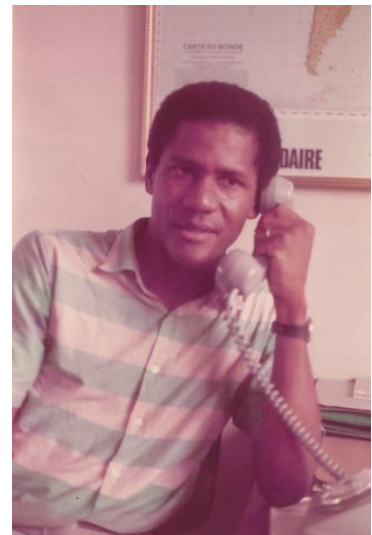


Raphaël Confiant Robert Fontes Gerry L'Etang

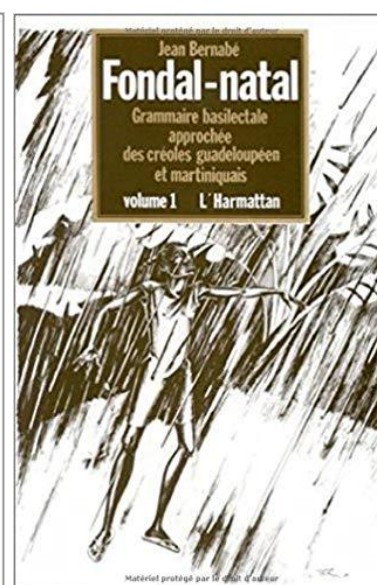
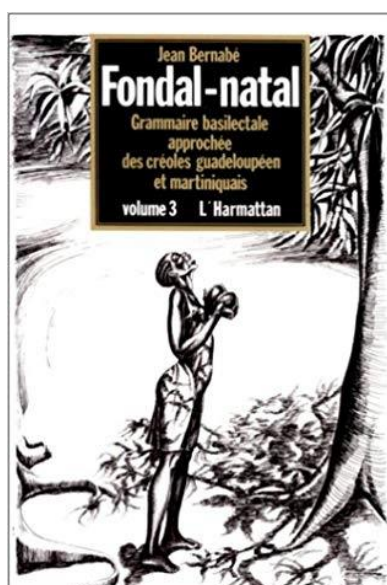
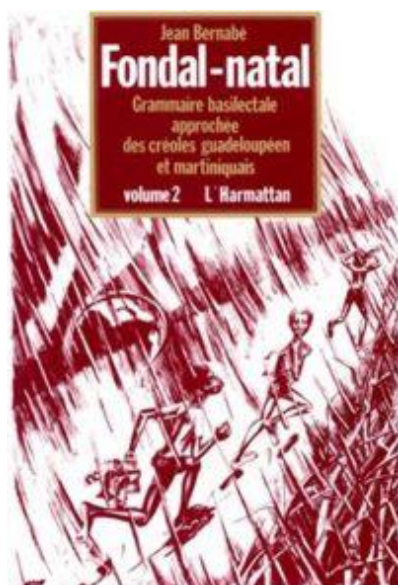
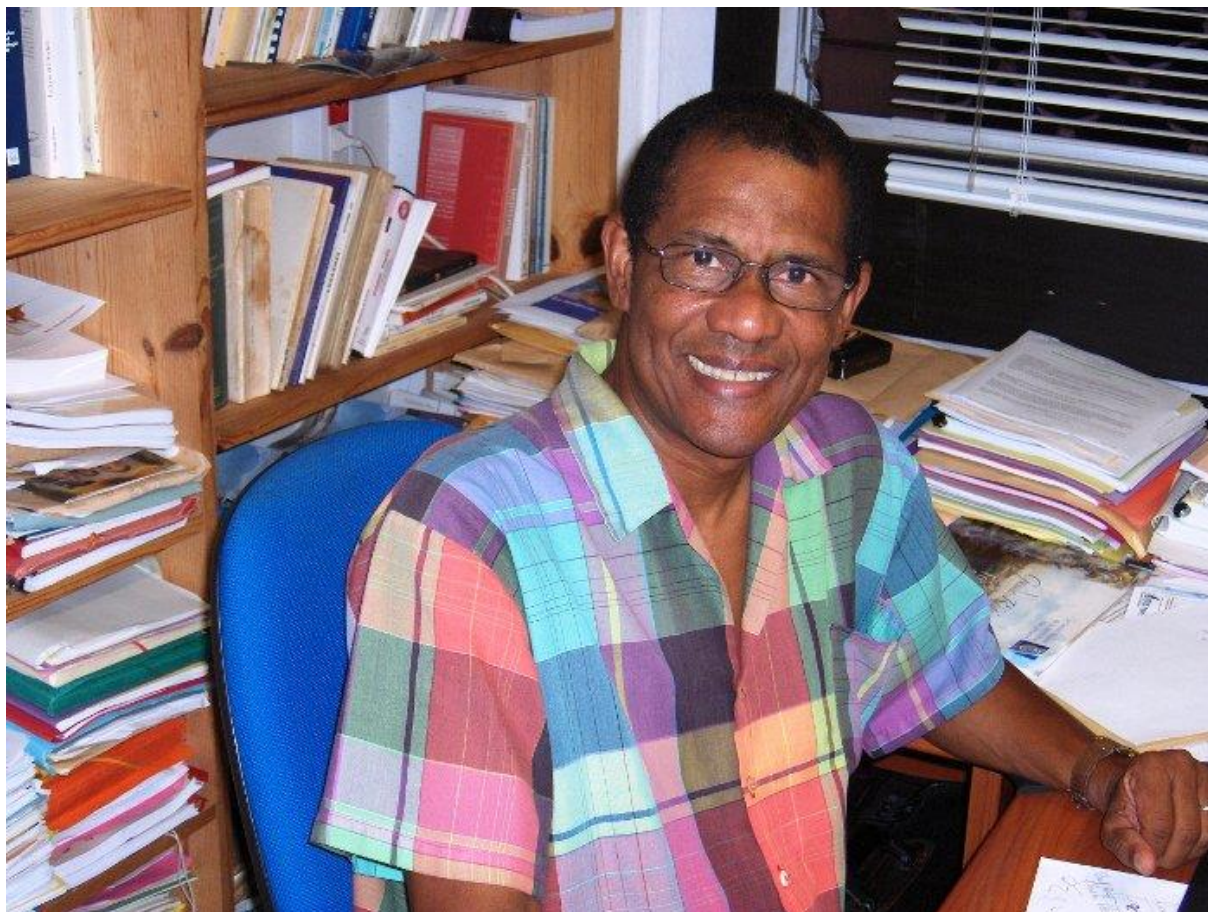
HISTOIRE DU GEREC

(Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créole)



MONTRAY KREYOL-Editions

En mémoire du professeur Jean Bernabé
(1942-2017)



Introduction

Peu de groupes de recherches auront autant marqué la vie d'une université et d'une société tout à la fois que celui créé par un tout jeune agrégé de grammaire et docteur d'état en linguistique, fraîchement nommé dans ce qui était alors le CUAG (Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane) à savoir **Jean Bernabé**. Dépendant de l'université de Bordeaux, cette antenne universitaire comprenait trois campus répartis entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique et c'est sur le campus de Fouillole (Guadeloupe), où se trouvaient à l'époque les études de Lettres et Sciences humaines, que ce Martiniquais, né en 1942 au Lorrain, sur la côte Nord-Atlantique de la Martinique, fonda le **GEREC (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace créole)**, cela en 1975.

A cette époque, ce qui commençait à devenir la créolistique¹ était à peu près inexistante dans les universités françaises alors même que d'une part, la linguistique devenait dominante au sein des sciences humaines (jusqu'à être considérée comme la plus « dure » des sciences dites « molles ») et que l'étude des pidgins et des créoles permettait de reposer sur de nouvelles bases la vieille question de l'origine des langues tombée en désuétude au XXe siècle. En effet, au contraire des très vieilles langues comme l'araméen, l'hébreu, le grec, l'arabe ou le mandarin, langues millénaires, ces parlers, d'apparence hybrides, se trouvaient être récents (trois ou quatre cent ans selon le parler considéré) et les circonstances historiques de leur naissance assez abondamment documentées. Claude Hagège parla du « *laboratoire créole* », expression qui renvoie à l'idée qu'on pourrait grâce à eux voir comment naît une langue presque *in vivo*. Cependant, il n'y avait guère qu'à l'Université d'Aix-en-Provence où un autre agrégé, d'espagnol cette fois et guadeloupéen d'origine, **Guy Hazaël-Massieux**, auteur de nombreux articles sur le créole, initia en 1976, au sein d'une licence de Sciences du langage, des cours liés à la problématique des langues créoles, cours que suivit **Raphaël Confiant** qui, une douzaine

¹ Au sens premier (et restreint) : études linguistiques des langue créoles ; au sens actuel (et large) : études linguistiques, sociolinguistiques, ethnolinguistiques, psycholinguistiques, littéraires et traductogiques des langues et sociétés créoles.

d'années plus tard, devait devenir l'un des principaux collaborateurs de Jean Bernabé et directeur-adjoint du GEREK.

Sur le campus de Fouillole, Jean Bernabé s'entoura, dès son arrivée, de collègues à la fois universitaires (pour la plupart hexagonaux comme **Jack Batho**, **Jean-Luc Bonniol**, **Singaravelou**) et enseignants du secondaire (pour la plupart guadeloupéens comme **Robert Fontès**, **Danik Zandronis**, **Hector Deglas**, **Donald Colat-Jolivière**). Le GEREK lança alors une revue *Espace créole* qui s'imposa au fil du temps comme la principale revue de ce qui devint entre temps l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane), établissement désormais complètement indépendant de celui de Bordeaux. Revue ouverte dès le départ à des créolistes extérieurs à l'établissement comme l'anthropologue **Jean Benoist**, le sociolinguiste **Jean-Pierre Jardel** ou encore le linguiste **Alain Khim**.



Très attachés à une ouverture des travaux universitaires sur la réalité sociale, le directeur du GEREK et ses collègues ouvrirent un vaste chantier au sein duquel la création d'une graphie pour le créole des Petites Antilles et de la Guyane, l'introduction de celui-ci au sein du système scolaire, puis universitaire, ainsi que l'instauration d'un bilinguisme, par dépassement progressif de la diglossie furent les fers de lance. Il convient de préciser que les années 1970-80 consacrent la montée, en Guadeloupe, d'un puissant mouvement nationaliste dont le bras politique était l'UPLG (Union pour la Libération de la Guadeloupe) et le bras syndical, l'UTA (Union des Travailleurs

Agricoles). Mouvement qui avait pour principal slogan : « *On sel péyi, on sel pep, on sel chimen* » (Un seul pays, un seul peuple, un seul chemin). Il n'ajoutait pas explicitement « *on sel lang* » (une seule langue), mais cela se déduisait de celle qui était employée de manière exclusive dans les réunions, débats, conférences, meetings et déclarations à la presse. Cette seule langue en question était le créole lequel se retrouvait utilisé comme une arme idéologique pour la première fois depuis son apparition (il est né en une cinquantaine d'années entre 1620 et 1670-80, ce que le créoliste allemand **Ralph Ludwig** a joliment qualifié de « *naissance éruptive* »). Avant les années 1970 donc, tant en Guadeloupe qu'en Martinique et en Guyane, il n'était, à l'écrit, que l'affaire d'érudits locaux et d'hommes de lettres et à l'oral celle du peuple dans sa vie quotidienne. Il n'était pas, quoique très largement méprisé et qualifié de « patois » ou de « dialecte », un objet de débat politique et n'était pas utilisé, par exemple, dans les médias ou dans les discours électoraux à l'exception remarquable à la toute fin du XIXe siècle de ceux du syndicaliste socialiste guadeloupéen **Hégésippe Légitimus** et de son journal *Le Peuple* qui contenait certains articles rédigés en créole.

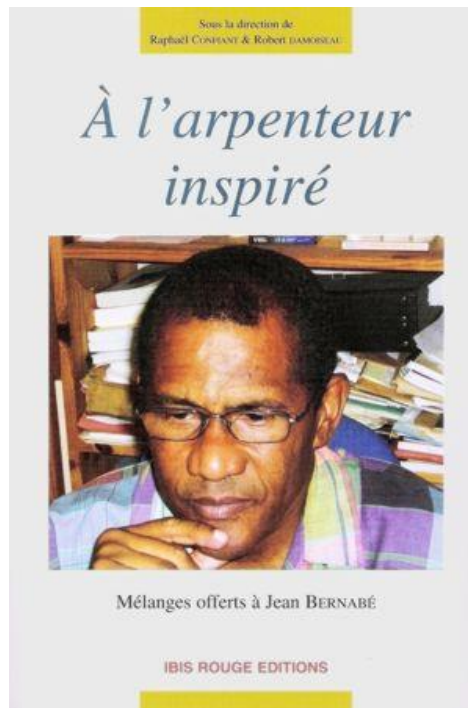
Le mouvement nationaliste guadeloupéen (et martiniquais dans la foulée avec la naissance des mouvements « *Asé Pléré Annou Lité* », « La Parole au Peuple », le Mouvement Indépendantiste Martiniquais etc.) arracha donc le créole à la fois à son ancrage « doudouiste » chez les intellectuels et à son usage inoffensif par « les masses populaires », selon l'expression consacrée de l'époque, pour en faire une des armes principales de la revendication indépendantiste. C'est à dater de ce moment que le simple intérêt pour cette langue se mit à désigner une inclination politique précise, ce qui n'avait jamais été le cas. En effet, il faut rappeler que les premiers scripteurs du créole furent les Blancs créoles ou « Békés » pour la double raison qu'ils contribuèrent à créer la langue au début de la colonisation de concert avec les Kalinagos (autochtones des îles dits aussi « Caraïbes ») et les Africains, celle-ci devenant, tout comme pour ces derniers, leur langue maternelle, et en second lieu, à cause du fait que le Code Noir (1685) n'autorisait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture qu'au seul groupe blanc. Ce n'est qu'après, l'Abolition de l'esclavage en mai 1848, que les descendants des « hommes de couleur libres » et autres « Mulâtres » honorèrent aussi le créole de leur attention et au milieu du XXe siècle apparut ainsi en Guadeloupe, l'ACRA (Académie Créole Antillaise) des **Rémy Nainsouta**,

Gilbert de Chambertrand et autre **Bettino Lara** tandis qu'en Martinique, le fabuliste **Gilbert Gratiant** publiait ce chef d'œuvre qu'est *Fab' Compè Zicaque* (1958) et le dramaturge **Georges Mauvois** la première pièce engagée, *Agenor Cacoul* (1962). Avant les années 70, l'utilisation le créole, hormis à l'école où elle était formellement interdite, ne dérangeait pas car cadrant parfaitement avec l'idéologie des « deux patries » : une petite patrie (la Guadeloupe, la Martinique ou la Guyane) avec sa langue, sa cuisine, sa musique etc. et une grande patrie (la France). Dans la chanson, par exemple, elle damait très largement le pion à la langue française.

Si Jean Bernabé a toujours refusé toute sa vie de s'encarter, de devenir membre d'un parti politique, ce césairien de cœur et d'esprit n'a jamais caché son net penchant pour une plus grande assomption de leurs responsabilités par les peuples guadeloupéen, guyanais et martiniquais. Il a surtout côtoyé ou travaillé avec des partisans de l'indépendance de ces pays comme **Danik Zandronis**, professeur du secondaire et journaliste militant qui joua un rôle important s'agissant de l'utilisation du créole dans la presse écrite et radiophonique de ces années 1970-90. A la vérité, le fondateur du GEREC était un gradualiste dans le sens où, à ses yeux, le poids de l'aliénation et de la dépendance économiques sur les trois territoires était beaucoup trop fort pour pouvoir envisager sérieusement une rupture immédiate avec la France. D'ailleurs, s'agissant de la première notion, celle d'aliénation, il lui arrivait fréquemment de pointer du doigt les indépendances africaines qui n'avaient pas réussi à se défaire du tropisme français et de la francophonie. En clair, une éventuelle indépendance de la Guadeloupe, de la Guyane ou de la Martinique ne signifierait pas automatiquement la promotion du créole à un statut égal à celui du français. Ce que démontrait également l'exemple d'Haïti.

La présente histoire du GEREC n'est pas un monument dressé à la mémoire du seul Jean Bernabé ni une hagiographie de ce dernier, ce dont il n'a nul besoin car son œuvre considérable parle pour lui. D'ailleurs, ses collègues lui ont déjà rendu un vibrant hommage en publiant des « Mélanges offerts à Jean Bernabé », selon la tradition universitaire, mélanges coordonnés par Robert Damoiseau et Raphaël Confiant et intitulés *A l'Arpenteur inspiré* qui ont rassemblé des articles émanant d'universitaires, créolistes ou non, de divers universités à travers le monde : Christinne Chivallon (France), Vinesh

Hookoomsingh (île Maurice), Monique Desroches (Canada), Christian Ghasarian (La Réunion), Renuga-Dévi Voisset (Malaisie), Henry Tourneux (France), Singaravelou (Inde) et bien d'autres.



A quoi renvoie donc la présente histoire du GEREK ?

Tout simplement à la volonté de conserver la mémoire d'hommes et de femmes qui, durant presque quatre décennies pour certains (es), employèrent toute leur énergie à la fois intellectuelle et physique au service d'une cause qu'ils et elles considéraient comme sacrée : la défense, illustration et promotion des langues et cultures créoles. Il y a risque, en effet, qu'avec le passage du temps, tout cela ne soit gommé des mémoires d'autant qu'au décès de Jean Bernabé (le 12 avril 2017), pourtant l'un des pères fondateurs de l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane), la gouvernance de l'établissement qui entre temps (2015) était devenu l'UA (Université des Antilles), n'a pas jugé bon de publier le moindre communiqué ni à l'adresse de la communauté universitaire ni du grand public alors même qu'il suffit que le cousin du beau-frère du neveu de n'importe quel personnel enseignant ou administratif (même retraité) décède pour qu'aussitôt l'établissement se fende d'un mail de condoléances attristées. Ce qui fut une pure ignominie témoigne aussi de la vie au sein des universités que le grand public s' imagine uniquement peuplées d'esprits supérieurs alors que fort souvent celles-ci sont un « univers

impitoyable » digne du feuilleton « *Dallas* » c'est-à-dire le champ clos d'ambitions, d'appétits de pouvoir, de coups bas et de vengeances obscures. D'aucuns pourraient penser que ce genre de choses ne se produit que chez les littéraires et pas chez les scientifiques, mais cela est complètement faux comme l'écrit l'astrophysicien **Aurélien Barreau**, chercheur au Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie du CNRS, dans son ouvrage *Big Bang et au-delà. Balade en cosmologie* (2013) :

« J'en retiens que les chercheurs ne sont nullement à l'abri des dérives autocratiques et de bassesses en tous genres. Comme toute communauté humaine, celle des physiciens est traversée d'individualités humbles et remarquables autant que d'egos hypertrophiés...Ce qui finalement n'est pas étonnant. »

Il s'agit aussi pour nous de montrer et de démontrer, si besoin en était, que Guadeloupéens, Martiniquais et Guyanais ont pu travailler de concert (avec aussi des collègues hexagonaux) et cela pendant plusieurs décennies sans que des tiraillements ou des querelles inutiles soient venus perturber ni entraver leur collaboration. En effet, si comme dans tout groupe humain, des divergences, voire des différends, parfois graves, ont pu se manifester au sein du GEREK, aucun d'eux, pendant presque quatre décennies, ne fut lié à l'appartenance territoriale des uns et des autres. Il n'y eu jamais au sein de ce groupe de recherches de conflits entre Martiniquais et Guadeloupéens, entre Guyanais et Martiniquais ou entre Guyanais et Guadeloupéens. Jamais ! Ni non plus avec leurs collègues hexagonaux chez qui, soit dit en passant, la créolistique était une vraie passion : **Robert Damoiseau, Bernadette Cervinka, Elisabeth Vilaylek, Martine Coadou, Jean-Charles Hilaire** et bien d'autres.

Cette histoire du GEREK ne vise pas non plus à faire accroire que ce groupe de recherches fut le seul et unique acteur de ce que l'on peut appeler « la cause du créole ». En effet, indépendamment de lui et à la même époque, au moment donc où le groupe de recherches dû se transporter en Martinique, c'est-à-dire le milieu des années 70, des écrivains (**Monchoachi, Joby Bernabé, Raphaël Confiand, Terez Léotin, Serge Restog, Georges-Henri Léotin** etc.) entreprirent de publier des textes poétiques, théâtraux et romanesques en langue créole. En Guadeloupe, les poètes **Hector Pouillet, Sony Rupaïre** et **Max Rippon** en firent de même. Tous utilisèrent spontanément la graphie proposée

par le GEREC qui par la suite devait être dénommée « Graphie GEREC-1 » ou « Standard GEREC-1 » du fait qu'elle fut sujette à deux révisions au fil du temps. Un journal entièrement en créole, *Djok*, fut édité dans l'émigration antillaise en France sous la houlette du poète **Monchoachi** et l'année d'après, il eut un successeur à la Martinique : *Grif An Tè*. Ce dernier, dont le directeur de publication était le sociologue **Serge Domi**, qui sera par la suite amené à collaborer ponctuellement avec le GEREC, comportait douze pages et était mensuel avant de devenir hebdomadaire. **52 numéros furent publiés entre 1979 et 1982, année où le journal cessa de paraître.** L'équipe qui y travailla était composée de Terez Léotin, Georges-Henri Léotin, Serge Harpin, Claude Clairicia, Raphaël Confiand, Claude Larcher et Patrick Cadrot (originaire de la Guadeloupe). Sur le même modèle que *Grif An Tè*, le Guadeloupéen **Hector Poulet** lança, avec l'aide du journal martiniquais, un journal entièrement en créole guadeloupéen du nom de *Douvan-jou* mais ce dernier n'eut que quelques numéros. Quoiqu'il en soit, *Grif An Tè* joua un grand rôle dans l'alphabétisation d'un certain public cultivé, notamment des enseignants et des militants culturels et surtout politiques et imposa, au niveau du grand public, l'idée que non seulement le créole pouvait devenir une langue écrite, mais aussi qu'il pouvait aborder n'importe quel sujet politique, social, économique ou culturel. Ce fut là une petite révolution mentale !



Si ces militants martiniquais et guadeloupéens du journalisme créolophone entretenaient des relations avec le GEREC et Jean Bernabé, chacun demeurait toutefois dans sa sphère d'intervention. Nombre d'entre eux éprouvaient

d'ailleurs une certaine méfiance, voire défiance, envers ces universitaires qu'ils considéraient comme coupés de la réalité et donc des « vrais » créolophones, c'est-à-dire des gens du peuple, ou alors comme principalement préoccupés par l'avancement de leur carrière. Raphaël Confiant et Serge Domi s'employèrent, non sans difficultés parfois, à dissiper les incompréhensions ou les malentendus entre créolistes universitaires et créolistes non universitaires. Membre-fondateur du magazine hebdomadaire *Antilla* (créé en 1981)², qui existe depuis bientôt quarante ans, R. Confiant créa en son sein un mensuel intitulé *Antilla-Kréyol*, comportant nombre d'articles rédigés en créole ainsi que des articles universitaires (en français) sur cette langue, et proposa à **Lambert-Félix Prudent**, fraîchement recruté comme maître de conférences à l'université des Antilles et de la Guyane, d'en prendre la rédaction en chef, ce que ce dernier accepta.

Le GEREC et son directeur, outre leur implication locale (aux Antilles et en Guyane) surent établir des liens avec la créolistique internationale, notamment avec le CIEC (Comité International des Etudes Créoles), l'Institut de Linguistique Appliquée d'Haïti dont le directeur fut le créoliste haïtien **Pierre Vernet**, hélas décédé lors du terrible tremblement de terre qui ravagea le pays en 2010 ainsi qu'avec la créolistique allemande (**Annegret Bollée**, **Ralph Ludwig** etc.), l'une des plus vivaces non seulement en Europe, mais aussi à travers le monde. Le créoliste réunionnais **Georges Véronique**³ écrit à ce propos :

« Jean Bernabé participe à l'organisation internationale des études créoles dès le premier Colloque International des Études Créoles, organisé à Nice en 1976. Aux Seychelles, en 1978 – c'est le deuxième colloque organisé par le Comité International des Etudes Créoles (CIEC) – se dessine, ce qui deviendra à Sainte Lucie, en 1981, l'association Bannzil Kréyol, association de linguistes natifs, dont le nom fut trouvé par Jean Bernabé. Les statuts de cette association sont déposés en Préfecture, à la Réunion, en 1988. L'existence de Bannzil Kréyol, association qui conteste la domination euro-américaine dans les études créoles, n'empêche pas Jean Bernabé de participer aux réunions préparatoires à la création du Comité International des Etudes Créoles, dont les statuts sont

² Les fondateurs de ce magazine furent Alfred Fortuné, Henri Pied, Michel Ponnamah, Raphaël Confiant, Guy Cabort-Masson, Raphaël Confiant et Valentine Hellenis.

³ http://www2.lpl-aix.fr/~fulltext/Etudes_Creoles/veronique.pdf

publiés au Journal Officiel en 1984. Jean Bernabé est membre du Comité exécutif du CIEC de 1984 à 2000 ; il en est l'un des vice-présidents de 1984 à 1994. »

A partir de 2001, Jean Bernabé cessera de faire partie du CIEC, opposé qu'il était à certaines orientations autoritaristes, voire parfois paternalistes envers les créolistes qui ne partageaient pas les thèses (romanisantes) sur l'origine et la formation des créoles du créoliste français **Robert Chaudenson**, spécialiste du créole réunionnais. Du coup, faute de financements pouvant lui permettre d'agir sur la scène internationale, le GEREC vivra dans une sorte de « splendide isolement » qui lui sera reproché par la suite. C'est ce qui explique qu'aucun Congrès International des Etudes Créoles ne se soit jamais tenu à la Martinique, seul pays, avec Haïti, où pourtant existe un enseignement universitaire de créole et où le nombre d'écrivains créolophones, notamment de romanciers, est le plus élevé. Cet isolement fut, en fait, tout relatif car le GEREC était présent sur les trois campus de l'UAG et le groupe le plus actif après celui de la Martinique, fut le GEREC-Guyane dont le directeur était l'historien guyanais **Serge Mam-Lam-Fouck**. La Guyane était (et demeure) un formidable laboratoire culturel et linguistique puisqu'à côté du créole guyanais qui sert de *lingua franca* entre les différentes communautés et du français, on y trouve les langues des Noirs marrons ou *Bushinenge*, le portugais, le chinois, le hmong, l'anglais etc., mais aussi les créoles martiniquais, saint-lucien et haïtien.



Le GEREC réussit, en outre, à établir des liens avec le **Folk Research Center** de Sainte-Lucie ainsi qu'avec le **Komité Etid Kwéyol** de la Dominique et même avec les tous derniers créolophones de Trinidad dont une vingtaine de représentants furent invités sur le campus de Schoelcher à la fin des années 80 du siècle dernier. Il disposait, en outre de trois revues (*Espace Créole*, *Mofwaz* et *Textes-Etudes-Documents*).

Sinon, Raphaël Confiant, devenu directeur-adjoint du GEREK et responsable des publications du groupe de recherches, participa deux fois au *Festival Kreol* des Seychelles ainsi qu'au *Kabar pou la Kréolité* organisé en 2002 à Saint-Gilles (La Réunion) par le militant réunionnais du créole **Mickaël CROCHET** :



En fin de compte, l'isolement international du GEREK, tout relatif comme on vient de le voir, lui permit de mettre le maximum de ses forces sur l'aménagement linguistique au sens large : création de diplômes universitaires au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane, lutte pour la création d'un CAPES de créole, cours du soir sur le campus de Schoelcher à la fois pour les créolophones et les non créolophones dont l'écrivain martiniquais **Daniel BOUKMAN** vint à s'occuper, relecture de manuscrits d'auteurs créolophones, aide bénévole aux administrations et entreprises désireuses de rédiger des panneaux ou des slogans publicitaires en créole etc. Ce travail, bénévole et ingrat, ne permettait évidemment pas aux différents membres du GEREK de soigner leur carrière universitaire, mais eut un impact socio-politique autrement plus conséquent que celui de brillants articles théoriques publiés

dans des revues confidentielles (fussent-elles désormais en ligne comme c'est de plus en plus le cas au XXI^e siècle).

Loin de nous également l'idée de faire accroire que les thèses défendues par le GEREK et son directeur furent les meilleures ni qu'elles demeureront indépassées. Ici encore, il est bon de se référer à des spécialistes de sciences dites « dures », censés avoir, dans l'esprit du grand public en tout cas, davantage la tête sur les épaules que leurs collègues des sciences dites « molles ». Albert Einstein et Léopold Infeld, deux des plus éminents physiciens du XX^e siècle, écrivaient ainsi dans leur ouvrage intitulé *L'Evolution des idées en physique* (1936) :

« Il n'y a pas de théories éternelles en science. Il arrive toujours que certains faits prévus par la théorie sont réfutés par l'expérience. Toute théorie a sa période de développement graduel et triomphe après quoi elle peut éprouver un déclin rapide. »

Comme on le verra plus avant, il arriva au GEREK ou alors à tel ou tel de ses membres de commettre des erreurs lesquelles eurent parfois un impact très négatif quant à la lutte incessante qui était menée pour défendre et promouvoir la langue créole dans un environnement socio-politique partagé entre l'indifférence polie et l'hostilité virulente. Si ces erreurs furent tout de même plutôt rares, il ne saurait être question, par simple honnêteté intellectuelle, de les dissimuler. Nous les évoquerons plus avant mais d'ores et déjà, nous pouvons citer la traduction en créole d'un numéro du *Courrier de l'Unesco*, sous le titre de *Kourilet*, qui, rédigé dans un créole trop « hard », trop basilectal, ne parvint pas à rencontrer le public auquel il était destiné ni à convaincre les politiques antillais d'accorder à ses auteurs les moyens financiers de poursuivre une aventure qui fut une formidable opportunité pour le créole puisque Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais, Saint-Luciens, Dominicains et Haïtiens y collaborèrent.

Mais si jamais une seule chose devait être mise au crédit du GEREK par l'histoire de nos sociétés, ce serait très certainement la généralisation de l'écrit créole visible. Nous entendons par là que si l'écrit en créole existe depuis au moins le milieu du XVIII^e siècle (avec comme date symbolique le premier texte littéraire, en date de 1754, le fameux poème chanté, *Lisette quitté la plaine*, dû

au Blanc créole de Saint-Domingue, Duvivier de LA MAHAUTIERE), et si tout au long de nos trois siècles histoire, il y a toujours eu des textes écrits en créole, dans les différents territoires créolophones, ils sont demeurés invisibles ou quasi-invisibles jusqu'au milieu des années 70 du XXe siècle. Quant à l'écrit public en créole (panneau, affiche, banderole, slogans publicitaires ec.), il fut, lui, carrément inexistant. Grâce aux travaux du GEREK, mais pas de lui seul, l'écrit en créole s'est mis à envahir l'espace public comme le montre les photos ci-après :



Il est à noter, cependant, que cette avancée ne résulte aucunement d'une glottopolitique (ou politique linguistique) que le GEREK aurait réussi, grâce à son entregent auprès des instances politiques martiniquaises ou guadeloupéennes, à faire advenir. Hormis Raphaël Confiant, aucun membre du groupe de recherches n'était membre d'un parti politique et si Jean Bernabé eut longtemps ses entrées au bureau d'Aimé Césaire à l'époque où ce dernier était maire de Fort-de-France, le PPM (Parti Progressiste Martiniquais) ne montra jamais le moindre intérêt pour la défense et illustration du créole. A la vérité, le GEREK était considéré d'un œil suspicieux par les partis politiques martiniquais et guadeloupéens, surtout ceux d'obédience indépendantiste qui le considéraient comme un rassemblement de petits bourgeois cherchant à dicter au peuple la bonne manière de parler créole. Ici, il convient de pointer du doigt une énorme confusion tant dans l'esprit de la population que de celui

des intellectuels et des politiques : **le GEREK n'a jamais cherché à modifier la façon de parler le créole.** Il n'a jamais eu dans l'idée d'instaurer une sorte de police de la langue visant à traquer les gallicismes ou les formes aberrantes issues du processus de décréolisation. Ce serait pure sottise car même le gouvernement le plus dictatorial ne pourrait placer un gendarme linguistique derrière chaque locuteur. **Ce que le GEREK a cherché à faire c'est construire une langue créole écrite qui soit en mesure d'assumer les tâches communicatives propres à l'écrit.** Toute langue écrite étant une construction (émanant d'écrivains, de grammairiens, de dictionnaristes, de linguistes, de scientifiques etc.), on ne saurait lui reprocher d'intervenir sur la langue. Certes, le GEREK ambitionnait que ce créole écrit, ce créole savant, rejaillirait peu à peu sur la langue orale et contribuerait à freiner le processus mortifère de francisation, mais cela dans un second temps. Comme par ricochet. Nous serons amenés à revenir sur ce point important plus avant.

Enfin, le présent ouvrage n'est nullement un ouvrage universitaire, encore moins de créolistique et évite, autant que faire se peut, le jargon linguistique, anthropologique, sociologique, didactique ou traductologique. Il s'adresse d'abord et avant tout à ce que l'on appelle le grand public cultivé, même si nombre d'enseignants et d'administratifs de l'ex-Université des Antilles et de la Guyane et de l'actuelle Université des Antilles en viendront à apprendre ou à découvrir des choses qu'ils ne savaient pas à propos du GEREK en particulier et des études créoles en général. C'est ce qui explique que notre ouvrage comportera un certain nombre de redondances (et non de redites) car nous croyons en la vertu de ce qu'Edouard Glissant préférait nommer le « ressassement » lequel se démarque du cartésianisme pur et dur pour lequel toute pensée va en ligne parfaitement droite et ne revient jamais sur ses pas, sûre et certaine qu'elle est de la justesse de ses démonstrations. Notre livre, tout au contraire, s'efforce de montrer les hésitations des uns et des autres, leurs audaces et fulgurations, leurs erreurs et reculades car la vie d'un groupe de recherches universitaires présente bien des similitudes avec la vie tout court. Elle est une aventure humaine quoique galvaudée que soit devenue cette expression...

LE GEREC en GUADELOUPE



(de gauche à droite : Donald Colat-Jolivière, Danik Zandronis, Raphaël Confiant, Lambert-Félix Prudent et Jean Bernabé)

C'est donc sur le campus de Fouillole, en Guadeloupe, que Jean Bernabé fonda le GEREC en 1975. Robert Fontes fut avec Danik ZANDRONIS, Donald COLAT-JOLIVIERE, HECTOR DEGLAS et bien d'autres, ceux qui, enseignants du secondaire, collaborèrent avec l'universitaire Jean BERNABE, récemment nommé au campus de Fouillole de l'Université des Antilles et de la Guyane après un séjour de deux ans en Tunisie, et posèrent les premières bases du GEREC. Après une présentation du premier nommé, Robert FONTES, ce dernier expliquera les tenants et les aboutissants de ce qui fut une belle aventure à la fois intellectuelle et humaine.



Jean Bernabé (Martinique) et Robert Fontès (Guadeloupe)



Robert FONTES est né à Capesterre de Marie-Galante en 1947, en face de l'Océan. Son père était instituteur, originaire du Moule et sa mère au foyer, était, elle, de souche locale. Il était le cadet d'une très nombreuse famille. Cela dit, sa famille était constamment à cheval entre Marie-Galante et le « continent », plus précisément la ville du Moule où celle-ci se complétait d'une arrière grand-mère fille d'esclave, Léontine FONTES, et d'une grand-mère, Sidonie, qui, devenue accidentellement sourde, avait conservé toute sa culture intellectuelle, héritée de l'école. Il lui arrivait de parler français, mais le plus souvent elle ne s'exprimait qu'en créole. Robert a donc été élevé dans un univers créole par ses grands parents paternels et par sa mère qui s'est toujours adressée, prioritairement à lui dans cette langue, contrairement à ce qu'elle fera avec les huit autres. Au cours de son adolescence il écrit beaucoup de poèmes en créole qu'il envoyait aux Jeux Floraux de la Guadeloupe. Il fut récompensé par cette institution pour une de ses productions : **On tan pou chak biten**. C'était le 22 mai 1966.

La famille Hamot-FONTES était intimement liée à celle de Guy Tirolien. Marie-Anne Fontès et Thérèse Tirolien étaient comme deux sœurs et , à l'occasion de certaines rencontres Interfamiliales, le jeune Robert n'hésitait à montrer à Guy ses créations poétiques, créoles ou françaises, pour lesquelles il recevait de sincères encouragements.

Au fil des années, Robert FONTES a continuellement écrit dans les deux langues. Il se souvient d'une petite pièce de théâtre d'une trentaine de pages composée en 1962 qui s'appelait « Jou Ti Wobè réyisi Sertifika) et lorsqu'il fut étudiant de créole avec Jean BERNABE, il eut l'occasion de lui présenter un texte, « **Pawol palé** » qui fut l'élément déclencheur de sa collaboration avec l'équipe qui constituait le « noyau dur » du GEREK naissant.

Au sein du GEREK, Robert FONTES a participé à beaucoup d'activités : écriture d'articles pour MOFWAZ, relecture attentive des textes à publier, promotion de l'écrit créole GEREK au sein de son syndicat, le SGEG, et également sur les ondes radiophoniques (FR 3, Démélé Kréyol avec COLAT-JOLIVIERE, Radio Tanbou, Radio Inité, RCI Guadeloupe). Il faut noter que ces émissions créaient un véritable lien avec les auditeurs qui ne manquaient pas de réagir, soit violemment contre la mise en pédagogie du créole, soit par les nombreuses demandes d'explications sur des principes d'écriture. Gérard LAURIETTE, Dany BEBEL-GISLER et Guy HAZAEL-MASSIEUX, et des représentants syndicaux, eurent l'occasion d'intervenir sur les ondes en réponse à quelques idées proposées au nom du GEREK par COLAT-JOLIVIERE, parfois aussi par Jean BERNABE, ou Robert FONTES. Avec Madame Jacqueline MAUSSION, FR3 Télé Guadeloupe, il fut à l'initiative de la première émission télévisée où il a été question du créole pendant plus d'une heure. Le producteur de musique caribéenne, Henri DEBS lui a accordé sur ARCHIPEL 4 une longue série hebdomadaire d'émissions télévisées sur le créole, «**Kréyol-la nou enmé la** » au nom du GEREK.

Robert FONTES fut l'initiateur de qu'il appela, dans MOFWAZ , des MOKWARÉ. Il avait créé un livret spécial MOKWARE qu'il avait distribué aux participants du Colloque International des Etudes Créoles (C.I.E.C.) qui eut lieu à Sainte-Lucie, en 1981. Ce néologisme a été depuis MOFWAZ ré-investi dans le créole, notamment par ceux qui produisent à des fins pédagogiques ou commerciales des « Jé kréyol ». Quand Jean BERNABE créa en Guadeloupe le

Diplôme Universitaire de Langue et Culture Créole (le DULCC) en liaison avec Madame Gina KEITA de la formation continue de l'Université des Antilles et de la Guyane, il en confia la responsabilité pédagogique à Robert FONTES qui devait organiser les cours, après 18 heures, au collège Nestor de KERMADEC de Pointe-à-Pitre où lui-même avait des heures d'enseignement du créole. C'est ainsi que se sont succédé des enseignants comme Maryse CONDE, Georges LAWSON-BODY, Hector POULLET, Donald COLAT-JOLIVIERE, Jean BERNABE lui-même et d'autres intervenants de façon plus ou moins régulière. Ces enseignements du DULCC furent également assurés chaque week-end, à Rozeau, pour des Dominiquais qui venaient assister aux cours d'Hector POULLET, de Dany BEBEL-GISLER, de Robert FONTES.

A l'initiative du GEREC, toujours coordonnés par Robert FONTES, des cours spécifiques du DULCC furent organisés en Guadeloupe pour des étudiants d'origine indienne qui cherchaient à découvrir les principales langues natives indiennes comme l'Hindi et le Tamoul qui furent emmenées par les « engagés », à partir de 1854.

Tout en étant physiquement séparés puisque le GEREC avait laissé la Guadeloupe pour s'installer sur le campus de Schoelcher, les membres initiaux du Groupe ont eu à cœur de faire quelques déplacements en Martinique pour continuer les travaux initiés en Guadeloupe. Mais, faute de moyens financiers conséquents, il fallut bien se résigner à stopper cette belle initiative.

HISTOIRE DU GEREC EN GUADELOUPE

Par Robert FONTES

L'histoire des langues humaines a toujours été caractérisée par leur unicité originelle et leur infinie diversité. C'est pourquoi les phénomènes de *créolisation*, qui ont été à la base de toutes ces langues, ont interpellé, en premier lieu les chercheurs franco-caribéens que nous sommes, lors du colloque international sur les langues créoles organisé par l'ACCT à Port au Prince, en 1975. Ce concept universel a été adopté par la linguistique moderne. Ce hasard a donné une dynamique nouvelle aux franco-créolistes, surtout à une délégation de Guadeloupéens et de Martiniquais conduite par un jeune universitaire agrégé de grammaire, Jean BERNABE.

Auparavant, en 1973, en Guadeloupe, avait déjà émergé un petit groupe d'enseignants-chercheurs issus du milieu universitaire et scolaire et que la situation pédagogique et diglottique de l'École avait déjà inquiétés. Ajouté à cela, régnait un contexte de luttes syndicales de « type nouveau » à la campagne à l'initiative de l'UTA-UPG. Quelques cinq années plus tard, verra la naissance du SGEG (Syndicat Général de l'Éducation en Guadeloupe) découlant de la même mouvance politico-syndicale. Jean BERNABE en sera lui-même adhérent. Outre ce dernier, le groupe sus-cité se composait de **Donald COLAT-JOLIVIÈRE**, **Hector DÉGLAS**, **Robert FONTÈS** et **Dannyck ZANDRONIS**, tous également futurs membres du SGEG. De nombreux sympathisants enseignants, d'étudiants et de curieux appuyaient l'initiative de ce groupe, tel Gérard SALCÈDE, prof d'anglais. C'est ce noyau d'intellectuels qui prit le sigle de GEREC (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone). Ainsi s'y décida la nécessité de mener un véritable combat pour l'officialisation de la langue créole en milieu scolaire à partir d'un alphabet non étymologique et sur la base d'une étude des littératures créoles, orales et écrites, de la Caraïbe et de l'Océan indien. Notons à cet égard que ces chercheurs en linguistique créole étaient tous considérés par une large partie de la population comme une « bande d'indépendantistes »(sic). Notons que par la suite le GEREC sera partie prenante, et pour cause, des très nombreuses « journées culturelles » organisées par le S.G.E.G. Il conviendra d'examiner tout d'abord les débats passionnés que soulevèrent à la fois la problématique de l'écriture et celle de l'introduction de cette langue à l'École. Nous verrons aussi le travail

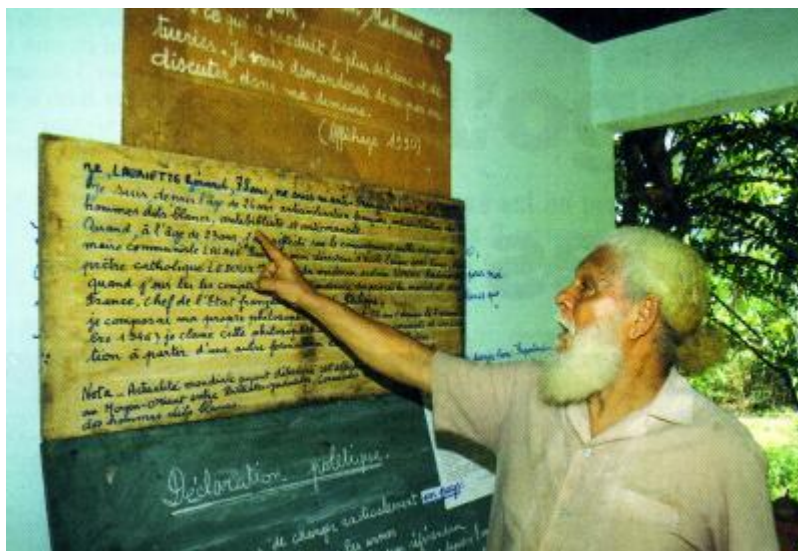
qu'entreprit BERNABE avec des étudiants dans le cadre d'une UV de linguistique créole au sein même de l'Université.

Ensuite, il y eut de nombreuses phases d'expérimentation, souvent «sauvages», mais également pédagogiques et didactiques. Le GEREC, secondé après par le SGEG (Syndicat Général des Enseignants de Guadeloupe), se trouva alors le réceptacle de nombreuses publications, productions et « journées culturelles » valorisant les « mès é labitid » en langue créole.

I. UN CHOC CULTUREL

On ne s'imaginerait pas aujourd'hui combien, au début de la décennie 1970, une très large fraction de la population guadeloupéenne était hostile à une pratique officielle du créole à l'École, paradoxalement sa propre langue du quotidien. Cela révélait à quel point l'Assimilation avait verrouillé les prémices d'une scolarisation coloniale. En effet, dès 1848, on avait inculqué aux Guadeloupéens l'intraitable nécessité de renier, pour qu'ils deviennent citoyens français, l'univers culturel et linguistique de leur précédente et séculaire servitude.

Par conséquent, étaient interdits dans toutes sphères administratives et religieuses, les pratiques du créole, du gwoka, l'univers littéraire des contes et légendes, ainsi que toutes références à l'histoire et à la géographie du pays. En 1948, lorsqu'un instituteur, du nom de **Gérard LAURIETTE**, entreprit d'utiliser de simples mots créoles dans sa pédagogie, l'Administration et bon nombre de ses collègues le considérèrent comme fou. Et il fut lourdement sanctionné.



A l'époque de la création du GEREC, le créole ne s'exprimait officiellement qu'à travers la musique, certaines émissions de radio, les « Jeux Floraux » et quelques publications très anciennes. Tout au plus, les enseignants avaient-ils commencé à accepter la littérature caribéenne d'expression

française (cf. Guy TIROLIEN, CÉSAIRE, Florette MORAND, Sonny RUPAIRE, Jacques ROUMAIN, Joseph ZOBEL, Jacques Stéphan ALEXIS, etc.), aidés en cela par la publication, en 1969, du manuel scolaire « De Sel et d'Azur » par Jacques CORZANI, universitaire au tout récent CESL (Centre d'Enseignement Supérieur Littéraire) sis, dans un premier temps, à Baimbridge. Certains parvenaient même à faire chanter les « biguines classiques créoles » par des chorales d'élèves. C'était déjà, reconnaissons-le, un certain bond qualitatif, une première révolution dans la forteresse École.

Concomitamment, comme on l'a dit plus haut, se déroulaient à la campagne, de grandes luttes ouvrières et paysannes mettant en exergue le créole dans les meetings, les réunions de travailleurs, les cours du soir (etc.). Des slogans et des expressions étaient écrits en créole, intégrés à la propagande. Cela avait un fort impact sur les habitants des bourgs. Comme beaucoup d'enseignants étaient impliqués dans ces luttes, ils eurent très vite l'audace d'introduire le créole dans leurs pratiques pédagogiques. Les initiatives et propositions du GEREK arrivèrent donc à point pour faire de plus en plus autorité en la matière, malgré l'existence d'écoles privées (*Bwa-doubout*, Lauriette, Gérard Olivier, Mayéko...) qui proposaient des systèmes d'écriture du créole, sensiblement différents.



(Dany Bébel-Gisler, sociolinguiste, responsable de l'école « BWA-DOUBOUT »)

Il faut dire que la tradition de l'écriture française, faussement étymologique, était très forte, masquant le véritable alphabet phonétique de cette langue. Comme le créole est un parler passablement roman, il semblait naturel aux scripteurs et néophytes de devoir rester fidèle à cette tradition scolaire. Les propositions du GEREC choquaient et les gens eurent beaucoup de mal à intégrer les changements graphiques des sons, un peu comme le bernard l'hermite (le *souda*) qui tente de changer sa coquille en mer. Par exemple, on assista à de nombreuses polémiques concernant l'usage de la semi-consonne/semi-voyelle « W » que certains ne voulaient voir qu'à l'état de voyelle entière, (cf. *oua* au lieu de *wa*). Aujourd'hui encore, certains continuent de penser que le W a carrément remplacé le R, ce contre quoi Donald COLAT-JOLIVIERE et Jean BERNABE s'ingéniaient à contester systématiquement. De même, la voyelle nasale [en] qui possède de multiples graphies en français, dont la plus courante est [in] comme dans « *lin* », n'avait pas l'adhésion de tout le monde qui la lisait [an], comme dans « *vent* ». Il fallait également beaucoup de tact aux membres du GEREC pour lutter contre l'agglutination abusive des mots écrits en créole, les scripteurs méconnaissant leur propre nature et fonction.

D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, bon nombre de créolistes n'arrivent à saisir la différence qu'il y a entre le tiret et l'apostrophe en ce qui concerne l'adjonction du W en finale d'un mot.

L'Administration, finissant par admettre le problème posé par la cohabitation des deux langues à l'École, essaya quand même de maintenir sa solution unilingue basée sur la notion de « bain de langue » en Maternelle et sur l'éradication de ce qu'elle appelait les « créolismes-types » et « interférences ciblées », privilégiant malgré tout la pratique absolue du français.

Toutefois, petit à petit, les parents d'élèves des milieux populaires, les enseignants conformistes, se rallièrent à l'idée de laisser cohabiter créole et français, au nom d'une évidente réalité que défendait le GEREC, à savoir que le créole n'avait jamais gêné l'apprentissage du français et que c'était bien ce dernier qui était mal enseigné. Ainsi donc, en un court laps de temps, ceux-ci intégrèrent ce qui fut pour eux un véritable choc culturel et que représentait, à leurs yeux et leurs oreilles, le créole dans l'enceinte de l'École, comme cela se faisait déjà dans les églises de Grosse-Montagne et du bourg de Lamentin en Guadeloupe, faisant ainsi davantage confiance à ceux qui utilisaient le créole dans leur classe de façon naturelle.

II. LE CRÉOLE À L'UNIVERSITÉ

L'aventure universitaire en Lettres Modernes-option créole, a débuté en 1973 et n'a pas intéressé une grande masse d'étudiants. Le cours fait par Jean BERNABE avait alors un caractère quasi confidentiel. Choisir l'option créole relevait du défi personnel de chacun.

Jean BERNABE avait vite compris qu'il y avait là une opportunité à saisir de mettre ensemble les enseignements de français (Grammaire, linguistique, ancien-français) et les prémices d'un enseignement réfléchi du créole. C'est ainsi que commença une révolution culturelle à l'université, celle là même qui se terminera par la rédaction de *RANBOULZAY* (Révolution 1 et 2) quelques années après, juste avant sa disparition hélas trop précoce.

Comment les choses se passaient-elles dans ce cours de créole ?

Le prof, Jean BERNABE, s'est trouvé seul face à des Guadeloupéens, des Martiniquais, une Guyanaise. Ce panel était alors bien représentatif de la langue créole, chacun s'ingéniant à porter sa contribution quant aux éléments constitutifs des sons créoles. On finit par comprendre que ces pays (y compris Haïti, Dominique, Sainte-Lucie...) avaient bien une même langue, mais avec des vocabulaires différents et même des éléments morpho-syntaxiques propres, voire très anglicisés.

S'il est vrai que le « *mwen* » est reconnu facilement par les Guadeloupéens et Martiniquais, on découvrit, étonnés sans doute, le « *mo* » guyanais. BERNABE

faisait remarquer comment le mot avait évolué philologiquement depuis l'ancien français, passant successivement par plusieurs étapes pour aboutir au « *mo* » guyanais et au « *mwen* » des Îles-au-Vent.

Li pati, li kroké/pandrié so chimiz dèyè lapot-a / I pati , i sispann chimiz li dèyè lapot-la / I pati, I pann chimiz a'y dèyè pot-la.

Pour illustrer l'activité pédagogique de Jean BERNABE un pareil exemple faisait intervenir en système la formation dispensée aux étudiants du DEUG. Syntaxe, synchronie, phonétique, morphologie). Par ailleurs, Jean BERNABE invitait chaque étudiant à venir à son cours avec des mots ou des textes créoles de son pays et faisait ressortir, *in fine*, la richesse de la langue. On s'efforçait de substituer à un terme jugé trop « français » un mot créole plus déviant. L'exemple qui a fait rire aux éclats non seulement BERNABE, mais l'ensemble des étudiants présents, fut sans conteste le « **Djokoti** » guyanais en remplacement du « **Bésé kò'w/Bésé'w**. C'est ce genre de découverte que Jean BERNABE allait présenter à ses amis du GEREC dans la perspective de la justification de ce qu'il appellera la « règle de l'écart maximum ».

La question non résolue était de savoir pourquoi le parler des marins esclavagistes avait davantage influencé le créole Guyanais que celui de la Martinique ou de la Guadeloupe. Jean BERNABE pouvait proposer des hypothèses du genre : « La Guyane avait reçu des colons issus du centre de la France et avaient donc une langue spécifique à cette région, tandis que les colons établis en Guadeloupe, en Martinique et dans les autres îles du Sud, avaient des origines plus normand-picardes. En Guyane, disait-il, le nombre d'esclaves avait été moins élevé que dans les autres colonies françaises.

D'autres hypothèses pouvaient être envisagées, selon BERNABE, sans qu'il soit nécessaire de les citer ici. La notion de diglossie ne fut pas absente de ses cours. Elle évolua au fur et à mesure de l'avancée de ses recherches, celles-ci n'ayant jamais été statiques.

Que sont devenus les étudiants de créole de Jean BERNABE ?

Dans l'esprit de BERNABE, l'enseignement du créole ne devrait pas servir de « marche-pied » pour une meilleure appropriation de la langue française. Il permettait, derrière les textes étudiés, de découvrir la pensée particulière des groupes humains franco-caribéens, à l'œuvre. C'est ce qui a expliqué la co-construction du programme du DEUG-Lettres, Option Créole avec des professeurs comme Jacques ANDRÉ, Jack BATHO, Emile YOYO qui avaient choisi des œuvres caribéennes telles que celles de Jeanne Yvvar, *Prunes de Cythère*, Placol, *La mort de Marcel Gontran*, de Jacques Roumain, *Gouverneurs de la Rosée* ou encore de Jacques-Stephen Alexis, *Le Romancero aux étoiles*. Parfois,

une de ces œuvres allait faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre des publications du GEREK.

Certains étudiants ont poursuivi l'apprentissage du créole et se sont mis au service de son développement, soit dans des écoles soit dans les médias.

III. LES PROBLEMES POSES PAR L'INTRODUCTION DU CREOLE A L'ECOLE

Au GEREK, les débats sur la réalité linguistique de Guadeloupe et de Martinique étaient l'un des thèmes majeurs. Les expériences personnelles des différents membres et certaines enquêtes révélaient ce qui suit. Le créole était (et est encore) la langue populaire majeure de ces deux peuples et ces populations la pratiquaient jusqu'alors comme une sorte de « non-dit ». Rarement se manifestait-elle de façon métalinguistique, si ce n'est à travers sa propre négation : sur une pancarte scolaire on pouvait lire : « Le créole est interdit ». Le français était donc une langue dominante et relativement *populiste* : c'était essentiellement la langue du paraître destinée souvent à révéler le niveau intellectuel et social du locuteur.

Dans les milieux indépendantistes, très tôt, la question du créole à l'École mettait les nerfs à vif. Plusieurs courants idéologiques et pédagogiques s'opposaient ou se complétaient dans les discours et les arguments. Le concept de « *Lékol mawon* », relié à l'existence des cours du soir syndicaux qui se faisaient en créole, apportait de l'eau au moulin des discussions et présentait des perspectives idéalisées. Il y avait donc les puristes qui donnaient au créole une identité qu'ils voulaient sans grande filiation avec le français, le rattachant carrément aux langues africaines. Ils voulaient qu'on l'enseignât « à part » et qu'il soit utilisé comme langue d'enseignement à plein temps. Ils ne voulaient pas que le créole servît simplement de « marche-pied » à l'enseignement du français. *Fò kréyol é lékol-la kaskod asi fwansé*, tel était leur mot d'ordre.

Un deuxième courant admettait la coexistence des deux langues, tout en maintenant un enseignement spécifique du créole. Il admettait, implicitement, l'origine romane du créole. Celui-ci pouvait « entrer » à l'école dans une pratique en code-switching au niveau de toutes les disciplines. C'est encore ce qui se fait, bon gré mal gré, actuellement.

Le troisième courant ne parlait pas seulement du créole et de son introduction à l'École mais élargissait davantage les débats autour du rôle et de la fonction de cette École coloniale elle-même en Guadeloupe et en Martinique à travers un échec scolaire manifeste. Beaucoup de gens croyaient que l'introduction du créole et de la culture populaire native à l'École allait fortement diminuer l'échec intellectuel des élèves franco-caribéens.

Lors de la création du Syndicat Général de l'Education en Guadeloupe, le 12 septembre 1976, dans l'enceinte du Lycée Carnot, siège du GEREK et du Centre d'Enseignement Supérieur Littéraire (CESL), le Rapport Pédagogique, lu en assemblée générale, faisait un constat sévère de la réalité scolaire. Il exposait un historique de l'École française et du créole en reprenant les premières thèses du GEREK. Il y était dit, en substance, que l'enseignement spécifique de la grammaire créole, ne pouvait pas être complètement disjoint de celui de la grammaire française, ne serait-ce qu'à titre comparatif (cf. version/thème). Par conséquent, il n'était pas interdit aux enseignants franco-caribéens de remettre également en cause l'enseignement du français.

Plusieurs initiatives pédagogiques allaient se dérouler au cours des années suivantes. Celle d'Hector DÉGLAS, membre du GEREK, qui dura dix ans au CEG Condé Damproube des Abymes, fut assez significative.

IV. L'EXPÉRIENCE DÉGLAS DES ABYMES

Lorsqu'Hector DÉGLAS fut nommé, à dessein, au Collège-Garçons des Abymes en octobre 1975, il avait comme Directeur feu Marceau DUNOYER, un homme intègre, au franc parler, au passé de militant anticolonialiste à Port-Louis et qui ne s'en laisse pas compter face à une administration rectorale qui siégeait en Martinique. Marceau DUNOYER donna implicitement carte blanche à DÉGLAS.



Ce dernier, âgé de 37 ans à l'époque, est déjà notoirement connu pour ses démêlés avec le pouvoir colonial. Revenu au pays en septembre 1966, il avait déjà enseigné comme Instituteur-Remplaçant, en 1958, dans ce même établissement qui n'était pas encore CEG, avant de partir faire ses études en Bretagne. DÉGLAS est alors titulaire d'une licence et d'une maîtrise de Lettres, il est Ipevien et son engagement de créoliste remonte non seulement à son enfance avec Donald COLAT-JOLIVIERE à Pointe-à-Pitre, mais encore avec sa

double formation universitaire en pays breton. Il avait travaillé comme étudiant de Lettres Modernes dans le laboratoire de phonétique du chanoine FALK'UN, chargé par le Ministère, à cette époque, d'uniformiser l'écriture du breton, mais également en section d'Histoire, menant ainsi cette formation double de grammairien et d'historien aux IPES de Bretagne.

Quelles étaient alors les intentions, les intuitions et les certitudes d'Hector DÉGLAS lorsqu'on lui confia des classes allant de la 6^e à la 3^e ? La première décision qu'il prit avec assurance fut de ne s'adresser « naturellement » qu'en créole à tous les élèves, que ce soit dans ses propres classes ou hors de celles-ci, dans la cour, même si ceux-ci lui répondaient en français. En réalité, il régnait dans cet établissement une très grande amitié professionnelle entre les collègues ou avec Marceau DUNOYER. Tout le monde se parlait en créole hormis le cadre conventionnel des réunions dites officielles ou, à quelques exceptions près, avec certaines enseignantes. Le français n'étant plus, à ses yeux, une « langue d'enseignement » et le « discours-support » qui auparavant semblait servir de « modèle implicite » pour les personnels, il parut nécessaire à DÉGLAS, ipso facto, de changer la manière d'enseigner la langue française. Il avait certes une certaine expérience tirée de ses années d'instituteur aux Abymes, Sainte-Anne et à Marie-Galante en 1959, et dans les divers stages qu'il avait effectués à Rennes, en tant qu'Élève-Professeur, là où déjà il avait repéré les étranges « non-dits » et « bizarreries didactiques » de l'enseignement du Français intellectuel.

Au début de l'année, DÉGLAS entreprenait de réunir, chaque fois, les parents d'élèves de ses classes (il le fit de moins en moins, au fur et à mesure que sa réputation se consolida), afin de leur expliquer, en créole, sa méthode. Il avait, entre autres, deux arguments. Le premier consistait à leur expliquer l'existence d'un français populaire parlé en France par tous les petits Français, et celui d'un français intellectuel que seul l'École française enseignait dans tous les pays francophones. C'est dire, ajoutait-il, qu'il avait eu (et qu'il y a encore) des Français-de-souche analphabètes en France et qui, s'exprimant normalement dans leur langue maternelle le français pouvaient masquer leur analphabétisme. Par conséquent, le but de l'École était d'intellectualiser les enfants par l'écrit, par le discours et par leur capacité à raisonner à partir de concepts abstraits. Le deuxième argument signifiait que le créole (voire le français pour certains) était partout dans l'école, clandestinement ou par le bruit du bavardage en classe ou dans la cour. Bien plus, sur une semaine de plus de 200 heures d'éveil, la présence d'un élève à l'école ne représentait que 40 heures, soit 20% de son temps d'éveil. En conséquence de quoi, le discours du maître de français n'était souvent qu'une illusion de « bain de langue » et que l'École française enseignait mal les bases théoriques et grammaticales de

sa prétendue « langue d'enseignement ». Bien entendu, la pratique en code switching ne concernait que des cas particuliers d'élèves ignorant relativement le créole. Il y avait des élèves qui, élevés en langue maternelle française, ne parvenaient pas à s'adresser au prof en créole. Ils étaient encouragés et rigoureusement libres de le faire. DÉGLAS cite le cas d'un adolescent qui, de la 6^e à la 3^e, ne lui adressa jamais la parole en créole. Bien des années après, cet élève invita son ancien prof à son mariage. Le voyant arrivé, il l'apostropha tout naturellement en créole – comme si, par magie de l'oubli -- il n'avait jamais parlé qu'en créole à DÉGLAS. C'est dire combien la personnalité affective d'un locuteur et la pensée humaine se tissent à travers la « langue du berceau » (qui peut être bilingue) et jouent des tours à notre inconscient.

« Le hasard fait bien les choses » a-t-on coutume de dire. Lorsqu'il était lycéen à Condorcet, à Paris, dans les années 1950, Hector DÉGLAS fut le condisciple de Pierre LE GOFFIC qui devint, par la suite, professeur agrégé de grammaire à l'Université de la Nouvelle Sorbonne. A la lecture de l'une de ses premières publications « Les Constructions Fondamentales du Français » en collaboration avec Nicole COMBE McBRIDE, il vient à DÉGLAS l'idée de concevoir un Enseignement-Second du français, basé presque essentiellement sur un « support-livre » évitant ainsi les fastidieux « cours de grammaire », avec des exemples *ex abrupto*, souvent factices. Cet enseignement requerrait différents types d'exercices :

1) le découpage en *phonagmes*, en utilisant, non point l'API (Alphabet Phonétique International), mais l'alphabet créole-français (cf. Jean BERNABE en avait très bien compris l'opportunité et l'utilité dialectale), à partir des accents toniques (d'aucuns s'imaginant que le français n'a pas d'accents),

2) le classement systématique des 7 MOTS de la langue dans des colonnes appropriées et appelé aussi « Classement morphologique », le Déterminant étant accolé au Nom (D+N).

3) la segmentation d'un texte en phrases avec le repérage des verbes principaux et la formulation typologique abstraite de l'équation de celles-ci, exemples : NVN, NVàN, les fonctions des mots étant implicites. Cette idée venait de LE GOFFIC et de McBRIDE. Ajoutons que l'utilisation de l'« arbre » morpho-syntaxique de Chomsky (au tableau ou sur le cahier) pouvait être abordé en quatrième.

4) la possibilité de « remodeler » un texte, prémices pour l'élève de passer de la COMPÉTENCE grammaticale à la PERFORMANCE rédactionnelle.

5) l'écriture d'abord *implicite* puis *explicite* du créole à travers des horaires particuliers d'enseignement. Hector DÉGLAS se souvient de la réaction de certains élèves qui, brusquement, à travers l'étude phonologique d'un texte

en français s'écriaient : « Men Déglas, sé kréyol ou ka apwann-nou-la ! » [Mais Déglas, c'est le créole que tu nous apprends !]

Les manuels ou livres et textes utilisés durant ces dix années furent le « De Sel et d'Azur » de CORZANI (en 6^e), « La rue Cases-Nègres » de ZOBEL (5^e), « Gouverneur de la Rosée » de ROUMAIN (4^e) et en Troisième « Pluie et vent sur Télumée-Miracle » de Simone SCHWARZ-BART, mais également de nombreux textes de contes ou de récits en créole guadeloupéen rédigés par FONTÈS et COLAT-JOLIVIERE, ainsi que la poésie du recueil bilingue de RUPAIRE.



Par le jeu des traductions version/thème, tous ces écrits pouvaient aller d'une langue à l'autre à mesure que les élèves et la progression des séquences avaient effacé les préjugés inconscients et façonné la maîtrise de l'alternance bilingue. En Troisième, toujours de l'avis de DÉGLAS, le style littéraire du roman « Pluie et vent... » présentait le summum de la compétence syntaxique par son remarquable échantillon de tournures stylistiques et de variétés de phrases qu'il offrait à un élève, confronté une année plus tard, en Seconde, à la dissertation. Et puis ce roman, à l'instar de celui de ROUMAIN, parle de la campagne, de la vie des paysans. Cela étant dit, DÉGLAS utilisait également des textes poétiques, romanesques et journalistiques de l'étranger francophone. En d'autres termes, l'expérience de DÉGLAS rompait avec une tradition *paradigmatique* de l'enseignement du français, avec une didactique élitiste favorisant les élèves venant de milieux cultivant déjà une certaine norme intellectuelle du bien-dire, en privilégiant plutôt une didactique *syntagmatique* basée sur la priorité à l'ÉCRIT, sur l'oralité bien accentué du discours et sur l'enrichissement constant d'un lexique thématique de circonstance. Et qu'est-ce que l'on constate en France, aujourd'hui, en ce qui a trait à la lutte contre

l'illettrisme, contre l'échec intellectuel, principalement en français et le recours constant à des « solutions de forme », à travers des réformes successives, chaque nouveau ministre croyant, dur comme fer, avoir trouvé la bonne solution ? Les IUFM, non plus, dit Hector DÉGLAS, ne sont pas capables de dénouer ou d'explicitier pourquoi tant d'enfants sont déjà à la traîne au CP en français et que l'on soit obligé, en désespoir de cause, de les faire « passer » ou encore d'alléger, de plus en plus, les programmes. L'École française en Caraïbe n'ignore pas seulement la langue maternelle liée au contexte bilingue du pays, mais encore elle n'enseigne pas non plus le français, par sa grammaire, par l'oralité de son discours et par la rigueur syntaxique de ses textes écrits.

Autre aspect qu'a vécu Hector DÉGLAS dans cette expérience de dix ans aux Abymes, et même après, au lycée Faustin Fléret de Morne-à-l'Eau où il rejoignit Donald COLAT-JOLIVIERE en 1985, ce furent les extraordinaires liens de complicité et d'amitié avec les petits Guadeloupéens chez qui, d'ailleurs, le prof ne manquait pas de rendre visite, en leur domicile, comme, par exemple, à Perrin, à Chazeaux ou à Boisvin. On ne peut, dit-il, savoir combien un enfant ou un adolescent se sentait-t-il obligé de donner le meilleur de lui-même, lorsqu'il savait que le prof était venu chez lui, valorisant du même coup son environnement familial. C'était cela l'esprit GEREC que relayait également le SGEG.

V. Donald COLAT-JOLIVIERE

Donald COLAT-JOLIVIERE est né à Pointe-à-Pitre, à la rue Bébien, en 1939, d'une famille petite bourgeoise qualifiée jadis de « gens-de couleur-libres ». A la mort du père, la famille quitta le Centre-ville pour aller habiter sur un morne de la périphérie pointoise qui s'appelle encore « Morne Jolivière ». Donald et ses trois frères prirent l'habitude de revenir souvent au quartier Bébien où logeaient encore leurs cousins GAUCHET et la famille DÉGLAS. Donald et ce dernier Titor firent leurs classes secondaires ensemble, au lycée Carnot de Pointe-à-Pitre et demeurèrent très liés, amicalement et intellectuellement, toute leur vie. Dans cette même rue Bébien (*Lari Lalwa*) régnait une ambiance de fraternité parmi les jeunes d'âges divers, à une époque de l'après-guerre de vie très spartiate, doublée d'une très grande solidarité entre les différentes familles occupant chacune des maisons contigües. Les activités multiples, regroupant « petits » et « grands », consistaient dans des jeux à domicile, à jouer dans la rue, à rendre visite aux frères COLAT-JOLIVIÈRE, sur le Morne Jolivière (on disait aussi « derrière l'Hôpital »), en équipe de foot, tout en

tendant de s'emparer des cannes que transportaient les locomotives de l'usine Darboussier.

Après l'obtention du baccalauréat, Donald et Titor partirent faire leurs études supérieures en France, l'un à Rennes, l'autre à Montpellier, tout en restant en contact étroit. Donald obtint une licence de Lettres, avec des certificats de latin et des langues ibériques (espagnol, portugais) sans omettre son intérêt marqué pour l'occitan. Il passa le CAPES de Lettres Modernes et fut muté en Guadeloupe au début des années 1970, au collège Carnot de Pointe-à-Pitre.

Avec le temps, il est étonnant de constater que malgré la très grande intellectualité des quatre frères COLAT-JOLIVIERE, (qui devinrent un magistrat, deux profs, un cadre de banque) la famille pratiquait presque exclusivement le créole comme langue maternelle de communication, et particulièrement la mère. L'aîné Luigui anima pendant quelques années une émission radiophonique en créole, intitulée « *Vyé kannari ka fè bon soup !* ». Comme son frère Luigui, Donald n'avait aucun préjugé contre le créole dont il était devenu un érudit au fil de ses recherches partagées avec Titor DÉGLAS.

Depuis l'adolescence, il avait tissé des liens avec un autre érudit en créole, **Guy CORNELY**, autodidacte en culture et en poésie créole et chercheur entomologiste, à l'Institut Pasteur situé pas loin de chez lui. Ce dernier a fait, lui aussi, les beaux jours d'émissions radiophoniques en créole, aidé en arrière plan par Donald. Le créole, pour Donald COLAT-JOLIVIERE, transparaissait aussi dans sa vie personnelle quand il s'occupait d'élever de la volaille et un troupeau de bovins dont il parlait passionnément, avec des mots justes en créole. Cela explique l'article que Robert FONTÈS a co-rédigé avec lui sur les bœufs créoles, dans un numéro de la revue *Mofwaz*. De même, ces deux collaborateurs du GEREC ont également co-écrit des articles comme « *Le vocabulaire des jeux des billes en créole* », l'« *Etude lexicale des crabes en Guadeloupe* », sans oublier une approche pédagogique des onomatopées du créole guadeloupéen.

Avec Jean BERNABE, Donald COLAT-JOLIVIERE impulsa la publication d'une autre revue du GEREC, « *Espace Créole* », dans laquelle il publia à titre personnel des contributions d'un grand intérêt. Jean fut très affecté lorsqu'il apprit sa mort, sans savoir que lui aussi ne tarderait pas à le suivre. Pour lui

Donald était un homme intègre et, sous une apparente bonhomie, dur avec lui-même et avec les autres. Il 'était exigeant, travailleur, philologue acharné et aimé de ses élèves.

En conclusion, l'histoire du GEREK-Guadeloupe s'intègre , par le rayonnement de son travail et la force de ses idées, dans toutes les luttes de masses menées par de nombreuses organisations syndicales et, principalement, par le SGEG, durant deux ou trois décennies. Le GEREK a donc contribué concrètement au développement de l'identité patriotique guadeloupéenne. N'oublions pas, entre autres que le créole, comme dans toute l'histoire musicale des poésies du monde, s'exprime avec davantage de force dans les « **chanté gwoka** », voire certaines biguines des bourgs (celles interprétées par des chanteurs ambulants). A ce propos, au GEREK, avec Jean BERNABE, nous parlions déjà de « **Machokay pawol** », en ce qui eut trait à l'émergence d'une possible poésie créole, hors du champ de la musique.

Il est cependant dommage qu'au GEREK des recherches n'aient pas été faites sur le « **chanté-kadriy** », un extraordinaire patrimoine immatériel où le parler ésotérique et apparemment embrouillé des musiciens mériterait de sérieuses études linguistiques. Aujourd'hui, l'absence d'un groupe de recherche faisant autorité en Guadeloupe sur le créole se fait cruellement sentir. On a le sentiment que le créole a été pris en charge par l'administration, par des responsabilités autoproclamées, par des animateurs culturels ou radiophoniques.

Il est quand même rassurant de constater que les médias, la publicité, les églises, les associations en tous genres, les débats sur le net, ont fait littéralement exploser «disharmonieusement» la pratique de la langue créole. Comme au début, quelque chose de nouveau fait toujours « chapelle ». Il manque manifestement à la majorité des créolistes de Guadeloupe une formation de linguistique générale. Dans les écoles, l'enseignement du créole demeure encore minoré et nullement encouragé par l'administration et bon nombre d'enseignants. L'enseignement du français quant à lui est toujours en situation d'échec. Que faire ? Faudrait-il que français et créole s'épaulent et que les formations et les formateurs en tiennent compte.

C'était là, sans doute, la vocation première du GEREK Guadeloupe, mais sa flamme est loin d'être éteinte.

Le GEREC en Martinique

A la création de l'Université des Antilles et de la Guyane, libérée de son lien quelque peu « colonial » avec l'Université de Bordeaux, Lucette Micheaux-Chevry, présidente du Conseil général de la Guadeloupe, arguant du fait que son île était moins développée que sa « sœur » de la Martinique, exigea que les études scientifiques et technologiques soient transférées sur le campus de Fouillole et les études littéraires et de Sciences humaines transférées sur celui de Schoelcher. Ce jeu de chaises musicales put se réaliser grâce aux soutiens et autres accointances dont disposait déjà à l'époque la « Dame de fer de la Guadeloupe » dans les plus hautes sphères du pouvoir français. Ses alter ego politiques martiniquais, eux, dominés par la grande figure autonomiste que fut **Aimé Césaire** et, plus tard, la grande figure indépendantiste qu'est encore **Alfred Marie-Jeanne**, n'avaient évidemment pas accès auxdites sphères.

Le GEREC dut par conséquent suivre la Faculté des Lettres et Sciences humaines et se transporter en Martinique, mais sans armes et bagages puisque la majorité de ses membres continuaient à vivre en Guadeloupe. Ce qui fait que Jean Bernabé se retrouva dans l'obligation de créer un deuxième ou un nouveau GEREC en accueillant de nouveaux membres qui, eux, seraient soit des Martiniquais soit des personnes résidant à la Martinique. Il eut la chance de pouvoir très vite compter sur l'aide de **Robert Damoiseau**, natif du Berry qui avait épousé une Martiniquaise et qui venait de passer neuf ans en Haïti. Celui-ci, à l'origine professeur d'allemand, avait rédigé sa thèse sur le créole parlé par les descendants des « Congos » à la Martinique. En effet, après l'abolition de l'esclavage en 1848, un certain nombre de « nouveaux libres » c'est-à-dire les esclaves fraîchement libérés, déserta les plantations de canne à sucre, chose qui contraignit les planteurs békés à faire appel à des « travailleurs engagés » originaires de l'Inde, de la Chine et du Congo. La Martinique reçut environ 9.000 personnes de ce dernier pays, personnes qui furent, en créole, qualifiés, plutôt péjorativement de « Kongo ». Robert Damoiseau, linguiste de formation structuraliste, apportait donc au GEREC une compétence à la fois en créole haïtien et en créole martiniquais, parvenant à trouver un terrain d'entente avec Jean Bernabé qui était, lui, un linguiste de formation générativiste. Voici

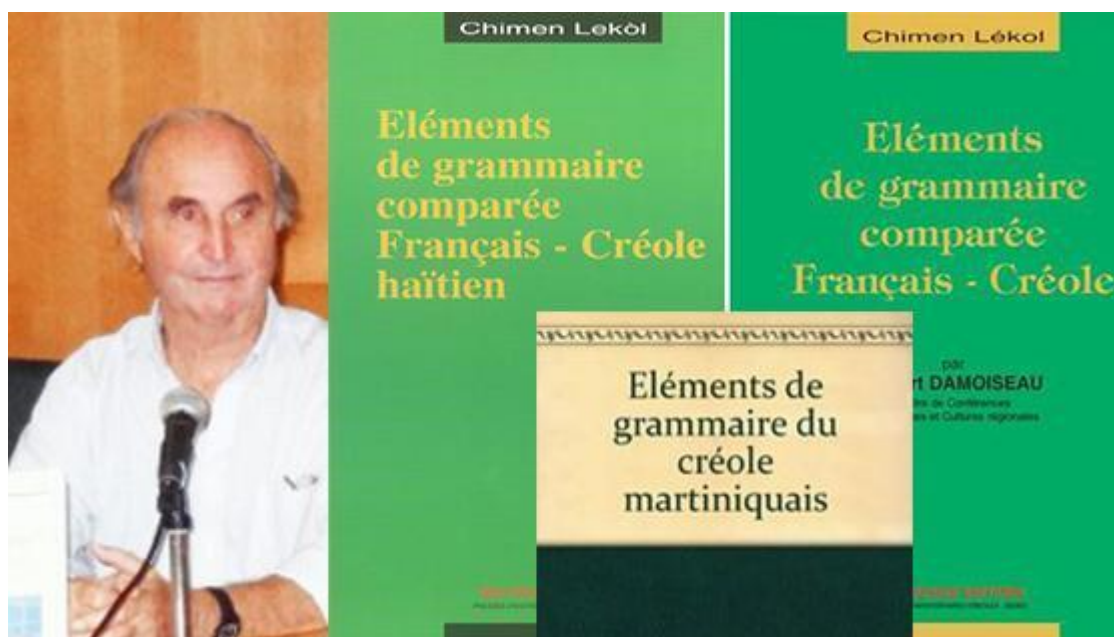
comment Robert Damoiseau a décrit sa première rencontre avec Jean Bernabé lors d'un hommage qu'il rendit à ce dernier sur le site *Montray Kréyol*⁴ :

« J'ai eu la chance de rencontrer Jean Bernabé en 1975. Lors d'un de ses déplacements à Paris, il avait rendu visite à Alain Bentolila qui dirigeait à l'Université de Paris V Sorbonne la petite équipe qui travaillait alors à la rédaction du Ti diksyonnè kreyòl ayisyen-franse. Après cette date, nos chemins se sont croisés à de nombreuses reprises, à l'occasion de colloques ou autres rencontres scientifiques, notamment en Haïti, à La Faculté de Linguistique, dirigée alors par notre ami commun, Pierre Vernet. Puis, dans le prolongement de mes activités en Haïti, il m'a été donné de pouvoir travailler, en tant que Maître de conférences, puis de Professeur, sous la direction de Jean, à l'Université des Antilles et de la Guyane .

*Pendant ces quelque vingt années, j'ai donc été étroitement associé à ce long et passionnant combat, mené par Jean Bernabé, pour la reconnaissance des langues et cultures créoles. Cette lutte n'a pas toujours été aisée. Mais l'exceptionnel dynamisme du travailleur infatigable qu'il était, sa foi dans la cause qu'il défendait et qu'il savait faire partager, ont fait que ce cheminement n'a jamais pesé sur l'enthousiasme de l'équipe qu'il conduisait. La longue route a été jalonnée d'acquis majeurs, de la création des **Etudes créoles** en tant que filière d'enseignement à l'université jusqu'à la mise en place d'un **Capes de Langues et Cultures régionales créoles**, dont nous sommes redevables à l'action de Jean Bernabé. »⁵*

⁴ Site-web créé en février 2007 par Raphaël Confiant et dédié à la défense de la langue et de la culture créoles, à l'écologie, à la littérature, aux questions économiques et scientifiques etc...*Montray Kréyol* est multilingue car , outre le créole et le français, il publie également des textes en anglais, espagnol, italien, portugais, allemand, arabe et autres grandes langues. Une trentaine de collaborateurs réguliers l'animent parmi lesquels : Téréz Léotin, Georges-Henri Léotin, Hughes Bartéléry, Roland Davidas, Nady Nelzy-Odry, Pierre Carpentier (Guyane), Frantz Succab (Guadeloupe), Léandre Litampha, Hector Poulet (Guadeloupe), Yves-Léopold Monthieux, Marie-Noëlle Recoque Desfontaines (Guadeloupe) etc.

⁵ <http://www.montraykreyol.org/article/robert-damoiseau-rend-hommage-a-jean-bernabe>



Puis, le GEREK fut renforcé par deux autres germanistes de formation, **Bernadette Cervinka**, lexicologue travaillant sur le créole guadeloupéen et proche amie du poète créolophone guadeloupéen Hector Poulet, et **Marijose Saint-Louis**, professeur certifié d'allemand. Cet intérêt des germanistes pour le créole ne doit pas étonner : celui qui est considéré comme le père des études créoles est un Allemand de la toute fin du XIXe siècle. **Hugo Schuchardt** fut, en effet, le premier à étudier les créoles (en l'occurrence à base lexicale portugaise) de manière sérieuse et ses œuvres complètes comportent une vingtaine de volumes.

Ce petit noyau du GEREK-Martinique s'agrandit assez rapidement avec l'arrivée de **Lambert-Félix Prudent**, de formation hispaniste et spécialiste de sociolinguistique, et **Raphaël Confiand**, de formation angliciste et en Sciences Politiques, qui travaillait sur la littérature créolophone tout en étant auteur lui-même ainsi que **Pierre Pinalie**, lui, hispaniste. Ce dernier, originaire de Normandie par ses parents, mais parisien dans l'âme, devait devenir l'une des chevilles ouvrières du GEREK pendant une bonne quinzaine d'années. Par la suite, d'autres compétences vinrent s'agréger au groupe de recherches qui devint le plus important en nombre de membres et en publication de l'UAG : **Marie-Cécile Clairis-Gauthier**, psycholinguiste ; **Yona Jérôme**, spécialiste de didactique des langues ; **Elisabeth Vilayleck**, ethnolinguiste ; **Jacques Coursil**,

philosophe et linguiste ; **Jean-Charles Hilaire**, linguiste ; **Gerry L'Etang**, anthropologue, devenu aujourd'hui le directeur du CRILLASH (), groupe de recherches dans lequel le GEREK fut contraint de s'intégrer, par décision du Ministère de l'Enseignement supérieur, en compagnie d'anglicistes, d'hispanistes, de spécialistes des Lettres modernes, de Sciences de l'Education, de Sciences de l'Information et de la Communication et de FLE (Français Langue Etrangère). Cette intégration des créolistes au sein de ce nouveau groupe de recherches entérina donc la disparition du GEREK.



(de gauche à droite : Marie-Cécile Clairis Gauthier, Lambert-Félix Prudent, Yona

Jérôme et Jean Bernabé)

L'une des premières tâches à laquelle s'astreignit le GEREK-Martinique fut **la création d'une graphie normalisée pour le créole** des Petites Antilles (Guadeloupe, Dominique, Martinique, Sainte-Lucie) et de la Guyane. Il faut ici rappeler que le tout premier texte à vocation littéraire publié en créole martiniquais, cela en 1844, fut celui d'un Blanc créole, **François-Achille Marbot**, intitulé *Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*. S'inscrivant dans une tradition de tradition/transposition du célèbre fabliste français inaugurée par le Réunionnais **Louis Héry**, Marbot se sert d'une graphie que les linguistes ont qualifiée par la suite d'« étymologique ». Cette graphie fut, tout naturellement, la toute première utilisée pour coucher le créole sur le papier, quel que soit le territoire considéré, ce qui s'explique par le fait que ses scripteurs, ne la considérant pas comme une langue à part entière, ne jugeaient pas nécessaire de la doter d'un

système graphique propre. D'autre part, l'essentiel du lexique du créole provenant du français (plus exactement des parlers d'oïl utilisés par les premiers colons au XVII^e siècle), il semblait également naturel de se référer à l'orthographe du français. Il n'y eut guère que le tout premier romancier créolophone, le Guyanais **Alfred Parépou**, dans *Atipa* (1885), tout en utilisant une graphie étymologique, à s'astreindre à une notation phonétique des termes d'origine amérindienne et africaine, nombreux dans le créole guyanais.

Voici un extrait de la fable « *L'aigle et le hibou* » dans la traduction (le travestissement plutôt) de F. Marbot :

« Souvent moin bien embarrassé

Quand moin ka coumencé conté

Yon kont ba zot, rapòtt bête

Tout sòte pays moin ka palé,

Zott, gens ici, zott pas connaitte. »

(Souvent je suis bien embarrassé

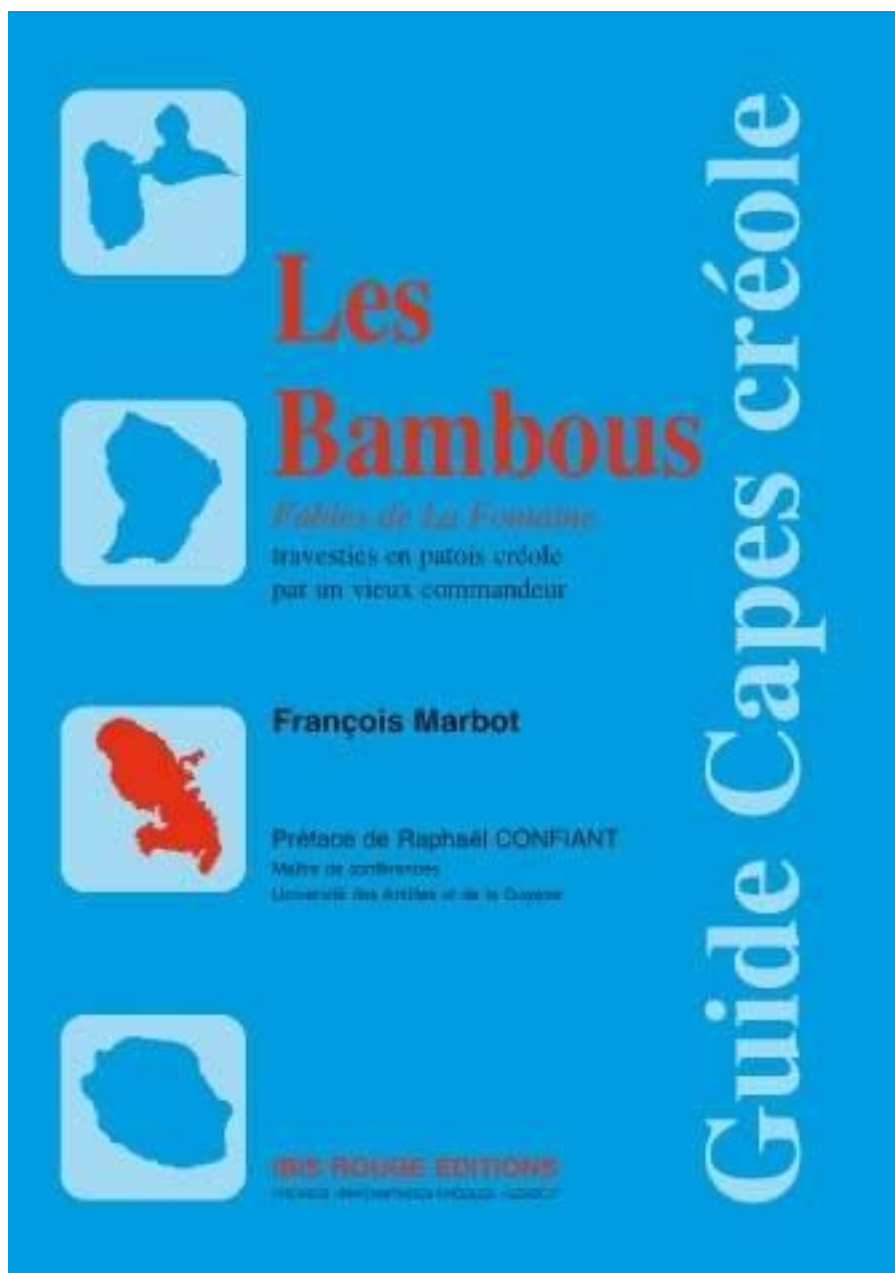
Lorsque je commence à vous raconter

Un conte, à cause des animaux,

De toutes sortes de pays dont je parle

Et que vous, gens d'ici, ne connaissez pas. »

Il est à remarquer que le livre de Marbot est une sorte de best-seller puisqu'il a été réédité pas moins de trois fois depuis sa publication (la dernière étant dûe à Raphaël Confiant) alors que la grande majorité des œuvres écrites en créole ne connaissent qu'une seule et unique édition, chose extrêmement dommageable quant à leur diffusion.



Si l'on fait un bond d'un peu plus d'un siècle de François Marbot à Gilbert Gratiant, c'est-à-dire des *Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur* paru en 1844 et *Fab' Compè Zicaque* paru en 1958, on s'aperçoit que la graphie n'a pratiquement pas changé. Voici un extrait de la fable de G. Gratiant intitulé « *Ti-Bolhon-m* » :

« *Loss i né i té tou piti*

Telment piti papa-ï métté-ï

Couché adan an bouètt soulier,

Telment piti man-man-ï marré

An ti clochette alentou cou-ï

Du peu i sé maché assou-ï

San ouè-ï. »

(Quand il naquit il était tout petit,

Si petit que son papa le mit

A coucher dans une boîte de souliers,

Tellement petit que sa maman lui attacha

Un grelot autour du cou

De peur de l'écraser en marchant

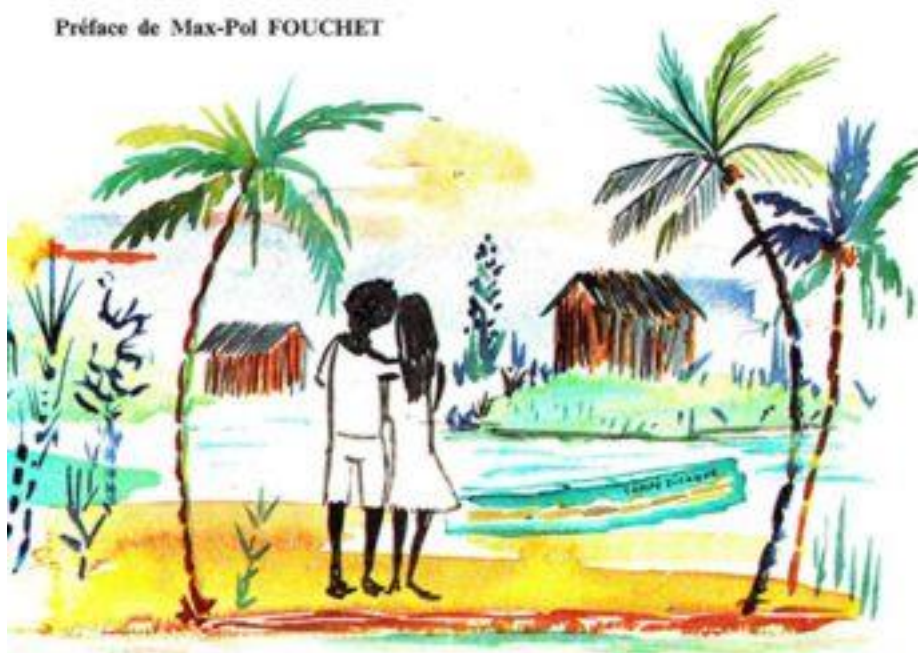
Sans le voir. »

Fab Compè Zicaque

Gilbert Gratiant

POÉSIES ORIGINALES ANTILLAISES EN CRÉOLE
avec leur traduction française en regard

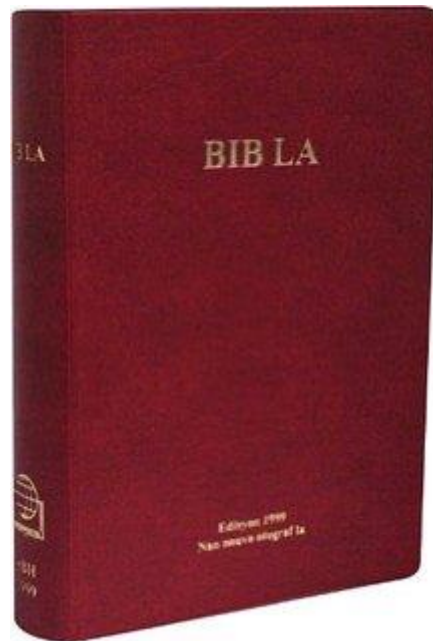
Préface de Max-Pol FOUCHET



déromeaux

Sinon, les Martiniquais cultivés étaient également habitués à lire cette graphie étymologique dans la presse qui publiait de temps à autre des historiettes en créole, sur les pochettes des disques ou les recueils de « chanters-Noël », manifestations très prisées par un large public. Graphie non normalisée, qui différait d'un auteur à l'autre comme on peut le voir en comparant l'extrait du Marbot à celui de Gratiant, mais qui avait l'avantage d'être relativement facile à déchiffrer pour les lecteurs dotés d'un bon niveau scolaire. C'est donc dire que lorsque Jean Bernabé proposa, en 1972, une première version de son système graphique en totale rupture avec la graphie étymologique, cela suscita soit de l'indifférence soit de vives oppositions. Il en

avait déjà été de même en Haïti, lorsqu'en 1945, deux pasteurs protestants américains, McConnell et Laubach, traduisirent la Bible en créole (sous le titre de *Bib-la*) et promurent la toute première graphie « phonétique ».



Ainsi donc, globalement hostile à l'idée d'accorder au créole le statut de langue à part entière, l'élite intellectuelle martiniquaise, fortement attachée à cette maîtrise du « bon français » qui, après l'abolition de l'esclavage (1848), avait permis aux descendants des hommes de couleur libres, puis des esclaves d'accéder aux plus hautes fonctions (instituteur, médecin, avocat, pharmacien etc), déploya une forte opposition face à ce que le grand public se mit à appeler « la graphie-GEREC » ou parfois « la graphie-Bernabé ». D'ailleurs, cette défiance s'était déjà manifestée dès l'instant où, sur le campus de Fouillole, Jean Bernabé avait inauguré un cours de linguistique créole au sein de la Licence de Lettres Modernes. Tant la petite bourgeoisie guadeloupéenne que son alter ego martiniquais rejeta « une écriture qui s'éloigne trop du français », pour reprendre l'antienne de l'époque (années 70-85). Cette rupture avec l'orthographe du français était perçue par elles comme étant une volonté de rupture politique avec « la Mère-Patrie » et ne pouvait donc émaner que d'indépendantistes.

Le GEREC en Guyane

Si le GEREC continuait à disposer de membres en Guadeloupe, ces derniers n'étant pas des universitaires, ne pouvaient juridiquement constituer un « GEREC-Guadeloupe », même si, par commodité et par souci de ne pas perdre le contact avec les Guadeloupéens, cette expression devint courante. Par contre, le GEREC-Guyane exista bel et bien et son principal animateur fut l'historien guyanais **Serge Mam-Lam-Fouck**.

(rédaction en cours)

Jean Bernabé, l'un des pères fondateurs de l'Université des Antilles et de la Guyane

S'il fut toute sa vie un chercheur infatigable et un rassembleur d'hommes et de femmes autour de son groupe de recherches, Jean Bernabé est considéré comme l'un des pères fondateurs de l'Université des Antilles et de la Guyane qui fut le grand rêve de toute une génération : celui d'unir autour d'une vision commune les universitaires et les étudiants des trois territoires français des Amériques que sont la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Rêve (partagé par d'autres pères fondateurs tels **Jacques Adélaïde-Merlande, Alain Yacou, Philippe Saint-Cyr, Marie-Françoise Bernabé⁶** etc.) qui parvint à survivre pendant près de vingt ans à l'éclatement en trois entités distinctes du Rectorat des Antilles et de la Guyane ainsi que de l'IUFM des Antilles et de la Guyane, tous deux installés à la Martinique. J. Bernabé comme tous les membres du GEREK était opposé au chauvinisme et au micro-nationalisme, rappelant souvent l'étymologie du terme « université » à savoir « univers » et rajoutant non sans humour que celle-ci était le contraire d'une « nombrilité ». La langue créole n'était-elle d'ailleurs pas un lien fort entre les trois pays concernés ?

Quoique investi dans la recherche, J. Bernabé n'a jamais dédaigné les tâches administratives puisqu'il fut élu deux fois doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de ce qui était l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane), quatre fois élu au Conseil d'administration de l'établissement et candidat (malheureux) à la présidence de ce dernier. Celui qu'une certaine presse qualifiait souvent de « pape du créole » n'a jamais été enfermé dans sa tour d'ivoire du GEREK. C'est ainsi qu'il fut à l'origine des structures suivantes :

. **l'UTL** (Université du Temps Libre) qui recevait les personnes du troisième âge désireuses de continuer à être actives intellectuellement et qui, avant d'être intégrée au service de la Formation continue, rapporta durant deux décennies des ressources financières non négligeables à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

⁶ Epouse de Jean Bernabé, d'origine parisienne, qui fut la véritable fondatrice des bibliothèques universitaires de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique et dont le rôle a toujours été sous-estimé sans doute à cause de sa discrétion naturelle.

. **Radio Campus-FM** qui avait pour vocation de diffuser les cours des enseignants qui le voulaient et de permettre aux étudiants d'acquérir une formation d'animateur-radio, notamment par le biais d'émissions tournant autour de la musique.

. **le CIRECCA** (Centre International de Recherches sur la Caraïbe), association de loi 1901 liée par contrat avec la Faculté des Lettres et Sciences humaines, qui avait pour vocation de dispenser des cours (payants) à des étudiants nord et sud-américains ainsi que caribéens. Il existe encore aujourd'hui grâce au dévouement et à l'énergie d'un autre collaborateur fidèle de Jean Bernabé à savoir **René Morélot**.

. **Le DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) Caraïbes/Amérique latine** en partenariat avec l'Université autonome de Saint-Domingue (plus vieille institution universitaire de tout le Nouveau monde qui fut fondée en...), l'Ecole Normale Supérieure d'Haïti, l'Université de la Havane (Cuba) et l'Université Fédérale de Belem (Etat du Para, Brésil). Plusieurs années durant, J. Bernabé, R. Confiant, P. Dumont, R. Damoiseau ou encore G. L'Etang furent amenés à dispenser des cours dans des différents établissements. Ce diplôme fut grandement apprécié à tel point que l'Université Autonome de Saint-Domingue décida d'attribuer le doctorat « *honoris causa* » à Jean Bernabé et à Raphaël Confiant.



. l'ISEF (Institut Supérieur d'Etudes Francophones), devenu depuis... l'ICEFI (Institut Caribéen d'Etudes Francophones et Interculturelles), qu'il mit en place avec **Pierre Dumont, Lionel-Edouard Martin et Patrick Dahlet.**

Outre la direction du GEREC donc, Jean Bernabé veillait au bon fonctionnement de ces diverses structures en sachant pour chacune d'entre elles trouver les personnes idoines et les remplaçant au moment soit de leur départ dans une autre université soit de leur retraite. Ou prenant acte de différends irréductibles comme dans le cas de Lambert-Félix Prudent. A ce propos, tout et le contraire de tout a été dit depuis trente et quelques années et le moment est venu d'éclaircir les choses puisque le temps faisant son œuvre, les passions se sont tues et Jean Bernabé est « monté en Galilée » selon l'expression créole. Comme le montrent et démontrent maintes photos anciennes illustrant le présent ouvrage, Jean Bernabé, Lambert-Félix Prudent et Raphaël Confiant furent les meilleurs amis du monde pendant plusieurs années et collaborèrent en bonne intelligence au sein du GEREC. Chacun d'entre eux avait son domaine de prédilection : Bernabé (la linguistique), Prudent (la sociolinguistique) et Confiant (la littérature et la traduction). S'il est vrai que le

premier ne s'interdisait pas de fréquentes incursions dans les domaines des deux derniers, ce fut toujours dans la plus grande amitié et le plus grand respect. Bernabé usa d'ailleurs de tout son entregent pour « faire rentrer Prudent au pays », comme on dit, puisqu'alors que ce dernier, titulaire d'une maîtrise d'espagnol et d'un DEA en sociolinguistique, n'étant que chargé de cours à l'Université de Rouen (où il fit ses études), il lui trouva un poste à l'antenne de l'Agence Universitaire de la Francophonie à l'île de Saint-Lucie, cela durant un an, avant d'œuvrer à son recrutement comme maître de conférences à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université des Antilles et de la Guyane (campus de Schoelcher). La meilleure preuve de cette amitié est la quatrième de couverture quelque peu dithyrambique rédigée par L-F. prudent pour la monumentale grammaire en trois tomes et plus d'un millier de pages de Jean Bernabé publié en 1975. Citons :

« Voici l'œuvre la plus impressionnante produite à ce jour par un créoliste natif, je veux parler de l'ouvrage de Jean Bernabé : Fondal-natal, grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais. 1559 pages de sociolinguistique et de description syntaxique, 5754 phrases exemples analysées, un parcours enthousiasmant de la Caraïbe par ses langues et ses paroles. On ne résume pas facilement une telle somme, et je crois qu'il faudra attendre une autre occasion pour en discuter tous les aspects. Son intérêt majeur est de constituer une référence et un « réservoir » indispensables à l'élaboration et à la publication de grammaires scolaires, dictionnaires usuels, d'études dites de vulgarisation. En consacrant dix ans de sa vie à la créolistique, Jean Bernabé ébranle l'image populaire de l'intellectuel dévoué aux causes étrangères ou préoccupé d'attendre les sinécures habituelles. La Grammaire basilectale approchée, outre ses qualités scientifiques, pose le problème fondamental du rôle de l'intellectuel dans une communauté ni suffisamment pauvre pour qu'on puisse la dire sous-développée ni suffisamment riche pour qu'elle fasse l'impasse sur ses valeurs profondes. S'attaquer à la norme du créole, c'était tout simplement soulever la question de notre identité collective chancelante. »

On aura noté l'expression « créoliste natif » qui n'a jamais été employée que par le seul Prudent et aucunement par ses collègues Bernabé et Confiant. Le premier abandonnera totalement cette espèce de nationalisme scientifique

une fois la rupture consommée avec ces derniers et son rapprochement avec la créolistique « chaudensonnienne » confirmée. Quant à Raphaël Confiant, plus âgé de trois ans que Prudent, il était déjà, pour sa part, professeur d'anglais dans l'enseignement secondaire, exerçant dans divers lycées de la Martinique (Lycée technique de Fort-de-France, lycée Frantz Fanon de Trinité, lycée Mongérald du Marin etc.). Eux aussi entretenaient de bons rapports puisque comme il l'a déjà été indiqué R. Confiant proposa à L-F. Prudent la rédaction en chef du magazine mensuel *Antilla-Kréyol* qu'il créa au sein de l'hebdomadaire *Antilla*.

Comme dans toutes les relations humaines, les causes d'un conflit au sein d'un groupe peuvent être multiples : personnelles, professionnelles et, s'agissant d'enseignants-chercheurs, scientifiques et pédagogiques. Il n'y a eu aucun conflit personnel entre ces trois animateurs du GEREK ou plus exactement ce n'est pas un quelconque conflit personnel qui a entraîné l'éclatement du trio. La personnalisation dudit conflit n'est venue que bien plus tard et a pris, malheureusement, un tour féroce, cela des deux côtés. Car il y a eu deux côtés : le côté Bernabé/Confiant et le côté Prudent. Chaque côté disposant au sein du GEREK de partisans avoués ou non avoués. Les causes de l'éclatement furent d'abord professionnelles ; ensuite et surtout scientifiques et pédagogiques. Professionnelles parce que Prudent estimait, non sans raison sans doute, que Bernabé accumulait trop de casquettes (doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines, directeur du GEREK, directeur de publication d'*Espace créole*, président du CIRECCA, président de l'UTL etc.) et qu'il aurait dû en céder une ou deux à ses proches collaborateurs. Mais la vraie cause, la cause profonde du divorce entre les deux côtés, relevait de graves divergences scientifiques et pédagogiques. Bernabé et Confiant était ainsi de farouches partisans de ce que le premier a appelé « **la déviance maximale** » c'est-à-dire de la création et la promotion d'un créole écrit le plus différent du français, non seulement dans les textes littéraires ou journalistiques, mais dans l'enseignement même de la langue. Déviance maximale que Confiant mit en pratique dans les quatre romans en créole qu'il écrivit entre 1979 et 1982. A l'inverse, Prudent avait théorisé la notion d' « **interlecte** », adaptant à la situation des créoles à base lexicale française celle d' « **mésolecte** » mise en œuvre par le créoliste américain **Derek Bickerton**. Ce dernier concevait l'écosystème langagier créole selon un modèle tripartite composé dans sa

partie « basse » du « basilecte », dans sa partie médiane du « mésolecte » et dans sa partie haute de l' « acrolecte ». Autrement dit, on n'avait pas affaire à deux langues totalement distinctes, mais à un « **continuum langagier** » allant de l'anglais standard au créole « roots » en passant par une multiplicité de variétés mixtes qu'utilisaient les locuteurs selon leur âge, leur sexe, leur classe sociale, voire même leur appartenance ethnique.

On comprend aisément que les notions de « déviance maximale » (Bernabé/Confiant) et celle d'interlecte (Prudent), notions radicalement opposées, pouvaient difficilement continuer à cohabiter au sein du même groupe de recherches. En effet, la première notion a un côté volontariste dans le sens où elle ambitionne de transformer la langue ou plus exactement de construire un créole écrit, un créole « savant », qui ne soit pas la simple duplication du créole oral d'autant que ce dernier commençait, dans ces années 80 du siècle dernier, à être sérieusement malmené par le phénomène de décréolisation tant qualitative que quantitative. Pour produire ce créole savant, il était donc nécessaire non seulement de partir à la recherche des formes lexicales, syntaxiques et rhétoriques les plus « basilectales » et de les mettre en œuvre dans les textes écrits puisque dans les textes oraux (contes, chants etc.), ils sont très rarement présents en même temps. Cela signifie qu'au milieu d'un énoncé basilectal produit par un locuteur principalement créolophone, voire même unilingue ou quasi-unilingue, on peut voir surgir à n'importe quel moment des formes « acrolectales » c'est-à-dire francisantes. Dit brutalement, cela signifie qu'il n'existe pas de locuteur qui soit détenteur du « bon créole », pas plus que telle ou telle classe sociale (fut-elle « populaire ») ni même telle région (fut-elle reculée). Pour les partisans donc de la déviance maximale, l'objectif était de construire un créole écrit à la fois différent du créole acrolectal de la majorité de la population mais aussi du créole basilectal d'une minorité au sein de celle-ci. Ce point a été mal compris et sans doute mal expliqué par ses promoteurs sur le moment, provoquant une levée de boucliers, y compris chez certains créolophiles, alors qu'il fallait simplement expliquer que toute langue écrite est différente de sa variété orale et d'autre part, que la première est forcément artificielle. Ce dernier qualificatif ne doit pas être pris en mauvaise part. Il renvoie, là encore très simplement, au fait que la communication orale est une communication *in presentia* (les interlocuteurs sont en contact soit de vive-voix soit de loin grâce, par exemple

au téléphone ou aujourd'hui, au Skype) tandis que la communication écrite est une communication *in absentia* (il n'y a aucun contact, ni de près ni de loin, entre le scripteur et le lecteur). C'est d'ailleurs pourquoi il est abusif de parler de « phrases » à l'oral car une phrase commence par un point, est entrecoupée de virgules, de tirets, de parenthèses et se termine par un point. A l'oral il n'y a que des « énoncés » lesquels sont généralement brefs et peuvent être inachevés ou fautifs. D'ailleurs, lorsque quelqu'un fait des phrases complexes à l'oral, il est qualifié de « phraseur » ou on dit de lui qu'il « parle comme un livre ». Dans la communication spontanée, il est rare de faire de telles phrases et ceux qui y parviennent, de part leur profession (orateur politique, prêtre, enseignant etc.) ne font, en réalité, qu'oraliser de l'écrit.

Ainsi donc, les partisans de la déviance maximale assumaient l'artificialité du créole savant qu'ils entendaient construire, allant même jusqu'à créer des néologismes, alors que les partisans de l'interlecte souhaitaient, eux, plutôt prendre en compte l'existant à savoir le créole dans toutes ses déclinaisons lectales. Ce faisant, ils apparaissaient comme des « réalistes » alors que les premiers étaient vus comme des « idéalistes ». On voit mieux où se situe le nœud de leur différend : la préoccupation première des pro-interlecte n'est pas de sauver le créole, de se transformer en *machokè* (forgeron) du créole, archaïsme qu'affectionnait Jean Bernabé, mais de tenir compte de la réalité langagière. Sauf qu'il est difficilement envisageable d'enseigner à l'école différents lectes, sauf à embrouiller collégiens et lycéens et du coup, mettre en danger leur bonne maîtrise du français et si cela est possible avec des étudiants, formés à la linguistique, on voit mal quelle utilité pratique cela peut avoir. S'il est vrai que l'écosystème langagier créole est plurilectal, il n'y a, pour les pro-déviance maximale, qu'une possibilité au plan pédagogique et plus largement sociétal : établir une frontière la plus nette possible entre les deux idiomes, fut-ce au prix d'actes « artificiels ».

On le voit donc le conflit entre les partisans de ces deux notions n'avait rien d'un conflit personnel, d'une quelconque rivalité de carrière ou de prestige intellectuel. Il s'est agi tout simplement de visions opposées et irréconciliables quant à la manière de concevoir l'enseignement du créole et plus largement sa promotion au sein du corps social. Mais, comme on le découvrira plus avant, cela aura des effets collatéraux, notamment lorsque la question de la création

d'u CAPES de créole viendra sur le tapis. Les pro-interlecte n'y voyant pas une urgente nécessité, contrairement aux pro-déviante maximale, et proposant même, pour certains, de n'introduire qu'une simple « Option créole » au sein du CAPES de Lettres modernes.

(rédaction en cours)

Création de diplômes universitaires centrés sur le créole

Si aujourd'hui, il existe à l'Université des Antilles, une licence et un master dit d' « Etudes créoles » et s'il est possible de faire un doctorat dans cette filière, il faut savoir que l'implantation de cette dernière au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane fut un long combat mené par le GEREK et son « Grand Timonier », Jean Bernabé, aidé par des collègues tout aussi déterminés que lui. Cela commença par une sorte d'université d'été créole, appelée *Linivèsitè Livènyay*, qui pendant deux semaines, en juillet 1986, rassembla sur un campus de Schoelcher où étudiants, enseignants et personnel administratif partaient progressivement en vacances, des enseignants de diverses disciplines originaires de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Dominique et de Sainte-Lucie. L'une d'elle, diplômée en économie, devait connaître trois décennies plus tard un avenir brillantissime. Il s'agit de **Christiane TAUBIRA**, qui deviendra ministre de la Justice dans le gouvernement de François HOLLANDE et auteur de la fameuse loi qui a qualifié l'esclavage des Noirs comme un crime contre l'humanité. Il y eut aussi comme « étudiants » **Nicole REMION** (Martiniquaise et professeur de mathématiques en lycée professionnel), **Yolande COUMBA** (Guyanaise et institutrice), **Emmanuella RATTIER** (Guyanaise et directrice d'école primaire).

Voici ce qu'en a écrit Raphaël CONFIANT lors de la communication qu'il a présenté lors du « 1^{er} KABAR POU LA KREOLITE » à l'île de la Réunion, communication intitulée «
».

Introduction

Un très long chemin a été parcouru depuis l'année 1973 au cours de laquelle Jean Bernabé, alors maître-assistant dans ce qui n'était encore à l'époque que le Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane, structure rattachée à l'Université de Bordeaux, introduisit un cours, un simple cours d'introduction à la linguistique créole au sein du DEUG de Lettres Modernes et la situation présente où, devenue depuis vingt ans université de plein exercice, l'UAG offre, sur le campus de Schoelcher, en Martinique, une Licence, une Maîtrise, un DEA et un Doctorat de Langues et Cultures Régionales-option créole. Cela depuis

1994 c'est-à-dire 7 bonnes années. Entre ces deux dates - 1973 et 2002 soit 29 ans, presque le tiers d'une vie - le chemin fut long, difficile, parsemé d'embûches génératrices à la fois de découragement et d'enthousiasme renouvelé.

Que l'on me permette dans cette introduction de faire un petit bilan en évoquant. *Linivèsitè Livèny Kréyol* (Université d'été créole) qui se tint en Martinique en 1983 et qui, pour la première fois rassembla des créolistes de la Martinique autour d'une volonté d'impulser un enseignement des Langues et Cultures Créoles. Il y avait là, du côté des formateurs, Jean Bernabé évidemment, Lambert-Félix Prudent et moi-même pour la Martinique, Robert Fontès, Donald Colat-Jolivière et Jack Penture pour la Guadeloupe, Elie Stephenson pour la Guyane, Maximilien Laroche pour Haïti et j'en oublie. Dès cet instant-là se sont posées les questions fondamentales de l'enseignement des LCR au niveau universitaire: quoi enseigner qui ne soit pas un simple collage d'éléments linguistiques, littéraires, historiques, anthropologiques et autre? Et cela dans quelle langue : le français ou le créole? Et en cas d'utilisation du créole, comment faire avec un outil qui n'avait pas encore atteint sa souveraineté scripturale? Quoiqu'il en soit, au cours de *Linivèsitè Livèny Kréyol* une bonne trentaine d'enseignants du primaire et du secondaire, originaires de nos trois pays, fut amenée à réfléchir à cette problématique et il n'était aucunement étonnant que l'on retrouvât presque les mêmes dans le **DULCC** (Diplôme universitaire de langues et cultures créoles) lancé, en 1984, par Jean Bernabé et le GEREC-F, diplôme d'université, qui devint plus tard, en 1992, le **DULCR** (Diplôme universitaire de Langues et Cultures Régionales) pour se conformer à la terminologie française en vigueur mais aussi par souci d'ouverture sur d'autres langues présentes chez nous, à savoir le tamoul en Martinique et en Guadeloupe ainsi que les langues amérindiennes et bushinenge (Noirs marrons) en Guyane. Le DULCR a ainsi formé en langues et cultures tamoules, cela pendant 5 ans, des étudiants et des pratiquants du culte hindouiste et le GEREC-F a même publié une méthode d'apprentissage du tamoul écrite par le professeur Singaravelou de l'Université de Bordeaux.

Mais nous ne pouvions nous contenter d'un simple diplôme d'université, il fallait franchir une nouvelle étape qui fut, en 1994, la création de la Licence de Langues et Cultures Régionales-option Créole, diplôme «national » toujours selon la même terminologie. On verra plus avant que la terminologie n'est pas innocente, qu'elle influe même fortement sur la nature même de l'enseignement que nous avons à dispenser. Il faut enfin aborder la quatrième étape, après *Linivèsitè Livèny Kréyol*, après le DULCC et le DULCR, après la

Licence de LCR: celle du CAPES de créole. Certes, ce concours de recrutement des professeurs du secondaire n'intéresse pas directement l'Université puisqu'elle est du ressort de l'IUFM mais les étudiants qui s'inscrivent dans ce dernier proviennent forcément de la première. C'est **dès l'année 1996 que le GEREK-F a commencé à envoyer des dossiers au Ministère de l'Education Nationale pour demander à ce que notre langue soit traitée à l'égal de toutes les langues régionales françaises et qu'elle obtienne donc son propre CAPES.** Demandes restées sans réponse jusqu'à l'an 2000, année au cours de laquelle un homme auquel je veux aussi rendre hommage ici, Jack Lang, décida de franchir le pas.

Je ne saurais terminer mon introduction sans lancer un appel à la réconciliation des créolistes, de tous les créolistes, qu'ils soient des Antilles ou de l'Océan Indien, d'Europe ou d'Amérique du Nord. L'heure des nécessaires, et parfois violentes batailles est terminée. Ou du moins il est grand temps de rengainer nos baïonnettes et de terminer ce qui menace d'être une guerre de Cent ans et qui n'aboutira qu'à la mort à terme de ce que nous voulons défendre.

1. Les LCR à l'Université: enseigner quoi?

Lorsqu'en 1994, nous créons la Licence de Langues et Cultures Régionales-option créole, nous nous sommes appuyés sur trois éléments:

- l'expérience d'enseignement du créole dans les collèges de Capesterre-Belle-Eau en Guadeloupe sous la houlette d'Hector Pouillet et de Sylviane Telchid et du collège de Basse-Pointe en Martinique sous la houlette d'Yvon Bissol et de Paul Blamèble
- la propre expérience des enseignants-chercheurs du GEREK-F après *l'université Livénay Kréyol* et les différents cours de linguistique et de littérature créole qui s'étaient multipliés depuis l'acte fondateur de 1973.
- l'expérience des autres langues régionales françaises, en particulier celles du breton et du corse qui nous paraissaient deux voies parallèles, sinon opposées.

L'expérience de Capesterre et de Basse-Pointe démontrait, sans discussion aucune, qu'il était possible de dispenser un enseignement de qualité en LCR, cela dans le cadre même d'un système marqué au coin du jacobinisme le plus obtus. Il montrait aussi que l'utilisation d'un système graphique à base phonétique et donc radicalement différent de l'orthographe française, ne posait pas de problème majeur. La plupart des élèves, au bout de trois mois de

cours, parvenaient à le maîtriser sans que cela affectât le moins du monde leur compétence orthographique en français, bien au contraire. Quant aux cours de linguistique et de littérature créoles dispensés à la Faculté des Lettres de l'UAG, l'engouement même qu'il suscitait auprès d'un nombre croissant d'étudiants nous contraignait à aller plus loin. Mais c'est l'expérience des langues régionales françaises qui nous inspira le plus puisque celles-ci, depuis plus de quinze ans parfois, disposaient de licences et de maîtrises et bien sûr de CAPES. Il nous fallait choisir entre le modèle breton et le modèle corse autant dire entre un système minimaliste et un système maximaliste. Nous avons choisi la voie médiane. Autrement dit, en 1994, nous avons bâti notre licence uniquement avec des enseignements de LCR (linguistique, littérature, anthropologie, histoire etc.) mais enseignés en langue française, sauf pour la littérature.

1. 1. Une discipline mixte

Dès le départ, nous avons eu le sentiment d'une discipline à construire dans le moment même où nous la mettions en place, d'une discipline qui devrait apprendre à gérer sa multidisciplinarité sans pour autant sombrer dans l'éclectisme superficiel. Pour ce faire, nous avons privilégié deux «disciplines-poteau-mitan», la linguistique et la littérature, autour desquelles graviteraient trois autres disciplines secondes (mais pas secondaires) à savoir la sociolinguistique, l'anthropologie des aires créolophones, l'histoire des aires créolophones, et enfin des disciplines annexes, proposées en option telles que la littérature antillo-guyanaise francophone, l'informatique, l'initiation à une langue étrangère rare (breton, chinois, égyptien ancien etc.). Ce modèle à trois étages a fonctionné de 1994 à 2000, formant plus de trois cent étudiants originaires de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane mais aussi, quoiqu'en nombre beaucoup plus restreint, de Sainte-Lucie, de la Dominique et d'Haïti.

2. Enseigner dans quelle langue: français ou créole?

Nous avons été évidemment confrontés dès le départ à la langue d'enseignement et cela dès *Linivèsitè Livènay Kréyol* au cours de laquelle beaucoup des formateurs s'étaient jetés à l'eau et avait tenté d'enseigner leur discipline en créole pour la première fois de leur vie, cela avec des succès contrastés. Il apparaissait que le créole n'était pas suffisamment armé, faute d'avoir développé un méta-langage scientifique, pour être utilisé comme langue d'enseignement dans des matières telles que la linguistique et la sociolinguistique. Par contre, il trouvait sa place en anthropologie et en histoire, aux côtés du français, tandis qu'en littérature, il pouvait parfaitement

occuper l'espace le plus grand, toujours aux côtés du français. Il est tout à fait possible d'enseigner par exemple la littérature orale, ou l'oraliture, si vous préférez en créole, d'analyser des proverbes, des devinettes et des chansons sans tomber dans le petit-nègre. Toutefois, ce partage des tâches entre créole et français ne pouvait tout à fait nous satisfaire d'autant qu'il n'était que la représentation fidèle de ce que **Pierre Davy** (1975) avait appelé d'une jolie expression «le mal diglottique». En effet, le français servait aux matières les plus «scientifiques», pour autant qu'on puisse qualifier ainsi la linguistique ou la sociolinguistique alors que le créole était réservé à la moins scientifique à savoir la littérature. Certes, nous n'étions pas naïfs au point de croire que nous pouvions d'un seul coup briser des siècles de minoration du créole et arracher le créole à sa «situation patoisante» selon le mot de Guy Hazaël-Massieux. Mais cela nous faisait toucher du droit une problématique inédite par rapport aux autres langues régionales françaises: nous devons construire la langue créole écrite dans le même temps où nous décidions de l'utiliser comme langue d'enseignement. Tâche prométhéenne, folle aux yeux de certains, mais indispensable si l'on veut sortir le créole de sa situation. En effet, la plupart des langues régionales françaises sont des langues écrites, parfois bien avant le français, et disposant comme l'occitan, le catalan ou le breton d'une littérature ancienne et assez prestigieuse.

Que signifie donc «construire le créole écrit»? Deux choses: plier la langue à la logique de l'écrit c'est-à-dire de la communication in *absentia* et réactiver la créativité lexicale de notre langue. La première concerne la syntaxe et la rhétorique ce qui veut dire, pour aller vite, apprendre à faire des phrases en créole. Cela peut sembler bête mais il faut garder à l'esprit qu'à l'oral, nous faisons, quelque soit la langue d'ailleurs, rarement des phrases. La phrase est une notion relevant de l'écrit tandis qu'à l'oral, on peut tout au plus parler d'énoncés, souvent lacunaires d'ailleurs, inachevés, répétitifs etc. Lorsqu'un locuteur, en français ou en anglais par exemple, fait des phrases, on peut être sûr qu'il est en train, inconsciemment d'oraliser de l'écrit, d'oraliser des phrases qu'il a apprises par le biais de l'enseignement scolaire le plus souvent. En créole donc, il faut construire des phrases et pour ce faire, il n'y a pas de mystère: il faut faire appel à des outils grammaticaux tels que les connecteurs, les relateurs et autres qui permettent de «soudier» entre eux des morceaux de phrases, ce que j'ai appelé plus haut des énoncés. Dans la plupart des grandes langues du monde, ce travail ne s'est pas fait de manière volontariste ou concertée: il est le fruit d'une maturation séculaire grâce au travail des écrivains et de tous ceux qui font profession de plume. Or, à nous Créoles, le temps n'est pas donné. Nous sommes rattrapés par la vitesse des communications modernes. Nous sommes sommés de faire en quelques

décennies ce que d'autres peuples ont fait en plusieurs siècles. Quant à la rhétorique, il s'agit de la mobiliser, de repérer dans les discours oraux, surtout les discours formels liés à l'oralité tout ce qui peut être utile à l'écrit.

Le deuxième problème est celui de la créativité lexicale. On sait que le créole s'est toujours nourri du français à ce niveau, le dévorant, le phagocytant, parce qu'il a toujours vécu sous l'ombre par trop protectrice de ce dernier et qu'il lui a toujours été plus facile de lui emprunter que de créer ses propres mots. Le problème auquel nous sommes confrontés est celui de la décréolisation lexicale qui doit être comprise de manière claire: ce qui est dommageable pour le créole ce n'est pas l'emprunt (celui-ci est constitutif du créole) mais l'incapacité du créole à créoliser les emprunts. C'est cela la décréolisation et pas autre chose. Ce que j'appelle le «créole stabilisé» des Antilles et de la Guyane, celui qui s'est formé et installé entre 1680 et 1960, soit près de trois siècles empruntait à tour de bras au français mais créolisait aussi ces emprunts avec la même énergie. «Locomotive» devenait « *komotif* », «hallier» devenait « *razié* », «bréhaïne» devenait « *bwareng* » par exemple. Et il n'empruntait pas seulement au français mais aussi à l'anglais: «side-board» devenait « *saybot* » (buffet), «man-of-war» (bateau de guerre) devenait « *manawa* » (la prostituée qui monte sur les bateaux) ou à l'espagnol «gachupino» qui devient « *katjopin* » (petite fille espiègle).

Le problème aujourd'hui, c'est que le créole n'arrive plus à créoliser ses emprunts et cela pour deux raisons:

- les Créoles sont devenus massivement francophones à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle.
- la quantité des emprunts est devenue trop grande.

(rédaction en cours)



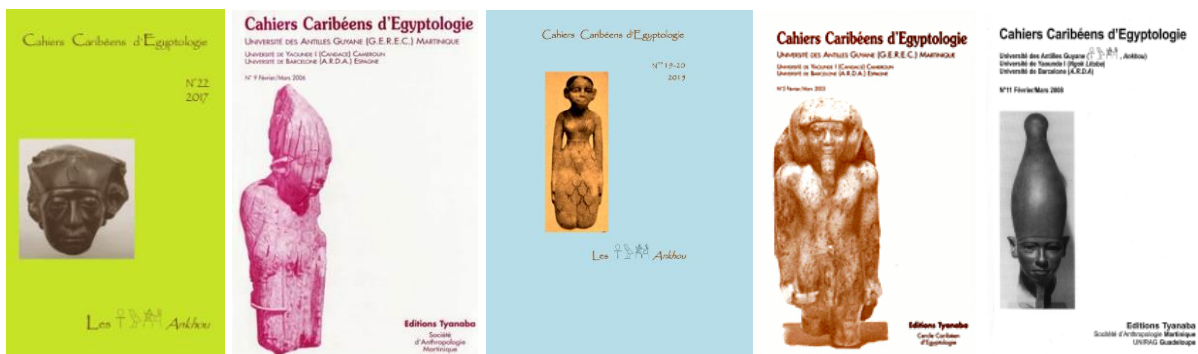
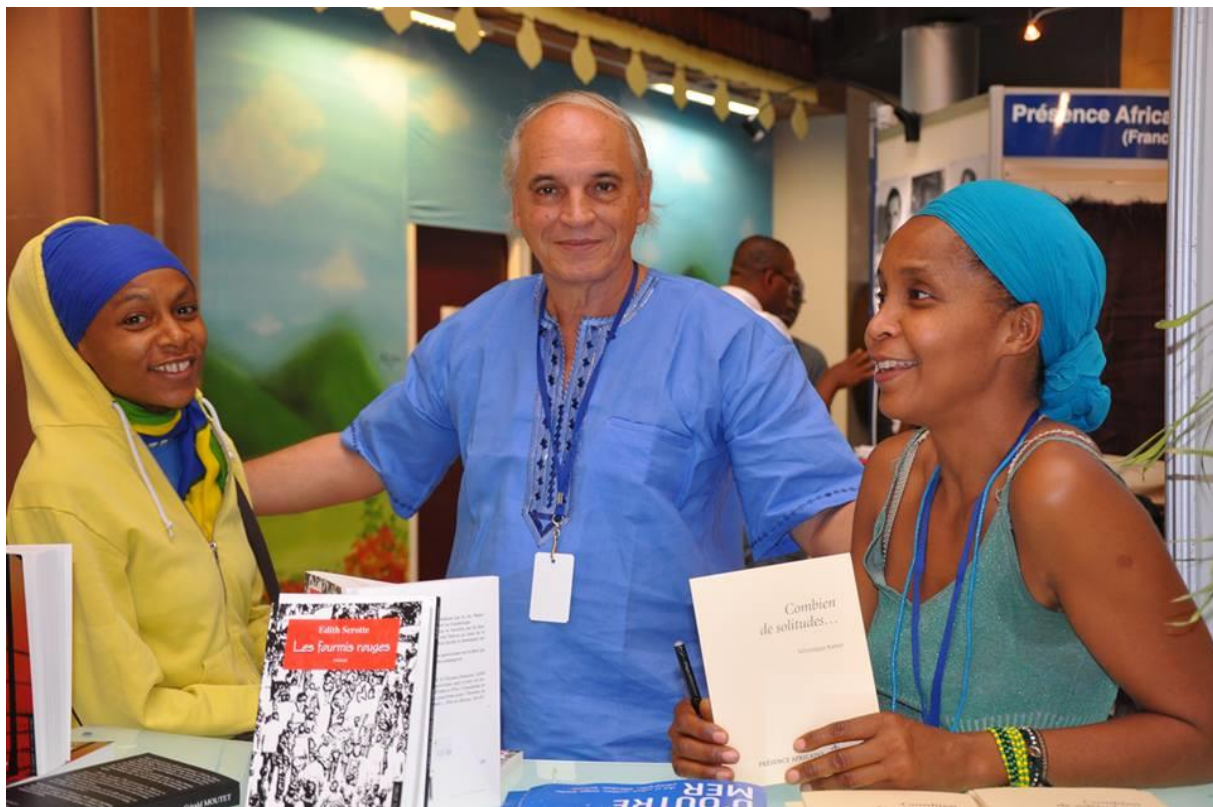
(Raphaël Confiant, Gerry L'Etang et Jean Bernabé)

Egyptien ancien, caraïbe, tamoul, chinois, japonais et français langue étrangère

Au contraire de l'image de personnes renfermées sur « leur petit créole » que donnent parfois des créolistes les personnes qui n'apprécient pas leur domaine de recherches (quant elles ne le considèrent pas comme « inutile »), Jean Bernabé tout comme ses principaux collaborateurs (Robert Damoiseau, R. Confiant, P. Pinalie, G. L'Etang etc.) étaient ouverts à la diversité linguistique et à la nécessité de la promouvoir au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane, puis de l'Université des Antilles. Ils considéraient que n'offrir que des enseignements d'anglais et d'espagnol, certes immensément utiles, aux étudiants antillais et guyanais, était une manière de restreindre leur vision du monde à une époque de mondialisation irréversible.

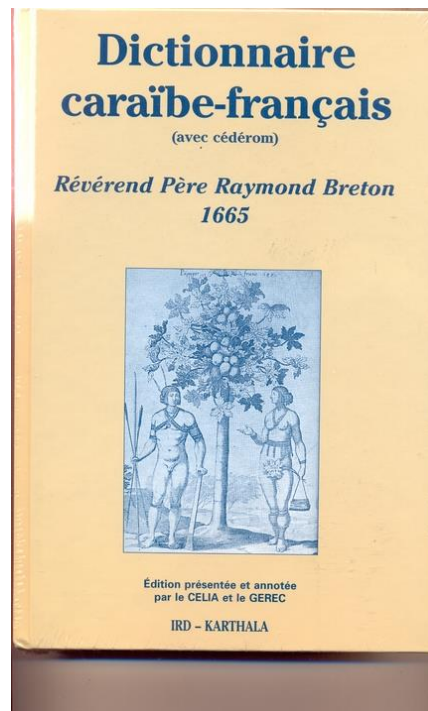
Ouvrir le GEREK et les étudiants de LCR à l'étude de l'égyptien ancien représentait une manière d'exploit car cela revenait à les mettre en présence de la plus vieille langue du monde (celle des pharaons) avec la plus jeune (celle des esclaves des plantations de canne à sucre). Autrement dit une langue quatre fois millénaire et une langue qui entrait à peine dans son quatrième siècle ! Ce qui est une sorte d'exploit ne fut possible que grâce à l'égyptologue guadeloupéo-martiniquais **Alain Anselin** dont le savant et très renommé égyptologue lui-même **Cheick Anta Diop**, celui qui avait démontré que les pharaons étaient des Noirs, disait :

« Je n'ai qu'un successeur. Il habite de l'autre côté de l'Atlantique et est mulâtre. Son nom est Alain Anselin. »

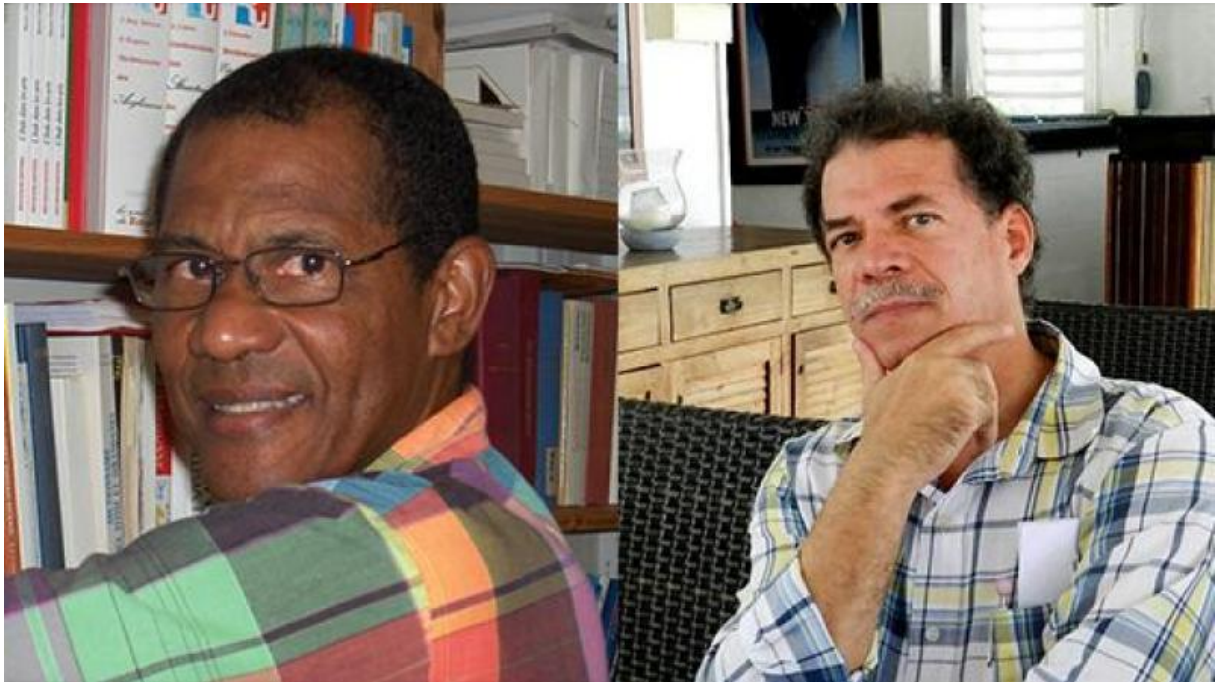


Le GEREC collabora ensuite étroitement avec le CELIA () afin d'assurer la retranscription et la republication du premier et seul dictionnaire de la langue caraïbe des Petites Antilles (que les linguistes appellent « le caraïbe insulaire » pour le distinguer de celui qui est encore parlé de nos jours dans les Guyanes) : celui du **Père Breton**. Rien d'étonnant à cela car comme le dit Edouard Glissant, la culture caraïbe n'a pas « disparu », elle a « désapparu ». C'est-à-dire que l'héritage qu'elle nous a laissé (pêche, agriculture, pharmacopée, vannerie etc.) et que nous continuons à faire vivre ainsi que tout le lexique (flore et faune notamment) qui a été transmis au créole et au français régional antillais ne sont pas identifiés par l'Antillais moyen comme étant caraïbe. Sans doute même que les pêcheurs ne savent pas que les mots désignant des poissons

comme *kouliwou*, *balawou*, *watalibi* etc. ou encore la proue du « gommier » (« *wagaba* ») sont directement issus de cette langue défunte. La néo-autochtonie créole a, en effet, peu à peu remplacé l'autochtonie caraïbe et c'est ainsi que le « jardin caraïbe » est devenu le « jardin créole » chez la plupart des gens alors qu'il s'agit du même modèle agricole mais avec en plus, il est vrai, certaines plantes importées (notamment par les immigrants indiens du milieu du XIXe siècle).



Co-auteur de *l'Eloge de la Créolité*, Jean Bernabé mesurait à sa juste valeur l'apport de la culture indienne à celle des Antilles et décida de créer **un diplôme d'universités en Langues et Cultures Régionales-Option tamoul** en plus de celui de Langues et Cultures Régionales-Option *créole*. L'arrivée de Gerry L'Etang, anthropologue et indianiste permit de conforter cette orientation, la thèse de celui-ci intitulée *L'Oracle et le sacré*, portant sur le culte hindou en Martinique et en Guadeloupe. Mais, à l'instigation de ce dernier, le GEREC alla encore plus loin en décidant de fabriquer une méthode d'apprentissage du tamoul avec le système de cassettes-audio en vigueur dans les années 1980-90, ceci notamment dans le but de faciliter l'apprentissage de la langue (ou son réapprentissage) par les officiants de l'hindouisme créole, en particulier les *pousari* (prêtres) et les interprètes. Appel fut donc fait au professeur **LOGANADIN...**



Outre le caraïbe, l'égyptien ancien et le tamoul, le GEREK et Jean Bernabé décidèrent d'offrir **des cours de japonais, puis de chinois** aux étudiants de la toute nouvelle Licence de LCR (Langues et Cultures Régionales), diplôme national qui succédait au DULCC (Diplôme Universitaire de Langues et Cultures Créoles) qui était, lui, un diplôme d'université. Deux professeurs d'université japonais, Kunio Tsunekawa et..... furent recrutés comme professeurs invités trois années de suite, chose qui fut facilitée par le fait que le premier était également le traducteur en japonais des livres de Patrick Chamoiseau et de Raphaël Confiant. Ces années 90 avaient vu, en effet, le succès des écrivains de la Créolité, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, non seulement sur les scènes locale et hexagonale, mais aussi internationale.

Ensuite des cours de chinois furent assurés par une maîtresse de conférences en Sciences de l'Education, **Hui-Ping Wen**, originaire de Taïwan, dont la thèse de doctorat portait en partie sur la linguistique chinoise. Tant les cours de japonais que de chinois étaient ouverts à tous les étudiants sous formes d'UEC libres même s'ils étaient principalement destinés aux étudiants de créole.



(Philippe Chanson, Raphaël Confiant, Hui-Ping Wen et Max Belaise)

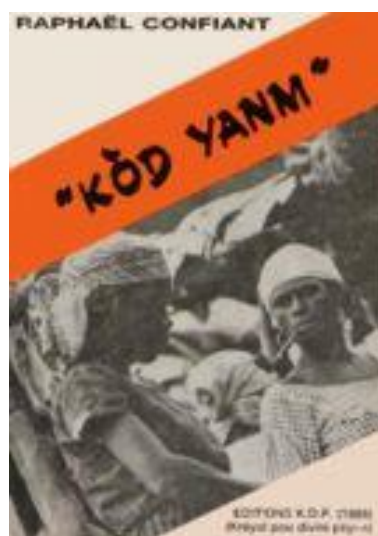
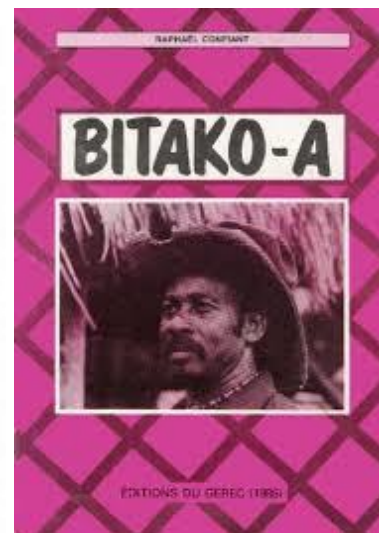
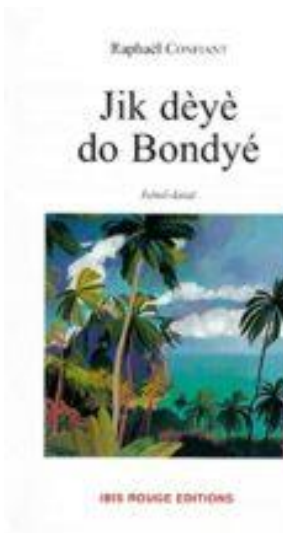
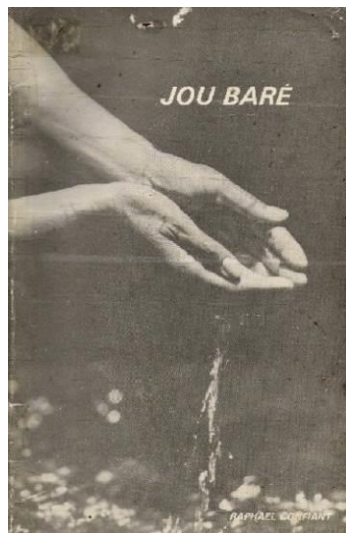
Enfin, dernier signe d'ouverture des créolistes du GEREK aux autres langues et notamment à celle avec laquelle le créole partage le même écosystème linguistique et qui n'a eu de cesse de l'étouffer durant trois siècles, à savoir le français, la création, en 1998, de **l'ISEF** (Institut Supérieur d'Etudes Francophones) en vue de dispenser des enseignements de FLE (Français Langue Etrangère) et l'ajout d'un « F » pour « Francophone » à l'acronyme du GEREK qui devint dès lors le **GEREC-F**.



(Patrick Dahlet, MCF en FLE, Denise Caumartin, secrétaire de l'ISEF et Jean Bernabé)

Ce faisant tombait le vieux mythe des créolistes hostiles à la langue française et même désireux de l'éradiquer des Antilles et de la Guyane. Si Jean Bernabé aimait à citer le proverbe créole qui dit que « *Dé mal krak pa ka viv adan an menm tou* » (Lit. « Deux crabes mâles ne peuvent vivre dans le même trou »), c'était pour souligner le danger qui pesait sur le créole, pas pour désigner le français comme un ennemi irréductible de celui-ci. Qui, en effet, pourrait nier que partageant le même écosystème linguistique, le créole ne s'y trouve pas en position de « pot de terre » et le français en position de « pot de fer » ? De son côté, après avoir publié cinq livres en créole (un recueil de poèmes et quatre roman), Raphaël Confiant passait au français avec son roman sur la Martinique au Temps de l'Amiral Robert (guerre 1939-45), *Le Nègre et l'Amiral*⁷ (1988), qui connut un succès immédiat tant aux Antilles qu'en France.

⁷ Editions Grasset.



Comment après tout cela, après la promotion du caraïbe, de l'égyptien ancien, du tamoul, du japonais, du chinois et du FLE (Français Langue Etrangère), pouvait-on encore accuser le GEREK et les créolistes de ne regarder que leur nombril ? La réponse est claire : jalousie d'une part et médiocrité intellectuelle, d'autre part. Toutes choses, malheureusement, assez partagées au sein du milieu universitaire quel que soit le pays du monde.

LE GIL (Groupe Informatique Linguistique)

A l'arrivée de Jacques Coursil au GEREK, la recherche y emprunta une nouvelle voie, en plus de celles déjà existantes, à savoir l'étude du langage à partir de ce qu'il y avait de plus moderne en ces années 80-90 : l'outil informatique. Anciennement en poste à l'Université de Caen, puis devenu, dix ans durant, jazzman aux Etats-Unis où il joua aux côtés des plus grands, ce Martiniquais natif de l'Hexagone (ses parents firent partie de la génération-BUMIDOM), arrivait sur le campus de Schoelcher (Martinique) avec des compétences en philosophie, en linguistique, en mathématiques et en informatique. Vastes compétences qui lui permit de donner un (aimable) coup de pied dans la fourmilière créolisante et créolo-centrée qu'était le GEREK. Certes, J. Coursil ne proposa pas d'abandonner ce qui était le cœur de cible du groupe de recherches, mais d'appliquer des méthodologies nouvelles, grâce à l'apport des mathématiques et de l'informatique, non seulement au créole, mais à toutes les langues du monde et en fin de compte au langage lui-même.



(rédaction en cours)

Jean Bernabé : de « La Charte culturelle créole » à l'« Eloge de la Créolité »



Loin de s'enfermer dans sa tour d'ivoire universitaire, Jean Bernabé était soucieux, comme nous l'avons vu, de l'impact des recherches menées par le GEREK sur le corps social et n'hésitait jamais à organiser ou à participer à des conférences autour du créole devant toutes sortes de publics. Ainsi s'intéressait-il tout particulièrement au rôle que pourrait jouer la littérature dans ce qu'il appelait « l'accession à la souveraineté scripturale » du créole. Il n'avait jamais oublié qu'avant de devenir un linguiste, il était un littéraire, ce qui explique qu'à côté des revues *Espace créole* et *Mofwaz* consacrées au créole, la première centrée sur la recherche et la deuxième sur la didactique, il créa une troisième revue du GEREK : TED (Textes-Etudes-Documents) consacrée à l'étude de la diglossie littéraire dans les aires franco-créolophones.

J. Bernabé et L-F. Prudent s'attelèrent à la rédaction d'un petit texte, une sorte de manifeste intitulé *Charte culturelle créole* qui avait pour objectif de définir la vision glottopolitique du GEREK et les moyens de la mettre en œuvre. La défense et illustration de la langue créole à tous les niveaux (éducationnel, médiatique, social, politique etc.) était au cœur de ce texte, ce qui le différencie radicalement de l'*Eloge de la Créolité* (1988) dont nous parlerons plus avant. La *Charte* visait à défendre la langue créole tandis que l'*Eloge* s'attachait, sans pour autant négliger la langue, à magnifier l'imaginaire créole que ce dernier s'exprimât en créole ou en français. Malheureusement, le premier ayant eu un écho assez restreint et le second un retentissement

international, une confusion est née dans l'esprit du grand public antillais, persuadé que *l'Eloge de la Créolité* défend la seule langue créole, ce qui est très loin d'être le cas.



(Patrick Chamoiseau et Jean Bernabé)

C'est donc tout naturellement que Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant se tournèrent vers lui lorsque leur vint l'idée non pas de rédiger un manifeste littéraire, mais de répondre à l'invitation du Festival Antillais de la Seine-Saint-Denis qui, en 1987, leur avait demandé de faire une conférence sur la littérature antillaise. Pendant deux mois, chez Raphaël Confiant, à la campagne du Vauclin, les trois se réunirent le week-end pour confronter leurs contributions, les amender et en constituer un texte cohérent qu'ils se proposèrent de lire à tour de rôle devant le public, chacun s'occupant d'une partie de celui-ci. C'est au cours de ces cogitations communes que surgirent les idées d'« *anté-créole* », de « *diversalité* » ou encore de....La première a trait à Aimé Césaire et à son rapport au créole que Chamoiseau et Confiant jugeaient inacceptable jusqu'à ce que Bernabé leur explique que l'auteur du *Cahier d'un retour au pays natal* n'était pas un anti-créole, mais un anté-créole c'est-à-dire quelqu'un ayant vécu à une époque où la question du créole, de sa

revalorisation et de sa promotion n'étaient pas présentes ni dans le débat intellectuel ni dans le débat public et donc pas pertinentes.

Au jour dit, c'est-à-dire à l'ouverture du Festival organisé donc pas des Antillais vivant dans l'Hexagone, cela dans la ville de Saint-Denis, lorsque vint le tour de P. Chamoiseau, J. Bernabé et R. Confiant de s'exprimer, au lieu d'utiliser chacun les quinze minutes qui avaient été accordées à tous les orateurs, ils lirent leur long texte, intitulé *Eloge de la Créolité*, devant un public médusé et des organisateurs fort mécontents.

(rédaction en cours)

Petite histoire d'une grande cause : la création du CAPES de créole

Après avoir créé le DULCCC, puis la Licence de LCR qui ne commençait qu'en 3^e année et était ouverte à tout étudiant détenteur d'un DEUG et enfin la Licence de LCR qui commençait dès la première année d'université pour les bacheliers (et par la suite, la Maîtrise et le DEA qui devinrent au final le Master), se posa la question des débouchés de la filière. De toute évidence, ils ne pouvaient qu'être les mêmes que ceux de n'importe quelle autre licence de Lettres et langues à savoir l'enseignement principalement, mais aussi les métiers de la culture, du journalisme ou encore n'importe quel concours de la fonction publique exigeant la possession d'une licence à l'époque (inspecteur de la Sécurité sociale, des douanes, des impôts etc.). Contrairement à ce que prétendaient les contempteurs des Etudes créoles, l'obtention d'un diplôme dans cette filière n'offrait pas moins de débouchés professionnels à celui qui en était détenteur que ceux auxquels pouvait prétendre le titulaire d'une Licence de Lettres modernes, d'Anglais ou d'Espagnol. Ces débouchés étaient identiques hormis le fait que le créole ne disposait pas d'un CAPES et d'un concours de recrutement de professeurs des écoles, toutes choses dont les études corses, basques, bretonnes, occitanes et même tahitiennes bénéficiaient depuis des lustres.

Le GEREC entreprit dès lors de faire du lobbying auprès des élus politiques antillais et guyanais, notamment les parlementaires afin de leur demander d'appuyer sa demande auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de créer un CAPES de créole. S'il rencontra un accueil largement favorable auprès de la plupart des tendances politiques, l'hostilité vint, curieusement, de...créolistes. D'abord, de Robert CHAUDENSON, professeur à l'Université de Provence et spécialiste du créole réunionnais ; ensuite de Carpanin MARIMOUTOU et Lambert-Félix Prudent, professeurs à l'Université de la Réunion. Le premier se fendit d'un article virulent dans le quotidien parisien *Libération* dont voici un extrait significatif :

« »

Les seconds exprimèrent leur égale hostilité dans *Le Quotidien de la Réunion* comme on peut le voir dans la reproduction de l'article ci-après :

REVUE D'ETUDES CREOLES SPECIAL CAPES

« Le ministère a été trop vite »

Le Capes créole continue de susciter des débats et de faire des vagues. La polémique fait rage entre les militants martiniquais du Gerc (Groupement d'études pour l'enseignement du créole) et les Réunionnais, favorables à une réflexion approfondie sur la mise en place d'une filière pédagogique du créole.

Lambert-Félix Prudent, universitaire martiniquais, actuellement en poste à l'université de la Réunion, et responsable du comité international d'études créoles, présente la dernière livraison de la revue *Etudes créoles*, dont le sujet est « Capes créole (s), le débat ». Une vingtaine d'auteurs, universitaires, linguistes, chercheurs, au rang desquels Carpanin Marimoutou, chargé de la mise en œuvre du Capes de créole à la Réunion, ont collaboré à ce numéro.

En toile de fond de ces réflexions, la mise en place de ce Capes créole, une mise en place précipitée pour Lambert-Félix Prudent et Carpanin Marimoutou, qui ont l'impression que le ministère a voulu aller vite, trop vite, sans mesurer toutes les complexités inhérentes aux différents créoles des Dom français.

« Le ministère de l'Education nationale a demandé à des experts de réfléchir à une reconnaissance officielle du créole. A la Martinique, on

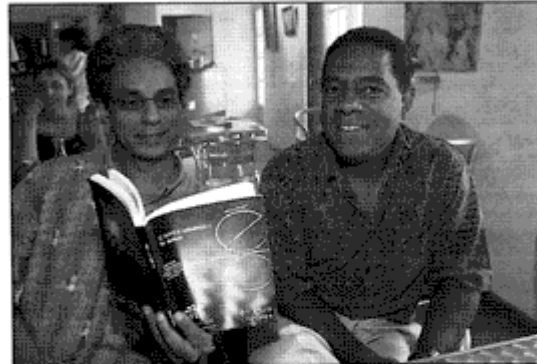
a commencé à former les professeurs des écoles au créole. On a le créole au bac depuis l'année dernière. En mars dernier, le ministre a affirmé le principe de la création d'un Capes de créole. On a répondu, d'accord pour le Capes, mais comment ? On a vu que le ministère voulait faire vite. A la Réunion qu'on a eue au ministère, j'ai dit attention, il y a quatre pays différents, avec quatre créoles différents, et des réalités pédagogiques différentes. On nous a répondu qu'il fallait faire vite, et qu'il fallait faire unique », énonce Lambert-Félix Prudent.

Modèle martiniquais

En fait, il semble que le ministère ait adopté le modèle voulu par les Martiniquais. Sachant qu'il existe depuis plusieurs années une licence de créole aux Antilles, et qu'il faut bien offrir un débouché aux quelques 300 diplômés de cette filière...

« Le Capes en soi n'est pas une bêtise. Nous le voulions. mais on a l'impression qu'on a commencé par la fin. Il serait plus logique de commencer à former des professeurs des écoles, puis attaquer le collège, et enfin le lycée. Or, là, on a enfourché le cheval du Capes ».

La précipitation va sans doute



Carpanin Marimoutou et Lambert-Félix Prudent jugent que le ministère a été trop vite pour l'instauration du Capes créole (photo Frédéric ALLAMELOU)

réserver quelques surprises aux premiers candidats qui composeront dès mars prochain. Ainsi, « Un Réunionnais qui a composé à l'écrit aura-t-il la garantie d'être corrigé par un enseignant réunionnais ? Il y a aussi des problèmes à l'oral. On ne parle pas le même créole. Si moi, Martiniquais, je pose au candidat réunionnais une question, qu'est-ce qui se passe ? Ça peut être un motif de recours », souligne

Lambert-Félix Prudent. Pour l'universitaire, comme pour Carpanin Marimoutou, le problème est « de ne pas avoir respecté les quatre identités créoles au départ parce qu'on voulait faire vite ».

Les personnes intéressées par la question pourront prendre part à un débat avec Lambert-Félix Prudent, samedi, à partir de 16 heures, à la librairie l'Entrepôt de Saint-Denis.

F.G.

J. Bernabé et R. Confiant, pour leur part, exposèrent leur conception dans l'article ci-après :

« Le CAPES de Créole : Arrière-plan historique, sociologique et politique, stratégies et enjeux.



Au terme de la circulaire Savary de 1982 sur l'enseignement des langues régionales, la pénétration du créole dans les écoles des départements d'Outre-Mer[1] cessait d'être illégale[2]. De fait, très vite, dès 1984, des expériences étaient mises en respectivement aux collèges de Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe) et de Basse-Pointe (Martinique). Pourtant, le créole n'ayant jamais été listé dans la loi Deixonne (1951) ne bénéficiait pas du statut explicite de langue régionale de la République Française. On peut donc penser que c'est par effet de système (les D.O.M. étant devenus des régions de France, au sens administratif défini par la loi de décentralisation de 1982) que le créole a été considéré de facto comme une langue régionale. Alors que la signature par l'Etat français de la charte européenne des langues minoritaires a été déclarée anticonstitutionnelle, le créole, par décret en date du 09 février 2001, s'est pourtant vu attribuer un C.A.P.E.S dont le premier concours se déroulera les 5 et 6 mars 2002.

[1] À savoir la Guadeloupe, la Guyane, La Martinique et la Réunion

[2] de nombreuses mesures disciplinaires plus ou moins lourdes ont été prises à l'encontre d'enseignants du primaire ou du secondaire utilisant le créole dans leurs cours. Seule l'université, en raison de son statut des cultures échappait à une telle répression.

Les langues créoles dites à base lexicale française, qui sont parlées par près de 2 millions de personnes dans les quatre D.O.M. et leurs prolongements migrants en France métropolitaine peuvent certes entrer dans la définition de

« langue régionale ». Il convient cependant de ne pas oublier que le créole possède le statut de « langue nationale » en Haïti (6 millions de locuteurs) et de « langue co-officielle » aux Seychelles (80.000 locuteurs). A cet égard, sa situation présente certaines analogies avec l'alsacien, qui est une variété d'allemand, langue inscrite dans une officialité étatique outre-Rhin. La semi-officialisation du créole à l'intérieur du système politique et culturel français soulève un certain nombre de questions qui relèvent à la fois de l'analyse glottopolitique, de la didactique des langues et de la problématique de l'affirmation identitaire. Des débats, souvent polémiques, agitent les communautés concernées et interfèrent avec les travaux scientifiques, cela depuis des décennies. Chacun, en effet, se rend bien compte que l'on se trouve à un moment-charnière de l'évolution de cette langue. L'introduction dans l'Ecole__et donc dans la sphère de l'écrit__d'un idiome jusque-là majoritairement oral ne peut pas être sans conséquences sur celui-ci et peut donner le sentiment à maints locuteurs mal informés que la maîtrise symbolique de ce qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme leur langue maternelle, est en train de leur échapper au profit des linguistes, des idéologues et autres « fous de langues ». Il convient d'avoir une vision claire et objective de la problématique de la langue et de la culture créoles telle qu'elle agite nos sociétés, dès leurs origines.

I. Analyse socio-historique et glottopolitique de la diglossie créole/français

Les pays créolophones font partie de ces régions du monde qui sont affectées par ce que le linguiste américain C. Ferguson (1959) a qualifié de « diglossie » c'est-à-dire la coexistence au sein d'une même communauté linguistique de deux langues dont l'une est minorée et réservée aux usages familiers, l'autre considérée comme supérieure et réservée aux échanges officiels. Il prend comme exemple trois types de situations linguistiques : dans les pays arabes, l'arabe du Coran et l'arabe dialectal, en Grèce, le grec démotique et le grec dit *katharévoussa*, aux Antilles, le créole et le français. Cette situation est très différente de celles de pays « bilingues » ou « multilingues », très rares il est vrai, tels que la Suisse au sein de laquelle l'allemand, le français et l'italien, grâce à un système de « cantonisation » du territoire vivent sur un pied d'égalité. Après Ferguson, le concept de diglossie a subi des remaniements notamment de sociolinguistes catalanistes et occitanistes mettant en avant la dimension conflictuelle et mortifère (pour la langue dominée) de la diglossie. Pour eux, deux évolutions sont alors prévisibles : soit la langue dominée se rapproche de la langue dominante[1] et risque de disparaître comme c'est le cas de l'occitan, soit au contraire, elle se renforce et vient contester la langue dominante sur son propre terrain comme c'est le cas du catalan en Espagne.

Dans les Antilles, émerge la vision d'un continuum-discontinuum[2] (et non un simple continuum) entre d'une part le français standard et le français créolisé et de l'autre, le créole francisé et le créole basilectal. Le discontinuum se situe entre le français créolisé et le créole francisé et constitue la véritable ligne de partage entre les deux systèmes linguistiques.

La relation diglossique est directement liée à l'histoire de la société antillaise et à sa structuration socio-économique. La naissance du créole répond à une urgence communicative entre communautés alloglottes, la pluralité des langues en cause touchant non seulement les esclaves africains mais aussi les colons français dont la diversité dialectale (essentiellement dialectes d'oïl de l'Ouest de la France) est à prendre en considération. Mais si au début de la colonisation (1635-1680), Blancs, Noirs et Amérindiens posent les fondations de ce qui deviendra le créole, très vite les premiers, devenus *Békés*[3] vont, au plan symbolique, renier leur co-paternité quant à la naissance de cet idiome, le rejetant dans la nègrerie, donc l'esclavage et le référant par là même à une barbarie ontologique, voire à un sous-développement définitif. Les rejetons des planteurs blancs et des esclaves noirs, les Mulâtres, se sont mis, à leur tour, au XIXe siècle, à renier le créole dans l'espoir chimérique d'être acceptés par le groupe blanc et avec la volonté d'une promotion dont la langue française constitue la clé. Les Noirs eux-mêmes, émergeant, grâce à l'Ecole, de la longue nuit coloniale, vont à leur tour interioriser l'idée que le créole comme la langue de la misère et de l'arriération, suivis en cela un demi-siècle plus tard par le groupe indien, ces originaires du Tamil-Nadu (Sud de l'Inde) qui arrivèrent, dès 1853, à la Guadeloupe et à la Martinique, en tant que travailleurs sous contrat, afin de remplacer les Noirs fraîchement libérés de l'esclavage en 1848 et peu enclins, dans beaucoup de cas, de se transformer en ouvriers agricoles sur les lieux mêmes de leur oppression. Le créole fut donc quatre fois renié, comme l'explique la Charte culturelle créole[4] et c'est miracle que cette langue orpheline ait réussi à survivre jusqu'à ce jour. Qualifié dès l'origine de « jargon des nègres » ou de « patois », le créole n'en a pas moins constitué la langue principale du système plantationnaire pendant deux siècles et demi, toutes ethnies confondues. Même la scolarisation des hommes de couleur libres initié, non sans luttes, dans le courant XIXe siècle, puis de la masse des Noirs au début du XXe n'a pas réellement entravé son développement. Il a fallu attendre la fin des années 1960[5] et l'effondrement de l'industrie sucrière pour voir voler en éclats la niche écologique du créole à savoir « l'Habitation ». Soumis à un processus d'urbanisation renforcé en raison de l'exode rural (des masses de travailleurs des campagnes sont à la recherche d'un emploi), il s'est trouvé pour la première fois de son histoire en situation d'opposition frontale avec le français. Il s'est aussi trouvé devant l'obligation de couvrir des champs

communicatifs inédits sans disposer de tout un corps de grammairiens, de lexicographes et d'écrivains suffisant en nombre pour l'y aider comme ce fut le cas des « langues vulgaires » d'Europe de l'Ouest à partir du XVI^e siècle.

Bien qu'écrite dès le milieu du XVIII^e siècle, et cela de manière ininterrompue jusqu'à nos jours, sous la plume de Blancs créoles d'abord, puis de Mulâtres et enfin de Nègres beaucoup plus tard, le créole est resté une langue majoritairement orale dans laquelle s'est développée une oraliture (contes, proverbes, devinettes chants etc.) brillante, fruit du choc des imaginaires amérindien, européen, africain et hindou. Si à l'oral, le créole a toujours disposé de « sphères d'excellence » c'est-à-dire de lieux où il règne en maître (gallodrome, veillée mortuaire, carnaval etc.), tel ne fut jamais le cas à l'écrit dans lequel toute manifestation du créole apparaît sous les auspices du ludique ou du gratuit. A partir du milieu du XX^e siècle, un certain nombre d'intellectuels, dont Gilbert Gratiant (auteur de *Fab' Compè Zicaque*, 1958) et Georges Mauvois (auteur d'*Agénor Cacoul*, 1967) prirent conscience de la nécessité de doter le créole des lettres de noblesse que constitue l'écriture littéraire. Dans les décennies qui suivirent, un nombre impressionnant de poètes (Daniel Boukman, Sonny Rupaire, Monchoachi, Joby Bernabé, Hector Poulet, Georges Devassoigne etc...), de dramaturges (Georges Mauvois, José Alpha, Jeff Florentiny etc...), de metteurs en scène (Roger Robinel, Henri Melon) de nouvellistes (Roger Valy, Téréz Léotin etc.) et de romanciers (Raphaël Confiant, Georges-Henri Léotin etc.) se manifesta, donnant l'impression d'une accession rapide et irréversible du vieil idiome des plantations à la souveraineté scripturale. C'était sans compter sur un phénomène sournois, destructeur et tout aussi irréversible : celui de la décréolisation. En effet, à partir du moment où à la fin des années 60 du XX^e siècle, la quasi-totalité des populations antillaises fut alphabétisée, la langue créole se trouva comme arrêtée dans son développement. La machine à créoliser s'est grippée et des pans entiers de français (d'abord de lexique, puis de phonétique et de syntaxe) se sont mis à l'investir, la détruisant de l'intérieur, à petits feux, sans même que les locuteurs en soient conscients. Dès lors, le créole s'est mis à vivre le paradoxe suivant : plus il trouve des défenseurs de talent, plus le nombre de publications se multiplie, plus étendus sont ses domaines d'emploi (il fait son entrée dans des lieux où il était naguère *lingua non grata* tels que : église, école, administration, médias etc.), plus la langue se délite, se francise et plus le discontinuum a tendance à s'effacer.

Il est à noter, à ce propos, deux phénomènes concomitants :

– les locuteurs n’ont aucunement le sentiment d’un recul ou d’une déperdition du créole, du moins pas au point de la sentir en danger de mort comme c’est le cas au pays basque ou en Bretagne. Tout juste certains notent-ils que « nos parents parlaient mieux créole que nous ». La situation de parasitisme du créole dépendant de la langue française pour des pans de plus en plus importants des domaines d’emplois est loin d’apparaître avec évidence à la masse des locuteurs. Ces derniers cultivent volontiers l’idée que leur langue ne mourra jamais, et ce contre tout réalisme : les créoles à base lexicale de Trinidad et de la Grenade ont quasiment disparu, phénomène qui s’est produit en deux générations, par non transmission familiale et sociale.

– les forces politiques nationalistes, bien qu’elles fussent les premières à faire un usage intensif du créole à partir de la fin des années 70, pris par l’urgence, ne se sont jamais vraiment préoccupées d’inscrire la question linguistique dans leurs programmes et n’ont pas développé une réelle vision glottopolitique. De plus, dans une société médiatiquement bien moins libérale qu’aujourd’hui, où la prise de parole constituait un acte subversif et révolutionnaire, ils n’ont pas eu d’autre choix que de donner la priorité à une stratégie de « prise de parole » en créole plutôt qu’à une stratégie de « préservation et de relance des structures linguistiques ». Dans la ligne de ce qui vient d’être dit, un fait notable : dès la fin des années 1970, la langue de négociation des syndicats d’ouvriers et d’employés est essentiellement le créole, le français n’intervenant qu’au niveau des accords officiels écrits. En d’autres termes l’important c’était bien de parler le créole et non pas de bien parler le créole. Cette dernière formule, malgré son brio, ne doit cependant pas occulter le fait que le « bien parler créole » constitue un fantasme normatif qui n’a rien à voir avec la relance d’un créole de plus en plus capable de prendre en charge sa propre vocation de langue, c’est à dire d’instrument apte à dire le monde de façon autonome et non pas dépendante d’une autre langue.

Il découle de tout cela que la « cause du créole », dans ses implications linguistiques et culturelles, est défendue par une poignée de militants (associations, radios libres, écrivains et universitaires) qui travaillent, tantôt dans leur coin, tantôt de conserve, mais qui sont encore impuissants à impulser un grand mouvement collectif d’aménagement linguistique. Le créole est utilisé dans la presse écrite (cf. *Grif An Tè*, organe entièrement en créole qui dura 4 ans entre 1979 et 1982 et publia 52 numéros, *Antilla-Kréyol*, *La Tribune des Antilles* etc.), les radios-libres (Radio Apal, RLDM etc.) ou mis en valeur grâce à des soirées de contes ou des concours littéraires tels que le Prix Sonny Rupaïre qui récompense chaque année le meilleur manuscrit en créole. L’Association Bannzil Kréyol[6] association internationale créée à Sainte-Lucie

en 1981 afin de rassembler les créolistes « natifs », notamment dans sa section martiniquaise, a joué un certain rôle à ce niveau. Au niveau universitaire, a été créé, dès 1975, le GEREC devenu en 1998 GEREC-F (le « F » signifiant « francophone ») au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane. Cette structure développe depuis 25 ans des travaux de recherches et diffuse des publications (notamment à travers une revue telle *qu'Espace Créole*). Le fait que certains acteurs de la « défense et illustration » du créole soient à la fois des militants et des universitaires contribuent parfois à brouiller la frontière entre la promotion de la langue et recherche scientifique. Moins souvent, cependant, que ne le proclament les tenants d'une vision strictement académique et passablement désincarnée de la créolistique.

II. Didactique des langues

Françaises depuis 1635, c'est-à-dire bien avant la Savoie, la Corse ou le Comté de Nice, les justement nommées « vieilles colonies » que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ne sont devenues réellement francophones qu'à partir des années 1970. Nous voulons dire, par là, que le français, déjà langue première des classes moyennes commence à l'emporter sur le créole auprès des larges masses populaires. Le créole sera alors mis en situation d'être relégué d'une façon généralisée dans l'ensemble de la société au statut de « langue maternelle II ». Jusque là et pendant près de trois siècles, ce dernier fut souvent le seul idiome en usage dans les couches populaires, le français étant utilisé et transmis au sein de la famille, rappelons-le, par les classes moyennes. Le caractère souvent livresque, hypercorrigé et fétichisé de ce français était, et reste encore dans bien des cas, une des caractéristiques du comportement langagier d'un groupe humain pour qui la langue est, plus qu'un outil de communication, un emblème social.

A l'abolition de l'esclavage en 1848, une escouade d'ecclésiastiques-instituteurs, les frères de Ploërmel, furent envoyés aux îles et en Guyane afin d'alphabétiser la population noire fraîchement libérée de ses chaînes. Cette population, au sortir de la nuit esclavagiste, n'avait qu'un seul et unique moyen d'expression : le créole. Désireuse d'accéder au plus vite au statut de Français à part entière, ce qui juridiquement était déjà le cas, les nouveaux libres vont se jeter dans l'apprentissage de la langue et de la culture françaises. La maîtrise de la langue française sera vite fétichisée et sera, des décennies durant, la marque d'une bonne éducation scolaire. Dans le même temps un violent discours anti-créole, élaboré par la classe métisse (les « Mulâtres »), sur la base de l'idéologie élaborée dès la fin du XVII^e siècle par les Grand Blancs, et repris par les Noirs et les Indiens, s'est développé avec pour logique interne (souvent

voilée par les discours paternalistes ou encore par une approche « folklorisante ») l'éradication de la vieille langue des plantations.

Les maîtres d'écoles ont été les meilleurs agents de cette entreprise « glottophagique » et n'ont cessé de traquer sans pitié les moindres « créolismes » présents dans les devoirs de leurs élèves. Plutôt que de conduire à reconnaître que le créole faisait partie d'un écosystème original, l'idéologie dominante, en stigmatisant le créole comme non langue, l'a aussi diabolisée. Dès lors, en tant que « français corrompu », il devenait un obstacle tout à fait rédhibitoire à l'acquisition du « bon français ».

La didactique des langues étrangères en France prend, on le sait, son essor avec la décolonisation, les pays anciennement colonisés ayant dû, la plupart du temps, garder la langue française, et ce, pour d'incontournables raisons tant historiques que politiques. Les nécessités nationales de la démocratisation de l'enseignement ont provoqué une augmentation considérable de la demande de français en direction d'élèves ayant pour langue maternelle une autre langue, dans la plupart des cas, non écrite. La didactique des langues a dû alors s'appuyer sur la prise en compte des substrats linguistiques des apprenants et développé des stratégies qui ont fortement renforcé l'organisation interne de la discipline et son impact universitaire. D'où la naissance du F.L.E[7]. Par le jeu des mutations à l'intérieur de l'Outre-mer français, un certain nombre de coopérants ayant découvert la réalité de l'enseignement du français en Afrique ou en Asie, n'ont pas pu faire fi de leur expérience en arrivant aux Antilles ou en Guyane, pays où ils se heurtaient à une situation où le substrat créole était stigmatisé. Leur volonté de lutter contre un état de chose si archaïque a conduit à diverses pratiques qui, individuellement ou de façon plus collective, ont contribué à la prise en compte du créole, comme outil possible vers une meilleure acquisition du français. C'est alors que, petit à petit, la notion de **français langue seconde** (F.L.S.), a commencé à être semée, puis à germer sur le terrain, modifiant peu à peu les perspectives didactiques d'un nombre de plus en plus important de pédagogues soucieux d'une bonne éthique professionnelle.

Des approches contrastives s'imposent pour ce qui est de l'enseignement du français, voire des langues étrangères, aux Antilles et en Guyane. Aujourd'hui, les travaux des universitaires n'ont pas encore abouti à de véritables méthodes de français langue seconde dans les D.O.M. mais on peut penser que le CAPES de créole, par la dynamique qu'elle risque d'impulser aux enseignants de langue de l'Ecole primaire à l'enseignement supérieur est de nature à changer la donne. L'ensemble des guides de préparation du CAPES constitueront, à n'en

pas douter, les vecteurs de l'élaboration de nouveaux contenus scolaires qui ne pourront laisser indifférents tous les pédagogues soucieux d'articuler un enseignement tout à la fois enraciné et ouvert sur le vaste monde. C'est donc à une révision du concept même d'« antillanisation » de l'Ecole que peut conduire une prise au sérieux de l'introduction du créole, conçu comme langue et culture, au sein de l'institution scolaire. Parallèlement la vocation singulière des Antilles comme pays appelés à diffuser la langue française et les cultures francophones s'est affirmée. Dès 1980 était fondé, en relation avec l'université des Antilles et de la Guyane, elle-même partie prenante de l'Association des Universités Entièrement ou Partiellement de Langue Française (AUPELF), et dans la mouvance d'un grand nombre d'universités de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, un organisme de coopération francophone, le CIREFFCA[8] qui constitue l'embryon de l'actuel CIRECCA[9], créé en 1981.

Dans nos sociétés, la « montée vers le français » s'est faite sur le mode d'une conquête liée à l'émancipation. La notion d'obligation scolaire instaurée par les fondateurs de la III^e république était l'adjuvant naturel de cette quête. S'agissant du créole (qui partage, en cela, le sort des autres langues régionales de la république française, sous réserve des options qui seront prises s'agissant de la Corse), la notion qui définit son statut scolaire est celle de facultatif. Cette notion qu'un certain maximalisme[10] considère comme injurieuse pour le créole correspond parfaitement au parcours historique d'une langue qui, hier encore, était rejetée de l'Ecole. Il importe, en effet, que les démarches de choix soient prévalentes, d'autant que toute obligation, outre son caractère attentatoire à la liberté individuelle ne manquerait pas d'être contre-productive. Il importe que le créole ne soit pas vécu comme une matière supplémentaire, dans un contexte où l'Ecole elle-même est en crise et où l'inévitable rançon à payer serait la banalisation. Pour éviter ces effets de banalisation le créole doit faire l'objet d'un véritable investissement libidinal. En ce sens, il doit aussi y avoir une « montée vers le créole », l'enseignement de ce dernier devant obligatoirement conquérir des zones d'excellence. En d'autres termes, cet enseignement doit être à ce point attractif et porteur de valeur ajoutée (identitaire, intellectuelle, socio-symbolique) que la clientèle s'en agrandira d'elle-même. Au point de concerner, à terme, tous les élèves mais selon une logique de l'effet d'entraînement et non pas de l'imposition. Il s'agit là, bien sûr, d'une vision idyllique. La montée en puissance de l'enseignement du créole, dont il faut souhaiter que, pour des raisons d'organisation, elle soit graduelle mais continue, est d'ores et déjà mise en perspective par les créations de postes mis au concours[11] et ne pourra qu'être confortée par la dialectique de l'élargissement de la demande en enseignement (lycées et collèges, non seulement des D.O.M., mais aussi,

pourquoi pas, dans les zones métropolitaines à forte migration d'originaires des pays concernés) et de l'offre en enseignants (certifiés). En d'autres termes, seule l'excellence de cette filière, sur des bases avérées et non pas fantasmatiques, doit être la condition de sa généralisation par effets de système.

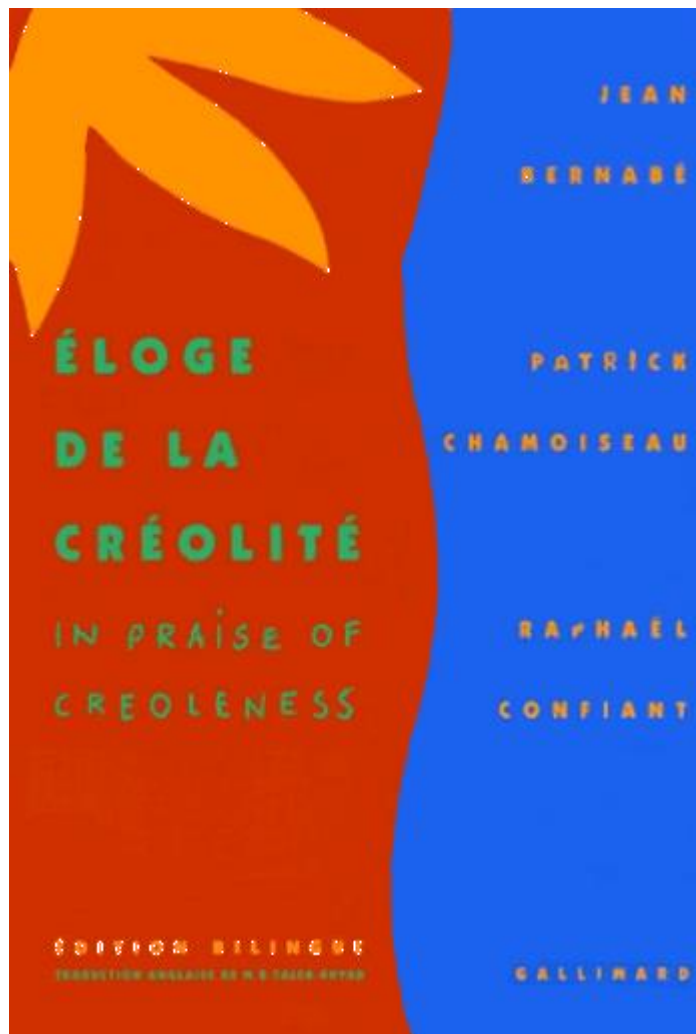
Le paradoxe qui veut que le créole se trouve aujourd'hui intégré au système qui, hier encore, le reniait, n'est pas mince. Il nous invite à réfléchir sur la cohabitation, au sein du même écosystème institutionnel, de deux langues aux profils historiques, sociologiques et symboliques si différents. Il nous oblige à questionner l'articulation des pratiques linguistiques et métalinguistiques qui auront à se faire jour dans l'Ecole. Une grande vigilance doit s'appliquer à ménager la meilleure cohabitation entre deux langues qui appartiennent au patrimoine commun des populations concernées, hors des idéologies partisans et inspirées de considérations extérieures à l'épanouissement des sociétés en cause. Disant cela, on ne pourra pas faire l'impasse sur le nécessaire développement autocentré du créole et une certaine distance à prendre d'avec la relation unilatérale qui la lie à la langue de contact pourvoyeuse (le français) et cela, sans pour autant renier son appartenance à la sphère des langues néo-romanes. La vision des créolophones comme co-créateurs de leur langue prend alors un relief particulier et pour l'Ecole, ce n'est pas faire acte de « prométhéisme » que de contribuer, sur la succession des générations, à remembrer une langue mise à mal dans son développement. Ce ne serait que réparation d'une longue injustice. Dire cela, c'est situer les linguistes à leur juste place et en appeler à la responsabilité citoyenne des écrivains et autres artistes langagiers dont le dialogue avec l'institution scolaire elle-même devient incontournable.

III. Problématique de l'affirmation identitaire : stratégies et enjeux

La langue, on le sait, peut être mise au service de la vérité comme du mensonge, de l'oppression comme de l'émancipation. Il n'y avait donc aucune raison pour que la promotion des langues et cultures créoles apparaissent comme relevant d'une dynamique politique de gauche, reliée au vœu de spécificité. En effet, dans d'autres contextes, le même type de combat a pu se trouver pris en charge par une logique politique de droite. Aux Antilles, l'assimilation du combat linguistique et culturel avec la démarche revendicative des forces de gauche s'explique par la lutte contre les avatars et les séquelles du passé colonial. D'une manière générale, les options départementalistes, par opposition à la démarche autonomiste ou indépendantiste, apparaissaient comme incompatibles avec la promotion du créole. La communauté des

créolophones se trouvait coupée en deux de façon drastique, à partir de la manière dont étaient représentés les différents enjeux au sein des pays concernés. Dans ces conditions, parvenir à faire l'unanimité de la classe politique sur la question devenait une gageure.

LE GEREC-F, conscient de la nécessité de restituer à la langue sa vocation tout à la fois patrimoniale et d'instrument de développement au service de tous, a eu à cœur de mettre en œuvre une stratégie d'explication et de communication visant à dépassionner les points de vue et à démontrer le bien-fondé d'une prise en compte des données identitaires dans le concert d'une mondialisation dépersonnalisante. Des hommes se situant à droite sur l'échiquier politique local ont été invités à suivre des cours de la licence et de la maîtrise de langues et cultures régionales créoles de l'U.F.R. des Lettres et Sciences Humaines. Consignées dans des publications telles que la *Charte Culturelle Créole* (1981) ou encore *l'Eloge de la Créolité* (1989), les démarches glottopolitiques du GEREC-F, constituaient la garantie que les mobiles de cette campagne d'explication n'avaient rien à voir avec l'opportunisme ou encore la manipulation. On comprend alors que, s'agissant des Antilles et de la Guyane, la classe politique, au plus haut niveau, ait, à l'unanimité, soutenu la revendication du CAPES de créole et cela, d'autant que la conception elle-même de ce CAPES reflétait une véritable ouverture d'esprit, fondée sur la réconciliation des cultures et leur universalité-diversalité[12].



Trois types d'organisation du CAPES étaient théoriquement possibles :

1. La mise en œuvre d'un appendice au CAPES de lettres modernes ou d'histoire
2. La mise en place tout-créole (modèle CAPES de corse)
3. un concours bivalent avec une majeure créole et une mineure (Lettres modernes, anglais, espagnol ou histoire-géographie). Ce modèle est celui des CAPES de catalan, occitan, basque, breton.

C'est, bien évidemment la troisième solution qui a rassemblé les suffrages du GERECE-F, en raison de son ouverture disciplinaire. La création du C.A.P.E.S de créole n'est pas, on le voit, un simple privilège octroyé mais le résultat conjoint d'une lutte incessante et d'une attitude progressiste de la part de l'Etat[13]. Mais une fois intervenue, cette création n'a fait qu'exacerber les positions des tenants et des adversaires d'une véritable prise en compte du créole dans et par nos sociétés. Le monde universitaire des créolistes à l'échelle de l'ensemble des territoires concernés et des implantations en territoire métropolitain, est,

peut-être, celui où se concentre le plus intensément ces dissensions. Aussi les modalités spécifiques de ce CAPES de créole ont-elles fait l'objet de points de vue opposés lorsqu'il s'est agi de les penser à l'aune de la diversité des dialectes créoles en cause. À une conception fractionniste, excipant de la pluralité des créoles à base lexicale française et soucieuse de voir créer un CAPES par D.O.M., s'est opposée une démarche universaliste et transversale, reconnaissant ladite pluralité mais soucieuse de l'inscrire de façon novatrice et imaginative dans la dynamique de l'aire civilisationnelle engendrée par le mécanisme de créolisation. Cette dernière approche, celle du GEREC-F, se trouve avoir triomphé, la première session 2002 dudit concours devant se dérouler dans le cadre d'épreuves communes pour tous les candidats quelle que soit leur origine dialectale. On pouvait, à la rigueur, imaginer une solution intermédiaire envisageant, comme le GEREC-F l'avait également proposé, une partie commune et une partie spécifique à chaque dialecte, mais à l'évidence, la difficulté technique du dispositif aurait été rédhibitoire, au regard des normes d'un concours national où les candidats doivent être jugés selon les mêmes épreuves.

Les enjeux d'une pluralité de CAPES vs un CAPES unique transversal sont également antinomiques. Le renfermement sur soi est la traduction d'une volonté de perpétuer la minoration des créoles tandis que la double ouverture (disciplinaire et dialectale) est la marque d'une volonté de contacts féconds entre créoles différents mais collatéraux, contacts sans lesquels ces langues risquent de perdre le tremplin qui peut les conduire vers une relance de leur créativité et de leur autonomie. Car, à ce jour, les interactions entre créoles sont relativement limitées[14]. L'existence du CAPES créole dans sa formule transversale constitue un appel à des liens plus denses[15] entre créolophones à partir de l'outil linguistique créole et sa prise en compte dans et par une Ecole, vecteur de légitimité et de promotion.

Aujourd'hui, chaque créole est, par rapport à la langue française, dans un contact tel que cette dernière est la pourvoyeuse unique en matière lexicale. C'est ce phénomène, qui, rappelons-le, définit en très grande partie ce qu'il est convenu d'appeler la décréolisation. Ce mécanisme est, de plus, unilatéral, les emprunts du français, dans sa version standard, au créole, étant proches de zéro[16]. La possibilité, sinon d'osmose, en tous cas, d'échanges entre les créoles, dont l'intrication dialectale est avérée, s'agissant en l'occurrence, de la zone américaine, ne peut être négligée.

En guise de conclusion

La décréolisation (tout comme le mécanisme de la créolisation lui-même) est liée à l'urgence communicative. On ne peut entraver, sans risque de dysfonctionnement grave, la spontanéité des locuteurs, en les privant de puiser dans le stock lexical et morphosyntaxique mis à sa disposition, notamment dans des domaines d'emploi où la langue créole est relativement novice. On peut cependant se poser la question de savoir si des stratégies de communication différée[17], notamment dans le cadre de l'Ecole, ne seraient pas en mesure de freiner cette décréolisation, voire de produire une relance du créole sur la base de la créativité lexicale, d'une part, et, d'autre part, de la « mutualisation des ressources » entre les différents créoles. Précisément, le C.A.P.E.S. de créole, par son aspect transversal qui concerne les créoles pourtant différenciés des quatre départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) peut offrir, en raison d'un contact réel entre les divers dialectes, un cadre à l'émergence d'une langue littéraire dont le besoin ne peut que se faire sentir, compte tenu des exigences du contexte scolaire. Ces contacts, psychologiques, physiques ou graphiques, télématiques notamment, peuvent se nouer entre les créolophones de ces divers pays. Ils pourront opérer dans le cadre d'un marché linguistique nouveau et original qui pourrait déboucher, dans le plus ou moins long terme, sur une koïné elle-même de nature à revivifier la langue courante parlée dans chaque territoire. Mais, pour l'heure, il apparaît que tout pronostic, à cet égard, ne peut qu'être aventureux.

Bibliographie sélective

- BERNABÉ, Jean**, 1982.- « Contribution à une approche glottocritique de l'espace antillais », *La Linguistique*, vol. 18, fasc.1, « Bilinguisme et diglossie », France, Paris, P.U.F., pp.85-109.
- , 1983.- *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, vol., France, Paris, L'Harmattan, 1559 p.
- , 1999.- « La relation créole-français duel ou duo ? implications pour un projet scolaire », in Clairis et al. : *Langues et cultures régionales de France. Etat des lieux, enseignement, politiques.* France, Paris, L'Harmattan.
- BERNABÉ, Jean, CHAMOISEAU, Patrick, CONFIANT, Raphaël**, 1989.- *Éloge de la créolité*, France, paris, Gallimard, 79 p.
- BERNABÉ, Jean, PRUDENT, Lambert-Félix**, 1981.- « La langue créole : contribution à la sociogénèse des langues antillaises », *L'Historial Antillais*, tome 1, Guadeloupe et Martinique, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani Éditions, pp.319-346
- BONNIOL, Jean-Luc**, (éd), **SUVELOR, Roland** (éd), **ADELAÏde-MERLANDE, Jacques** (éd), 1981.- *L'Historial Antillais*, 6 tomes, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani, 590 + 550 + 569 + 569 + 557 + 553 p.
- BONNIOL, Jean-Luc**, 1988.- *Couleur et identité. Le miroir des apparences dans la genèse des populations créoles*, 2 tomes, Thèse d'Etat, France, Aix-en-Provence, photocopié, Université de Provence, 713 p.
- CEROL, Marie-Josée**, 1987.- *Le créole guadeloupéen, un exemple de planification linguistique*

par défaut, Thèse de doctorat de linguistique, France, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 352 p.

GEREC, 1982.- *Charte culturelle créole*, Fort-de-France, 59 p.

CHAUDENSON, Robert, 1979.- *Les créoles français*, France, Paris, Nathan, « Langues en question », 172p.

CONFIANT, Raphaël, 1998.- *Dictionnaire des titim et des sirandanes*, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions.

—————, 1999.- *Kréyol palé, kréyol palé...Analyse des significations attachées aux aspects littéraires, linguistiques et socio-historiques de l'écrit créolophone de 1750 à 1995 aux Petites Antilles, en Guyane et en Haïti*. Thèse de doctorat ès-lettres, Editions du Septentrion.

—————, 2001.- *Dictionnaire des néologismes créoles*, Guadeloupe, Petit- Bourg, Ibis Rouge/Presses Universitaires Créole/ GERIC, 199 p.

DAMOISEAU, Robert, 1984.- *Eléments de grammaire du créole martiniquais*, Martinique, Fort-de-France, Hatier Antilles, 127 p.

DAVID, Bernard, 1973.- « La population d'un quartier de la Martinique au début du XIXème siècle d'après les registres paroissiaux : Rivière Pilote 1802-1829 », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LX, 220, 3e trimestre 1973, France, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, pp. 330-363.

DAVY, Pierre, 1971.- « Créole et français en Guadeloupe : une complicité périlleuse », *Créole et français dans la Caraïbe*, Martinique, Fort-de-France, CERAG, Documents du CERAG, n°4, pp.59-66.

DENIS-LAMARO, Gisèle, 1979.- *Créole martiniquais : aspects sociolinguistiques, études phonologiques et syntaxiques*, Thèse de 3e cycle, Paris, polycopié, Université de Paris V, 357 p.

FACTHUM-SAINTON, Juliette, 1979.- *Description du créole de Guadeloupe. Transformation et dynamique du système phonologique et morphosyntaxique*, Thèse de 3e cycle, France, Paris, polycopié, Université de Paris III.

FERGUSON, Charles A., 1959 « Diglossia », *Word*, vol. 15, 325-340

GERMAIN, Robert, 1976.- *Grammaire créole*, France, Villejuif, Ed. du Levain, 314 p.

GLISSANT, Edouard, 1981.- *Le discours antillais*, France, Paris, Editions du Seuil, 503 p.

glossaire : 6 p.

GOODMAN, Morris Franklin, 1964.- *A Comparative Study of Creole French Dialects*, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, The Hague, Londres Paris, Mouton abd Co, Janua Linguarum, Series 187 Practica IV, 143 p.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1978.- « Approche sociolinguistique de la notion de diglossie français-créole en Guadeloupe », *Langue Française*, n° 37, « Les parles créoles », France, Paris, Larousse, pp. 106-118

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, 1987.- *Chansons des Antilles, comptines et formulettes*, France, Paris, CNRS, avec le concours de la Cordet, 280 p.

—————, 1988.- « Le créole et le français dans quelques comptines de la Guadeloupe », *Etudes Créoles*, vol. XI, n° 2, 1988, Canada, Montréal, CIEC, AUPELF, ACCT, pp. 35-54.

JARDEL, Jean-Pierre, 1984.- « Identités et idéologie aux Antilles françaises; négritisme, négritude et antillanité » *Recherches sociologiques*, n° 2-3, 1984, pp. 209-231.

—————, 1975.- *Du conflit de langues au conflit interculturel : une approche de la société martiniquaise*, Thèse de 3 e cycle, France, Nice, polycopié, Université de Nice.

KREMnitz, Georg, 1983.- *Français et créole : ce qu'ils en pensent. Le conflit linguistique à la Martinique*; RFA, Hamburg, Helmut Buske Verlag, » Kreolische Bibliothek », 434 p.

LUCRÈCE, André, 1981.- *Civilisés et Energumènes. De l'enseignement aux Antilles*, France, Paris, Editions Caribéennes, L'Harmattan, « Lékôl », 245 p.

LUDWIG, Ralph, 1989.- *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, RFA, Tübingen, Gunter Narr Verlag, SriptOralia, n° 16, 305 p.

PINALIE, Pierre, 1992.- *Dictionnaire élémentaire français-créole*, France, Paris, L'Harmattan, 237 p.

POULLET, Hector, TELCHID, Sylviane, 1984, *Dictionnaire créole-français. Dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen*, Martinique, Fort-de-France, Hatier-Antilles, 349 p.

PRUDENT, Lambert-Félix, 1980, *Des baragouins à la langue antillaise*, France, Paris, Editions Caribéennes, 211 p.

—————, » Les langues créoles en gestation : crise politique et linguistique à la fin de l'esclavage antillais », *Nouvelle Revue des Antilles*, n°1, 1er semestre 1988, Martinique, Saint-Joseph, Désormeaux, pp. 21-44

SAINT-JACQUES-FAUQUENOY, Marguerite, 1972.- *Analyse structurale du créole guyanais*, France, Paris, Klincksiek, 142 p.

Notes

[1] La langue peut se rapprocher de façon asymptotique de la langue dominante, sans se confondre donc avec elle. Ce qu'il en reste alors peut être investi d'une puissante valeur symbolique compensatoire.

[2] Jean Bernabé (1983)

[3] C'est à dire propriétaires terriens enrichis par le succès de la commercialisation du tabac et des dérivés de la canne (sucre, rhum) ;

[4] du Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone (1982).

[5] C'est le repère assigné à la fin de la société de plantation, remplacé par une société de consommation reposant essentiellement sur des transferts sociaux et une tertiarisation de l'économie.

[6] Archipel créole

[7] Français langue Etrangère

[8] Centre International d'Etudes Françaises et Francophones de la Caraïbe

[9] Centre international de Recherches, d'Etudes et de Coopération avec la Caraïbe et les Amériques. Dans ce nouvel intitulé, le terme « francophone » se charge de valeurs génériques, intégrant dans l'ensemble de la francophonie le domaine proprement lié à la France. Il n'est pas évident que, à ce jour, cette fusion soit acceptée par la francophonie institutionnelle.

[10] On renvoie aux polémiques qui ont émaillé la presse locale autour de l'annonce conjointe par les ministres de l'Education nationale et des D.O.M- T.O.M., en octobre 2000, de la création du CAPES pour 2002.

[11] 8 postes créés au titre du concours 2002, ce qui n'est pas rien, pour une première session.

[12] Sur le concept de diversalité, voir l'Eloge de la Créolité (1989)

[13] Ce n'est pas un hasard si le ministre qui a pris cette décision n'est autre que Jack Lang qui, en tant qu'ancien ministre de la culture, a pris toute la mesure des enjeux identitaires dont est porteurs le créole.

[14] On note que dans la migration des ressortissants de D .O .M . en France métropolitaine il se produit beaucoup de mélanges des divers créoles. C'est aussi le cas en Guyane qui est le pays créole où, en raison de sa structure démographique, le plus grand nombre de dialectes créoles sont en contact.

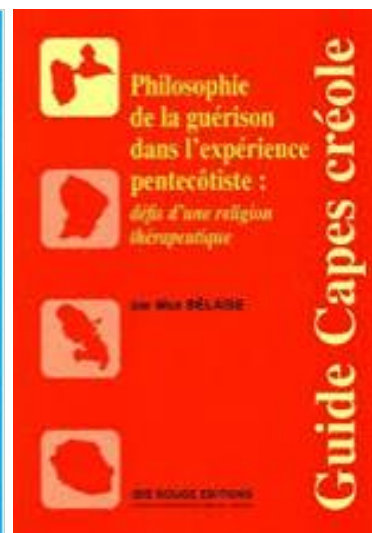
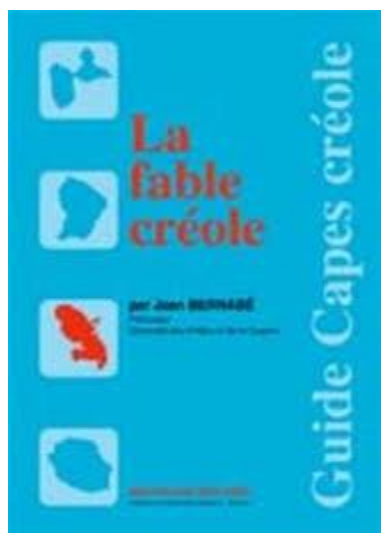
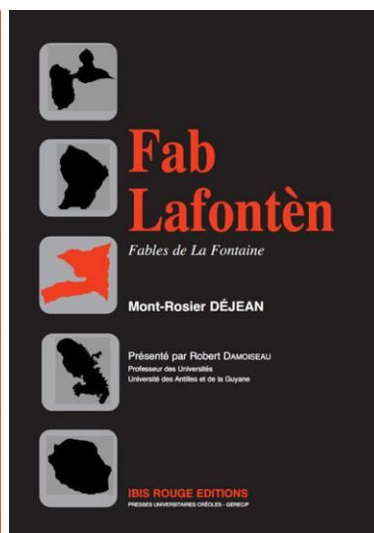
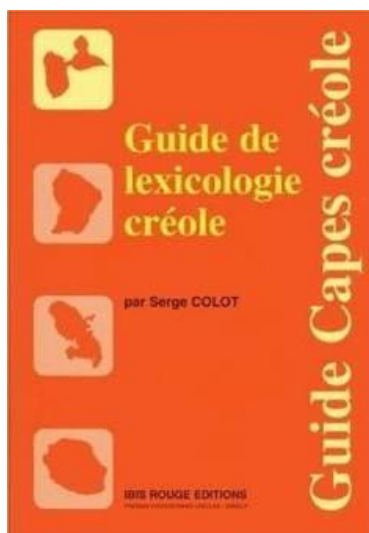
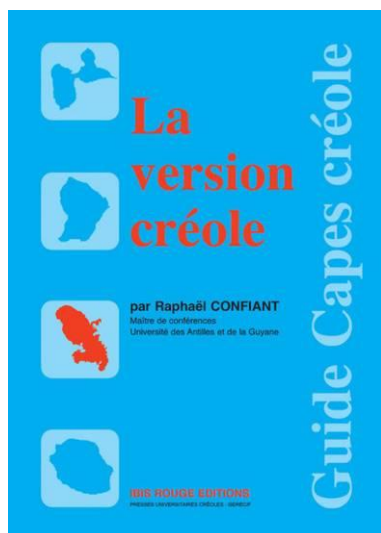
[15] Sans ces contacts réels le risque est d'aboutir à des constructions qui ne seraient que l'émanation des linguistes, vouées, par là même à être artificielles voire sans aucune pertinence.

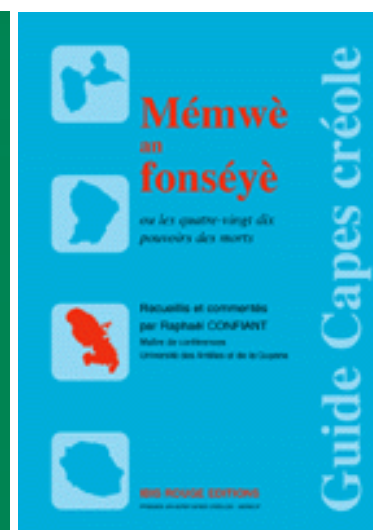
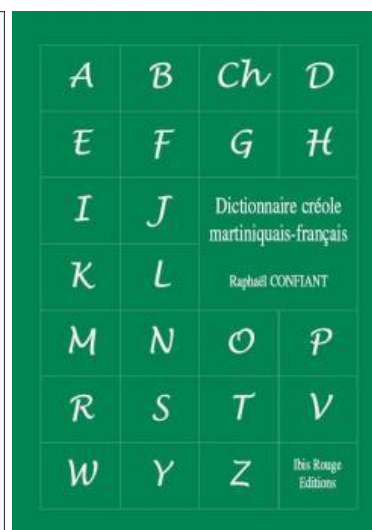
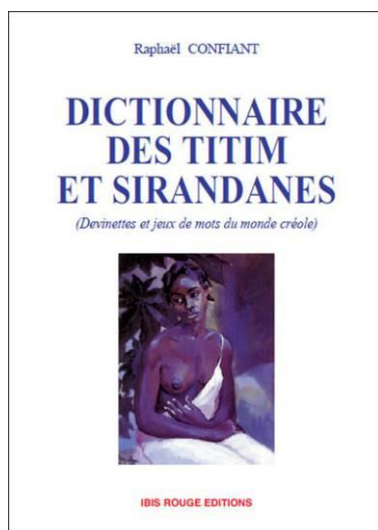
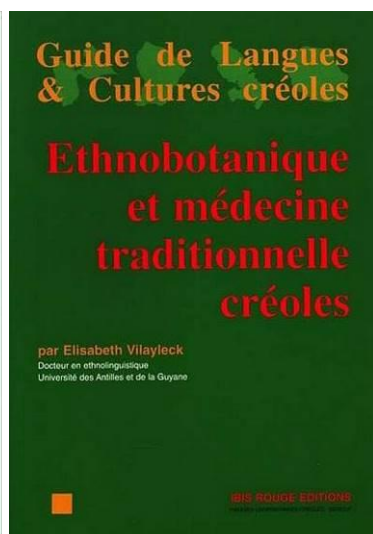
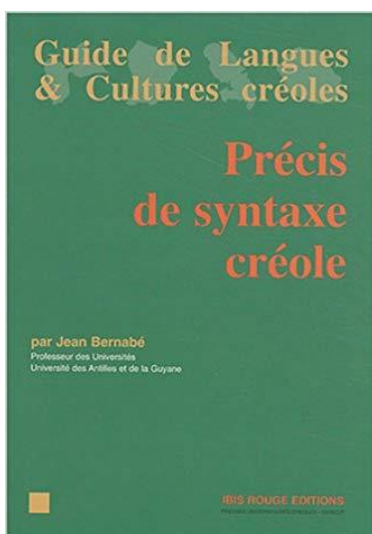
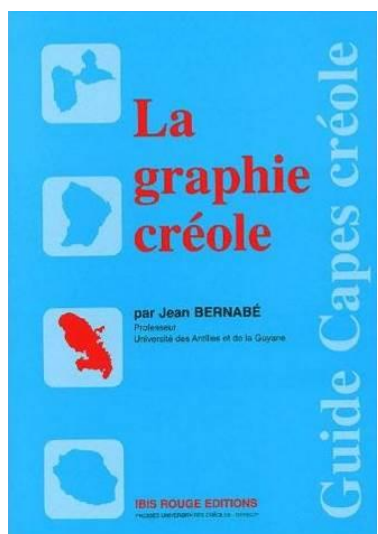
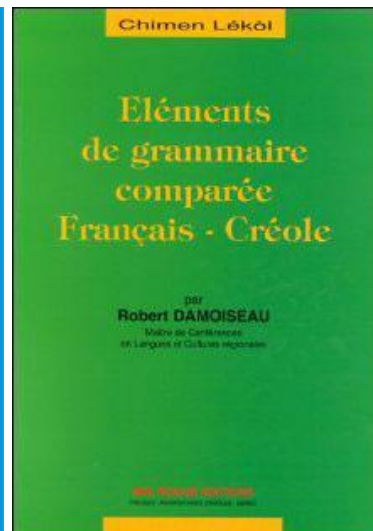
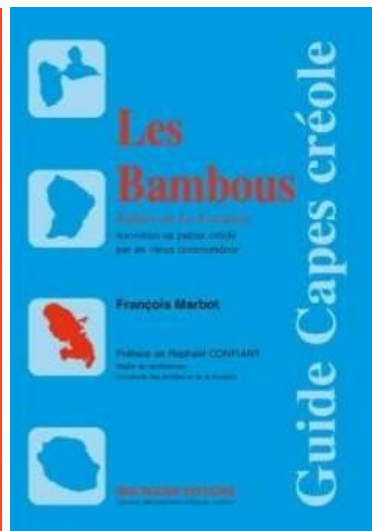
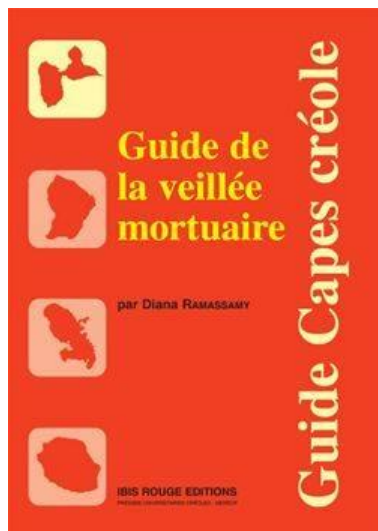
[16] Ce ne sont pas des mots du créole haïtien comme « déchoukaj » (déracinement, éradication) qu'on a vu fleurir, parfois sans guillemets, dans le quotidien *Le Monde*, pendant et après les événements ayant conduit, dans le courant des années 1980, à l'éviction et l'exil du président Duvalier, qui démentiront une telle assertion.

[17] Notamment avec possibilité pour les locuteurs de préparer leurs interventions. Cette communication différée concerne aussi les journalistes ou toute personne en situation de délivrer un message non spontané, et par là même non contraint par l'urgence communicative. Les deux stratégies sontanées et différées sont dialectiquement liées et on peut penser que plus les locuteurs auront l'occasion de « travailler » leur langue dans une communication différée plus la qualité de leur langue spontanée s'en trouvera renforcée. On revient alors au sens étymologique du mot « école », lié à la notion d'exercice, d'effort. L'ascèse n'est pas inutile à qui veut participer au remembrement linguistique et culturel de la communauté à laquelle il appartient.

Toujours sur la question du CAPES de créole. Cette interview de Raphaël Confiant accordée au site KAPESKREYOL (intégré aujourd'hui au site POTOMITAN) apporte un éclairage moins théorique sur celle-ci. Plus polémique aussi forcément car la création de ce concours de recrutement de professeurs de l'enseignement secondaire fut le résultat d'une grande et rude bataille menée par le seul GEREK. Mais à côté de la saine polémique, il a su, en tant que responsable des publications du GEREK s'occuper de la publications

des ouvrages didactiques (« Guides du CAPES de créole ») ci-après et même d'en écrire trois d'entre eux.





Rencontre avec RAPHAEL CONFIANT
Directeur-adjoint du GEREK-F chargé des affaires administratives

Kapeskreyol: Le GEREK-F considère-t-il qu'il n'y a dans les DOM qu'une seule langue créole et quatre dialectes: le guyanais, le guadeloupéen, le martiniquais et le réunionnais ?

R. CONFIANT: Nous considérons qu'il y a 3 langues-sœurs à savoir le guyanais, le guadeloupéen et le martiniquais et une langue qui leur est typologiquement très proche, le réunionnais. En effet, l'intercompréhension est parfaite entre le martiniquais et le guadeloupéen et très forte entre ces deux langues et le guyanais. Par contre, il y a, à l'oral, j'insiste bien là-dessus, à l'oral, quelques problèmes d'intercompréhension entre ces 3 langues créoles américaines et les créoles de l'Océan Indien. A l'écrit, par contre, les difficultés sont minimales et facilement surmontables. Hector Poulet a longtemps fait étudier des extraits de «*Zistwar Christian*» en classe de 4^{ème}; au collège de Capesterre Belle-Eau en Guadeloupe et moi, chaque année, en Licence de créole, des textes de Daniel Honoré, Carpanin Marimoutou, Jean-François Sam-Long ou Axel Gauvin, et jamais il n'y a eu la moindre révolte de la part des élèves de Poulet ni de mes étudiants, pour nous dire: mais qu'est-ce que c'est que cette langue bizarre que vous nous faites étudier là? JAMAIS !



Bien sûr, la différence entre leur créole et le réunionnais les amuse au début, ils s'étonnent de ce qu'ils perçoivent comme un zézaïement permanent et puis très vite, au bout de deux ou trois textes, une fois qu'on leur a expliqué le système aspecto-temporel et qu'on leur a fourni des photocopies d'extraits de dictionnaires de créole réunionnais, ma foi, ils se débrouillent pas mal.

Donc, pour résumer, il faut se rappeler qu'il y a 2 types de parenté entre les langues: la parenté génétique et la parenté typologique. Entre les créoles américains, il ya une parenté «génétique» comme entre les créoles océanindiens (réunionnais, mauricien, seychellois) tandis qu'entre les deux zones, il y a une parenté «typologique». Si tout le monde comprend la parenté génétique, beaucoup de gens ne comprennent pas bien la parenté typologique. Ca veut dire quoi? Eh bien prenons un exemple dans un tout autre domaine, celui de la miscégénéation raciale: un chabin antillais ressemble fortement à un *kaf blan* réunionnais pourtant, ils n'ont aucun chromosome commun. Il y a une parenté typologique, ou plus exactement «phénotypique», entre le chabin et le kaf blan. Ils vont se ressembler! Eh bien je suis désolé, oui, le créole réunionnais ressemble au créole antillais, n'en déplaise aux nombrillistes, micro-régionalistes et autres obscurantistes de tous bords! Ils ne sont pas des sosies mais ils se ressemblent fortement, même s'ils n'ont pas de chromosome linguistique commun (encore qu'ils ont tous deux un fort contingent de gènes français). Sinon comment pouvez-vous expliquer qu'un élève de collègue guadeloupéen ou un étudiant de licence à l'Université des Antilles-Guyane qui n'ont jamais entendu le créole réunionnais de leur vie, parviennent à comprendre près de 60-70% des textes qu'on leur donne à étudier et cela la première fois. J'insiste: la première fois! Et au bout de deux mois, ça monte à 90%, les 10% restant étant liés à des désignations de fruits, de légumes, de poissons, d'oiseaux ou d'objets (les «realia» locaux) inconnus des Antillais. Evidemment un élève ou un étudiant martiniquais butera sur bibas puisque les nèfles n'existent pas aux Antilles! Mais il leur suffit d'un bon dico et tout est réglé en deux minutes.

Deuxième réponse à votre question: le CAPES est d'abord et avant tout un examen «écrit» et ensuite «oral», pas l'inverse! Cela signifie que si vous vous plantez à l'écrit, eh bien vous êtes renvoyés à vos foyers. Or, je viens de dire qu'à l'écrit, il n'y a aucun problème insurmontable. Nous avons une Licence et une Maîtrise de Créole à l'Université des Antilles et de la Guyane depuis 6 ans et cela fait six que dans mes cours de littérature, je fais mes étudiants plancher sur des textes réunionnais et que dans son cours de syntaxe, Jean Bernabé les initie à la grammaire des créoles océanindiens. Donc, nous n'avons aucune crainte à ce niveau: si dans l'épreuve de «Version», nos étudiants doivent

traduire un extrait de Gauvin, par exemple, ils ne seront pas plus défavorisés que leurs concurrents réunionnais. D'abord, ils ont étudié en cours «*Kartié twalet*» et d'autres textes de cet auteur, ensuite, ils ont eu des cours de grammaire réunionnaise, donc ils n'ont qu'à se démerder! Dans l'épreuve de «Thème», aucun problème non plus: le candidat traduit le texte français dans son propre créole. En «Dissertation créole», aucun problème: le candidat rédige son devoir dans son propre créole. Où est le problème? Et à l'oral, s'il réussit à l'écrit, il parlera dans son propre créole! Où est le problème?

Je trouve lamentable qu'à l'heure de la mondialisation, certains veulent se recroqueviller sur leur petit rocher insulaire. Et d'ailleurs, je vais vous avouer un truc que je n'ai jamais déclaré nulle part: si le créole n'existait qu'à la Martinique et uniquement en Martinique, eh bien je doute que je me serais investi autant pour le défendre. Je crois même que j'aurais fait une tranquille petite carrière d'écrivain francophone. Car ce qui fait, à mes yeux, la valeur des créoles, c'est leur transversalité, le lien qu'ils constituent entre 8 millions de gens et entre deux continents différents. C'est aussi leur capacité d'extension: savez qu'il existe, grâce à l'émigration haïtienne, près d'1 million de créolophones aux USA, 500.000 à Cuba autant à Saint-Domingue, pays hispanophones tous les deux. Qu'il existe 700.000 créolophones en France et en Angleterre grâce à l'émigration antillo-guyanais, réunionnaise, mauricienne et seychelloise.

Que certains arrêtent de se concevoir comme des Peaux-Rouges parqués dans leur petite réserve insulaire et crispés sur leur petite identité menacée!

Kapeskreyol: Faut-il aller vers un «créole unifié» c'est-à-dire une norme commune pour ce que vous appelez les quatre dialectes?

R. CONFiant: Écoutez, je suis frappé par quelque chose, c'est l'extrême sensibilité de certains Réunionnais à l'égard du terme «dialecte». Il leur hérisse le poil et ils y voient une dénomination colonialiste, je suppose. C'est vrai que ce terme a eu une telle connotation au niveau du grand public mais au niveau des linguistes et des sociolinguistes, elle n'en a aucune. Le wallon, autrement dit le français parlé par les Belges, est un dialecte du français, de même que le québécois. Le sarde ou le sicilien sont des dialectes de l'italien. Le marocain et l'algérien sont des dialectes de l'arabe. Où est le problème? Permettez-moi d'ailleurs de faire une parenthèse pour revenir à la question de l'intercompréhension qui préoccupe tant certains Réunionnais. Je les lâcherais dans une rue de Montréal, dans le bus ou le métro, et ils réviseraient net leur position. Pourquoi? Eh bien, j'en ai fait la douloureuse expérience moi-même:

je ne comprenais rien! Et au bout d'une semaine, j'avais toujours d'énormes difficultés à comprendre les gens du peuple. Je comprenais la radio et la télé mais dans les magasins, j'étais parfois obligé de dialoguer...en anglais. Quand vous faites un vendeur québécois répéter trois fois de suite sa phrase, il risque d'imaginer que vous le prenez pour un imbécile, donc vous passez à la langue haïe, l'anglais. Donc si l'on suit le raisonnement de certains Réunionnais, le français du Québec serait une langue totalement différente du français puisqu'un Gaulois lâché à Montréal ne comprend strictement rien à ce qu'on lui raconte! Je vais plus loin: Un Martiniquais comprend mieux un Réunionnais quand ils parlent chacun leur créole qu'un Français de France ne comprend un Québécois lorsqu'ils se parlent en français! Or, il n'y a qu'une parenté «typologique» entre le martiniquais et le réunionnais alors qu'il existe une parenté «génétique» entre le québécois et le français hexagonal. Vous voyez, tout ça est beaucoup plus compliqué que ne l'imaginent certains esprits simplificateurs et nombrilistes.

Alors faut-il aller vers un créole unifié, une norme écrite commune à nos quatre créoles? Le GEREC-F dit: OUI. Oui, à l'écrit et à l'écrit seulement. A l'oral, les gens continueront à parler leur dialecte tandis qu'à l'écrit, ils utiliseront le créole normé et unifié. Vous croyez peut-être qu'à Marseille, les gens parlent comme à Paris ou à Strasbourg? Non! Chacun parle avec son propre accent, utilise ses propres mots et expressions etc...mais à l'écrit Marseillais, Strasbourgeois et Parisiens se retrouvent dans le français normé et unifié. Tenez, il y a des Chinois à la Réunion, vous croyez peut-être que la langue chinoise, ça existe? Absolument pas! Il y a trente dialectes chinois, souvent non intercompréhensibles entre eux. Autrement dit un chauffeur de bus de Pékin ne comprend strictement rien à ce que raconte un chauffeur de bus de Canton. Rien! Mais tout le monde lit le Jen Min Ri Bao (Le Quotidien du Peuple) parce que ce journal est écrit en mandarin c'est à dire en chinois normé, en chinois standard.

Lors de la réunion du 3 avril dernier où nous avons, Réunionnais, Martiniquais, Guadeloupéens et Guyanais établi le programme des épreuves du CAPES de créole qui, je le rappelle, débutera en mars 2002, M. Salles-Lousteau, professeur d'occitan à l'Université et inspecteur général des langues régionales au Ministère de l'Éducation Nationale, nous a fait part de son expérience au moment de la création du CAPES d'occitan il y a quinze ans. D'abord, il nous a confirmé qu'à l'oral, il n'y a pas d'intercompréhension entre un Gascon (région de Bordeaux), un Provençal (région d'Aix-Marseille) et un Nissart (région de Nice). Il nous a révélé que certains refusaient même le terme trop unificateur à leurs yeux d'«occitan» et qu'il a fallu se battre pour l'imposer mais qu'il a fallu

tout de même aussi céder un bout de terrain aux micro-régionalistes puisque la dénomination officielle de ce CAPES est «CAPES d'occitan-Langue d'Oc», ce qui est une tautologie! Un peu comme si on créait un CAPES de Bourbonnais-Réunionnais, quoi! Il nous a enfin appris qu'au fil des ans, grâce aux rencontres régulières entre membres du jury que, petit à petit, un occitan écrit commun a commencé à se former, que les gens ont fini par comprendre qu'il fallait plutôt valoriser les ressemblances plutôt que les différences entre les différents dialectes occitans et qu'aujourd'hui, on peut dire qu'il existe un occitan écrit commun de Bordeaux à Nice.

Donc, notre position à nous GEREC-F, c'est qu'il faut suivre exactement la même voie que nos amis occitans. Alors combien de temps ça prendra pour qu'un créole écrit commun apparaisse? Eh bien, ça prendra le temps que ça prendra, point à la ligne. 10 ans, 20 ans, 50 ans, peut importe! L'essentiel c'est qu'on se fixe une ligne de mire, qu'on s'y tienne et qu'on arrête de se chamailler comme des gamins turbulents et boudeurs sous l'œil amusé du Papa Zorey. Et puis surtout qu'on se mette à bosser! Qu'on fabrique des Guides de préparation au CAPES de créole! Qu'on fasse des manuels du secondaire comme l'excellent livre de Roger Théodora!

Kapeskreyol: Cette norme commune peut-elle alors être autre que celle du GEREC-F (graphie, orthographe, choix des variantes et néologie dans leur déviance maximale)?

R. CONFiant: Le GEREC-F n'a aucune ambition hégémonique. Nous bossons depuis 25 ans, c'est tout. Nous avons publié 68 ouvrages divers chez l'Harmattan, aux Éditions Caribéennes et maintenant chez Ibis Rouge. Bon, je sais, qu'ici même aux Antilles-Guyane, on trouve que les Martiniquais sont trop activistes, qu'ils veulent toujours bousculer les choses ou les prendre en main avant les autres. Je ne nierai pas que c'est un peu vrai mais est-ce de notre faute si Aimé Césaire, Frantz Fanon, Édouard Glissant, Joseph Zobel ou Patrick Chamoiseau sont des Martiniquais? Qu'est-ce qui a empêché un Guadeloupéen, un Guyanais ou un Réunionnais d'inventer la théorie de la Négritude? Qu'est-ce qui les a empêchés d'écrire *Les Damnés de la terre* ou de décrocher le Prix Goncourt? Certainement pas nous, les Martiniquais. On bosse, on produit, on fonce et advienne que pourra! C'est notre tempérament, notre mentalité. Je n'y peux rien.

Bon, prenons votre question point par point. La graphie d'abord: il a été décidé au Ministère, lors de la réunion du 3 avril, qu'il y aurait deux graphies admises au CAPES de créole, celle du GEREC-F pour les Antilles-Guyane et la

graphie réunionnaise moderne que l'on trouve, je crois, dans cette magnifique collection d'ouvrages en créole appelée *Farfar liv kréol* aux éditions du Grand Océan. Donc, soyons clair, aucun candidat réunionnais ne sera obligé d'utiliser la graphie du GEREC-F. Sauf, et là c'est important, sauf s'il coche la case «Graphie GEREC-F». Car on est dans un monde de plus en plus globalisé, des Réunionnais vivent aux Antilles-Guyane et inversement, ils y fondent des familles. Si un fils de Réunionnais né ou bien élevé très tôt aux Antilles décide de choisir de composer notre graphie, c'est son droit le plus absolu. On se fiche de savoir s'il est né à la Plaine des Cafres ou à Salazie. A l'inverse, un Martiniquais qui a vécu trente ans à la Réunion et qui veut composer dans la graphie réunionnaise, peut très bien le faire. C'est son droit le plus strict. Dois-je rappeler à certains que les copies du CAPES sont anonymées et qu'on ne connaît ni le nom ni le lieu de naissance des candidats. Seule la case qu'ils vont cocher compte. D'ailleurs, permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse, pour rappeler également à certains que le CAPES est un concours national français et non un concours régional réunionnais ou martiniquais. Cela, il y en a qui ont l'air de l'oublier! Qu'est-ce que ça entraîne comme conséquence? Eh bien que n'importe quel type de nationalité française ou européenne a parfaitement le droit de se présenter au CAPES de créole. Qu'il soit Zoreille, Beur, Malien, descendant de Polonais ou de Juif, il en a le droit! Et si par hasard, il est reçu, il a tout à fait le droit d'enseigner dans cette discipline. Tenez, j'ai eu un jeune Zorey une année dans mes cours de Licence, il avait appris le créole à l'âge de 18-20 ans avec des copains antillais alors qu'il était étudiant à Brest. Figurez-vous qu'il était le meilleur étudiant en dissertation créole! Il se tapait des 15 régulièrement là où ses camarades antillais indigènes, autochtones, «natif-natal» et tout, se tapaient parfois des 6 ou des 7! Donc, messieurs les nombrilistes, vous savez maintenant ce qui vous pend au nez? Un jour, un Ouzbeck de nationalité française qui aura appris le créole à l'université d'Aix-en-Provence par exemple réussira au CAPES de créole et viendra enseigner les LCR dans un collège de Saint-Pierre de la Réunion ou Saint-Pierre de la Martinique. Eh oui! Autrement, si vous voulez conservez pour vous tout seuls votre petit créole à vous, dans votre petite île à vous, dans votre petite commune à vous, réclamez l'indépendance. Il n'y a pas trente-six solutions. Vous croyez qu'aux Seychelles, ils ont la trouille qu'un Martiniquais vienne leur enseigner le créole. Non! Ils sont indépendants. On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et la fermière avec. On est dans un système politique français, le CAPES est un concours national français et notre école est insérée dans le système scolaire français. Donc on n'a qu'à respecter les lois de la République française ou...demander à en sortir! Et à ce niveau-là, nous Martiniquais, on n'a de leçons à recevoir de personne: nos indépendantistes,

toutes tendances confondues, font régulièrement 30% de voix aux élections et le président de notre Conseil Régional, M. Alfred Marie-Jeanne, est le président du MIM autrement dit le Mouvement Indépendantiste Martiniquais. En outre, nous avons 2 maires indépendantistes, 14 conseillers régionaux indépendantistes et 4 conseillers généraux indépendantistes. Je ne crois pas savoir qu'il existe de mouvement indépendantiste à la Réunion par exemple. Concluons sur la graphie: le candidat cochera la case correspondant à celle des deux graphies qu'il considère maîtriser le mieux, cela indépendamment de son lieu de naissance, de sa race ou de sa religion.

Venons-en à votre deuxième: le choix des variantes et les questions de néologie. Là aussi, les choses sont claires aucune variante ne sera privilégiée. Et pourquoi? Pour la simple et bonne raison qu'il n'existe pas encore d'Académie Créole, autrement dit d'instance chargée d'officialiser une variante créole. Lorsqu'en 1635, les académiciens français ont choisi le parler de l'île-de-France et qu'au sein de ce parler, ils ont choisi la variante pratiquée à la Cour (et non celle des Halles), lorsqu'un peu plus tard Malherbe s'est employé à «dégasconner la la langue française» etc., eh bien ils ont imposé une variante qui est devenue le français moderne. Si la Cour était installée en Vendée, ce serait le dialecte vendéen qui serait devenu le français standard d'aujourd'hui. Nous, Créoles, nous n'avons pas d'Académie et même si un jour, nous en avons une, nous serions contre l'imposition d'une seule variante. Exactement comme pour l'orthographe où nous avons été favorables à l'utilisation de 2 graphies différentes, eh bien nous sommes favorables à l'expression de toutes les variantes étant entendu qu'au fur et à mesure, et cela à l'écrit seulement, elles vont se fondre les unes dans les autres et former un créole écrit commun. Ce créole écrit commun ne sera pas un bloc monolithique comme l'est le français standard. Il ne faut reproduire sous les Tropiques l'idéologie jacobine. On peut très bien considérer, par exemple, que dans le créole écrit commun, il existera 3 ou 4 formes pour «cheval»: *chival*, *chèval*, *chouval* et *chwal*. Pourquoi à tout prix vouloir choisir l'un des 4 et éliminer les autres? Aucun géolecte ni sociolecte ne sera favorisé. Nous ne ferons pas la chasse au créole acrolectal, par exemple, même si notre ligne de mire est le créole basilectal. A ce propos, le GERECE-F n'a jamais considéré que le créole écrit devrait être la copie d'un géolecte rural, disons le créole des mornes aux Antilles (ou celui des cirques à la Réunion). Nous n'avons jamais pensé qu'il existe un créole pur, protégé des miasmes du français, dans notre arrière-pays. Ni que les Nègres

parlent mieux le créole que les Blancs créoles. Non, notre créole basilectal est un créole construit, artificiel, composé de l'addition de tous les traits basilectaux repérables dans la langue, traits qui ne se trouvent jamais chez un seul et même locuteur, diglossie oblige. Nous assumons l'artificialité de ce créole construit car toute langue écrite est artificielle. Nous assumons aussi le fait que ce soient les écrivains, les linguistes et les pédagogues qui le construisent et pas les coupeurs de canne ou les éboueurs. Le français écrit a été construit par Malherbe, Vaugelas, Grévisse, Corneille, Voltaire, Chateaubriand ou Camus, pas par le paysan de la Beauce ou l'ouvrier de chez Renault. Je dis bien le français écrit. C'est d'ailleurs pourquoi nous impulsions depuis vingt ans des néologismes lesquels sont souvent repris par les radios et les télévisions des AC'est d'ailleurs pourquoi nous impulsions depuis vingt ans des néologismes lesquels sont souvent repris par les radios et les télévisions des Antilles-Guyane. C'est le boulot des écrivains, des linguistes, des pédagogues et des intellectuels en général que de créer des mots pérennes. Le peuple, lui, crée des mots mais, à cause de leur oralité, ils sont rarement pérennes. Il n'y a qu'à voir comment l'argot change de génération en génération. Lorsque l'épidémie de vache folle a éclaté, vous croyez que ce sont les éleveurs de bétail qui ont inventé le mot traçabilité pour parler du trajet suivi par les farines avec lesquelles on nourrit ce même bétail? Non, ce mot a été inventé par des journalistes, des ingénieurs agronomes ou des hommes politiques, certainement pas par des garçons de ferme.

Alors faut-il inventer des néologismes en créole? Le GEREC-F dit: OUI. C'est indispensable car le créole a investi de nouveaux domaines de communication, il est sorti de sa niche écologique qu'était la «Plantation» et il est sommé de s'adapter à la modernité ou de dégénérer à terme en «petit-nègre. L'alternative est claire. C'est à nous de choisir!

Kapeskreyol: Un professeur, formé en martiniquais, pourra-t-il, comme vous l'avez obtenu le 3 avril dernier, et sans conséquence grave, venir enseigner à la Réunion? Même question pour un professeur formé en réunionnais pour un collège de Fort-de-France?

R. CONFiant: Soyons sérieux! Même aux Antilles-Guyane où les LCR sont beaucoup plus développées qu'à la Réunion, puisque nous avons une Licence et une Maîtrise de Créole à l'Université, que le créole est LV3 (Langue vivante 3) au Lycée en concurrence avec l'allemand, l'italien et le portugais, où il y a

des tas de collègues où des profs vacataires ou contractuels l'enseigne, il est peu probable que l'offre couvre un jour la demande. Car combien de postes par an croyez-vous que le Ministère va nous octroyer? Une dizaine, pas plus! Et encore, c'est une hypothèse optimiste. Donc vous croyez sérieusement qu'un type formé en créole martiniquais ou guadeloupéen demandera à enseigner le créole à la Réunion alors qu'il peut facilement trouver du boulot chez lui. Je rappelle à certains, qui font semblant de l'oublier, que lorsqu'un Réunionnais ou un Martiniquais réussit au CAPES de Lettres Modernes, d'Anglais ou de Maths, il a de fortes chances d'être nommé à Lille ou à Pau, quand ce n'est pas à Trifouillis-les-Oies. Pourquoi? Parce qu'il y a des postes en français, anglais et maths sur tout le territoire français! Ce qui n'est absolument pas le cas pour les langues régionales pour lesquelles il n'y a de postes que dans les régions concernées. On n'a jamais vu un Capésien d'Occitan ou de basque se faire nommer à Lille ou à Brest. Donc, là, c'est déjà un premier avantage. Deuxième avantage: on vous nomme selon les vœux d'affectation que vous formulez d'une part et d'après les besoins de l'autre. J'imagine donc qu'un Capésien Martiniquais demandera d'abord la Martinique, en deuxième position la Guadeloupe et en troisième la Guyane. Comme il y a une forte demande

C'est d'ailleurs pourquoi nous impulsions depuis vingt ans des néologismes lesquels sont souvent repris par les radios et les télévisions des Antilles-Guyane. C'est le boulot des écrivains, des linguistes, des pédagogues et des intellectuels en général que de créer des mots pérennes. Le peuple, lui, crée des mots mais, à cause de leur oralité, ils sont rarement pérennes. Il n'y a qu'à voir comment l'argot change de génération en génération. Lorsque l'épidémie de vache folle a éclaté, vous croyez que ce sont les éleveurs de bétail qui ont inventé le mot traçabilité pour parler du trajet suivi par les farines avec lesquelles on nourrit ce même bétail? Non, ce mot a été inventé par des journalistes, des ingénieurs agronomes ou des hommes politiques, certainement pas par des garçons de ferme.

Raphaël CONFIANT

Dictionnaire des néologismes créoles



Tome 1

IBIS ROUGE EDITIONS

Alors faut-il inventer des néologismes en créole? Le GEREC-F dit: OUI. C'est indispensable car le créole a investi de nouveaux domaines de communication, il est sorti de sa niche écologique qu'était la «Plantation» et il est sommé de s'adapter à la modernité ou de dégénérer à terme en «petit-nègre. L'alternative est claire. C'est à nous de choisir!

Kapeskreyol : Un professeur, formé en martiniquais, pourra-t-il, comme vous l'avez obtenu le 3 avril dernier, et sans conséquence grave, venir enseigner à la Réunion? Même question pour un professeur formé en réunionnais pour un collège de Fort-de-France?

R. CONFIANT: Soyons sérieux! Même aux Antilles-Guyane où les LCR sont beaucoup plus développées qu'à la Réunion, puisque nous avons une Licence et une Maîtrise de Créole à l'Université, que le créole est LV3 (Langue vivante 3) au Lycée en concurrence avec l'allemand, l'italien et le portugais, où il y a

des tas de collègues où des profs vacataires ou contractuels l'enseigne, il est peu probable que l'offre couvre un jour la demande. Car combien de postes par an croyez-vous que le Ministère va nous octroyer? Une dizaine, pas plus! Et encore, c'est une hypothèse optimiste. Donc vous croyez sérieusement qu'un type formé en créole martiniquais ou guadeloupéen demandera à enseigner le créole à la Réunion alors qu'il peut facilement trouver du boulot chez lui. Je rappelle à certains, qui font semblant de l'oublier, que lorsqu'un Réunionnais ou un Martiniquais réussit au CAPES de Lettres Modernes, d'Anglais ou de Maths, il a de fortes chances d'être nommé à Lille ou à Pau, quand ce n'est pas à Trifouillis-les-Oies. Pourquoi? Parce qu'il y a des postes en français, anglais et maths sur tout le territoire français! Ce qui n'est absolument pas le cas pour les langues régionales pour lesquelles il n'y a de postes que dans les régions concernées. On n'a jamais vu un Capésien d'Occitan ou de basque se faire nommer à Lille ou à Brest. Donc, là, c'est déjà un premier avantage. Deuxième avantage: on vous nomme selon les vœux d'affectation que vous formulez d'une part et d'après les besoins de l'autre. J'imagine donc qu'un Capésien Martiniquais demandera d'abord la Martinique, en deuxième position la Guadeloupe et en troisième la Guyane. Comme il y a une forte demande chez nous, je doute que le Ministère l'envoie enseigner à la Plaine des Cafres. Chez vous, à la Réunion, il y a aussi une forte demande d'enseignement des LCR et je doute qu'on envoie un Réunionnais enseigner le créole à Fort-de-France. Sauf s'il en fait lui-même la demande mais alors, dans ce cas-là, il n'a qu'à prendre ses responsabilités! Soit il se sent assez fort en créole antillais parce que dans son cursus universitaire il l'aura étudié soit qu'il veuille se frotter à d'autres créoles. L'inspecteur Salles-Lousteau nous disait d'ailleurs de lutter contre une dérive qui avait été constatée lors des premières années du CAPES d'Occitan: les lauréats ne voulaient pas être nommés à plus de...15 km de chez eux. Les Nissarts ne voulaient pas traverser le Var (le fleuve) pour aller enseigner en Provence ou en Gascogne. Au fil du temps, avec l'unification progressive de l'occitan écrit, cette dérive a été bloquée. Car je le répète, il faut lutter contre le nombrilisme, toute cette histoire ridicule de «mon-petit-créole-à-moi» et bla-bla-bla. Il n'y a pas que les Réunionnais qui peuvent enseigner le créole réunionnais, sinon seul les Anglais auraient le droit d'enseigner l'anglais et les candidats réunionnais au CAPES d'anglais seraient des farfelus ou des prétentieux. Il n'y a pas que les Martiniquais qui peuvent enseigner le créole martiniquais, sinon seuls les Espagnols auraient le droit d'enseigner l'espagnol et les candidats martiniquais au CAPES d'espagnol seraient des charlots. Arrêtons ce nombrilisme ridicule, si vous le voulez-bien!

Donc je vous rassure: il est peu probable qu'un Martiniquais vienne enseigner les LCR à la Réunion et inversement. Sauf volonté expresse des intéressés parce

qu'ils s'estimeront assez compétents pour le faire. Interrogés à ce sujet, aucun des 350 étudiants que nous avons formés en six ans tant en Licence et Maîtrise qu'en DEA ou Doctorat de LCR, à l'Université des Antilles-Guyane, n'a le désir d'enseigner à la Réunion. C'est trop loin, disent-ils...Mais, à mon sens, comme pour l'occitan, il faudra bien qu'un jour (dans 10 ans? dans 20 ans?), cette attitude localiste évolue. On n'est plus dans un monde villageois mais bien dans un monde globalisé.

Kapeskreyol: Y a-t-il eu réellement unanimité entre les créolistes des DOM lors de la Réunion du 3 avril dernier? Dans la négative, sur quelles questions portaient les divergences?

R. CONFIANT: Je crois qu'on a mal informé les Réunionnais sur cette fameuse rencontre du 3 avril. En effet, au cours de cette rencontre, il ne s'agissait absolument pas de réfléchir à la question de savoir s'il fallait créer «un» CAPES de créole ou «des» CAPES de créole. Pourquoi? parce que les jeux étaient déjà faits. Le Ministère avait déjà tranché, il avait déjà pris sa décision à travers un décret publié en mars, c'est-à-dire, 1 mois avant!!! Pour lui, il y aurait «un» CAPES de créole, point barre. Alors, bon, on nous a laissé nous exprimer, débattre, critiquer, proposer ou refuser ceci et cela et vers 11 h du matin, le Ministère a sifflé la fin de la récréation et on est passé aux choses sérieuses c'est-à-dire à l'établissement des différents programmes du concours de 2002. Ce programme on l'a défini ensemble, tous, Martiniquais, Réunionnais, Guyanais et Guadeloupéens. Littérature: La Fable créole. Civilisation: Habitat et habitation en pays créole. Grammaire: Le groupe verbal et le groupe nominal.

Je voudrais ici dénoncer les mensonges proférés par certains selon lesquels nous, Martiniquais, nous étions favorables à un CAPES unique. C'est faux! Archi-faux! Nous étions favorables à un CAPES unique composé de 2 sections: section A) créole des Antilles-Guyane et section B) créole de la Réunion. Je l'ai moi-même solennellement répété au cours de la réunion du 3 avril. Autrement dit, la section A aurait ses propres épreuves et la section B les siennes. D'ailleurs, la preuve de ce que j'avance vous est donnée par les ébauches des «Guides de préparation au CAPES de créole» que nous avons fait circuler par Internet et par e-mail dès février. En ouverture de ces guides, nous exposons clairement notre vision des choses et notre désir d'avoir 2 sections différentes. Tous les universitaires et autres créolistes réunionnais ont reçu ces guides par e-mail, cela longtemps avant le 3 avril, donc qu'ils arrêtent de raconter des histoires! Nous n'avons jamais manifesté aucune volonté d'hégémonie sur le créole réunionnais, simplement une volonté de rapprochement, un désir de fraternité créole. D'où l'idée d'un CAPES unique mais avec deux sections bien

distinctes. Mieux: nous avons fait parvenir nos propositions en ce sens à nos trois recteurs (Martinique-Guadeloupe-Guyane) ainsi qu'au Ministère de l'Education Nationale. Ce dernier n'a pas tenu compte de notre idée des deux sections et a choisi le CAPES unique. Est-ce de notre faute?

Ceci dit, le CAPES unique ne nous dérange absolument pas. ABSOLUMENT PAS! Notre proposition de 2 sections différentes n'avait été prise par nous qu'afin d'éviter des conflits inutiles avec les Réunionnais. Et nous nous étions même dit que si les Guadeloupéens et les Guyanais ne voulaient pas d'une section A unique, eh bien nous nous rallierions à l'idée d'un CAPES unique à 4 sections: section A) Guyane, section B) Guadeloupe section C) Martinique et section D) Réunion. Nous étions même prêts à aller plus loin: obtenir un CAPES entièrement différent par pays s'il le fallait. Et encore plus loin, si les Guadeloupéens, Guyanais et Réunionnais déclaraient qu'ils n'étaient pas encore prêts, eh bien qu'à nous Martiniquais, qui sommes prêts depuis longtemps, qu'on nous donne un CAPES de créole martiniquais dès 2002 et que les autres aient leurs CAPES en 2040 si ça les chante!

Vous le voyez donc, notre position n'était absolument pas figée: nous avons trois lignes de défense. Je le répète:

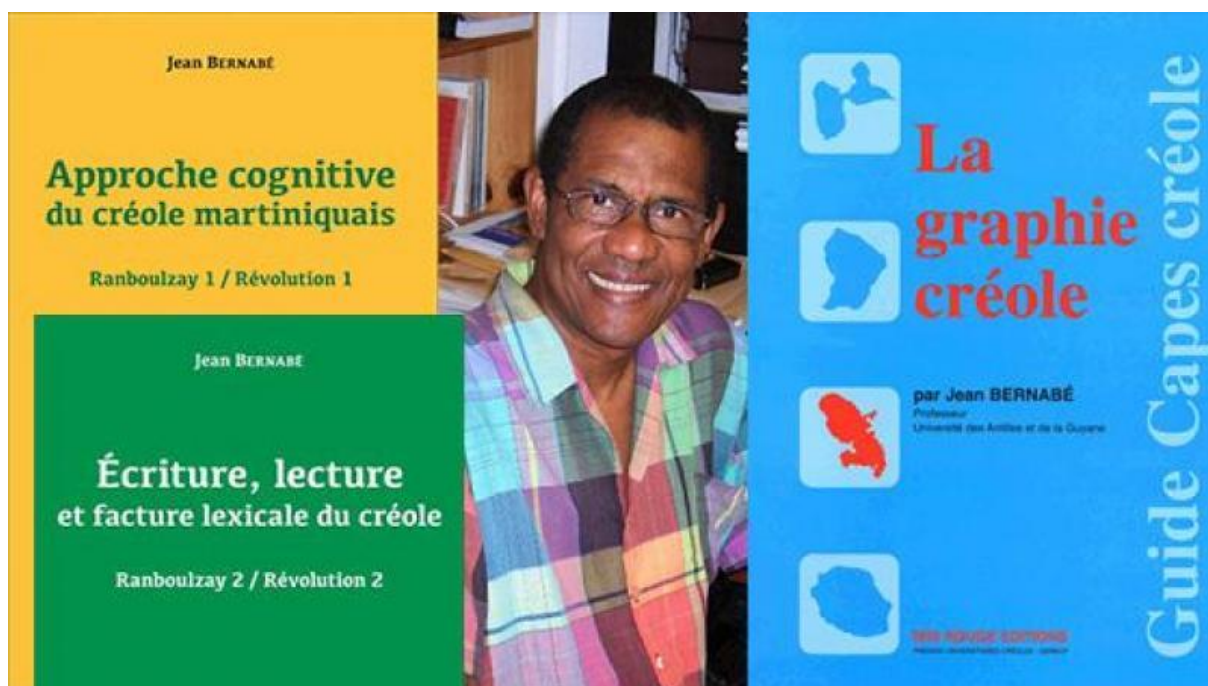
1. Un CAPES unique avec 2 sections.
2. Un CAPES unique avec 4 sections.
3. Un CAPES de créole martiniquais.

Mais, comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas eu à utiliser ces trois lignes de défense puisque le Ministère avait déjà choisi et publié son décret dès mars. A mon sens et là cela n'engage absolument pas le GEREC-F, c'est Raphaël Confiant qui le dit et l'assume: dans cette circonstance, le colonisateur s'est montré plus intelligent que ses colonisés.

Quant à votre question sur les positions prises par les différentes délégations sur la nature du CAPES de créole, lors de la réunion du 3 avril, je n'ai pas à m'exprimer là-dessus. Je n'ai donné tout au long de cette interview que la position du GEREC-F Martinik car les GEREC-F Gwadeloup et Guiyàn sont autonomes. Vous n'avez qu'à interroger, comme vous l'avez fait pour moi, les créolistes de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Guyane. En tout cas, il faut qu'une chose soit très claire pour tout le monde: nous mènerons une guerre sans merci contre tous ceux qui chercheront à saboter le CAPES de créole, à empêcher par exemple qu'il ne débute en mars 2002, et s'il, par malheur, nous sommes obligés d'en

arriver là, eh bien nous exigerons, par le biais de nos hommes politiques, un CAPES de créole martiniquais.

Jean Bernabé ou le parcours d'une vie



Créolistique ? Derrière ce mot un peu barbare se cache tout simplement l'expression plus courante de "linguistique du créole". Il s'agit d'un néologisme datant des années 60 du siècle dernier calqué sur les termes beaucoup plus anciens de "slavistique", "germanistique" ou "romanistique". Celui qui s'adonne à la créolistique est donc en premier lieu un spécialiste de la langue créole quel que soit le niveau étudié : phonologie, syntaxe ou lexique. Sauf que les conditions d'apparition du créole, le fait qu'il ait toujours cohabité avec une langue plus puissante que lui et le statut d'infériorité qui est le sien dans l'écosystème langagier antillais ou marseenn (Océan Indien) interdisent de l'approcher avec la relative neutralité de celui qui étudie l'allemand (germanistique), le russe/ukrainien/tchèque/polonais (slavistique) ou le latin/espagnol/italien/portugais (romanistique). Cela signifie que le créoliste ne peut pas, ne peut en aucune façon même, se contenter de la seule linguistique. Il est contraint d'être tout à la fois ethnolinguiste, sociolinguiste, psycholinguiste, spécialiste de littérature et traductologue.

Personne mieux que le Martiniquais Jean BERNABÉ n'incarne autant ce personnage aux facettes multiples, cette figure du savant, au sens créole

de "*gran-grek*", lui qui est agrégé de grammaire et a étudié les lettres classiques à savoir le grec ancien et le latin. Tout d'abord, rien ne le prédisposait à devenir un créoliste. Quand il était à l'école primaire, dans les années 40-50, le créole, qualifié de "patois", était interdit dans les salles de classe ; quand, dans les années 50-60, il intégra le lycée Schoelcher, aucun de ses professeurs ne l'initia ou l'intéressa au créole et quand finalement, il partit continuer ses études à Paris dans les années 60, on imagine mal ses éminents professeurs de grec ou de latin de La Sorbonne évoquer ce "jargon insulaire". Aucun de ses condisciples antillais d'ailleurs ne s'y intéressait. Comment donc expliquer que Jean BERNABE soit devenu le formidable créoliste que l'on connaît ?

L'explication la plus probable, explication qui est valable pour **Aimé CESAIRE**, **Frantz FANON** ou **Edouard GLISSANT** ou les auteurs de la Créolité, réside dans ce que l'on nomme "une demande sociale". Une sorte de mouvement de fond qui agite, à un moment historique précis, la société sans que cette dernière en soit consciente et qui finit, à un moment ou un autre, par émerger à travers tel individu ou tel structure sans ces derniers soient, eux aussi, pleinement conscients de ce qui les porte ou ce qu'ils représentent. Le mot "pleinement" est important ici car il renvoie au fait qu'au fur et à mesure des actions qu'ils mettent en oeuvre, ceux qu'on pourrait appeler les "porteurs de demande sociale" finissent par prendre conscience du rôle que l'histoire et la société leur ont assigné. A l'instant où CESAIRE crée le mot "Négritude" ou quand BERNABE/CHAMOISEAU/CONFIANT lancent celui de "Créolité", ils n'ont évidemment aucune idée de l'impact qu'auront leurs néologismes et les discours dont ils sont porteurs. C'est donc toujours dans une relative obscurité de pensée qu'un nouveau mouvement intellectuel voit le jour et cela précisément parce que ceux qui en sont les initiateurs ont été choisis ou désignés par la "fameuse demande sociale" évoquée plus haut.

Dit comme cela on pourrait croire que ces initiateurs ne seraient que des porteurs d'eau de quelque chose qui les dépassent, de simples marionnettes aux mains d'une sorte de *Deus ex-machina* socio-historique. Ce n'est, on s'en doute bien, aucunement le cas. La "demande sociale" ne s'incarne pas en n'importe quel individu ou n'importe quel mouvement. Encore faut-il que ceux-ci__individu ou mouvement__soient déjà empreints d'une sensibilité

particulière d'une part, et disposent d'un certain talent de l'autre. En fait, cela ne concerne pas seulement le domaine dit "intellectuel" ou "artistique". La grève de 2009 en Guadeloupe, par exemple, a correspondu à un mouvement de fond et s'est incarné à travers des leaders syndicaux dotés d'un grand talent oratoire. D'ailleurs, la "demande sociale" peut parfois échouer ou s'étouffer dans l'œuf si jamais elle ne parvient pas à "choisir" les bons "porteurs". Cela se produit régulièrement d'ailleurs comme dans le cas du pourtant fort intéressant mouvement "NUIT DEBOUT" en France, l'an dernier.

D'aucuns penseront qu'on est loin de la créolistique et de Jean BERNABE. Pas du tout ! On essaie simplement d'expliquer la naissance ou l'émergence d'un mouvement à travers un individu qui finira par en devenir la figure emblématique. Jean BERNABE a réussi à incarner presque à lui tout seul la créolistique des Petites Antilles et de la Guyane quand bien même, dans son sillage, sont apparus d'autres créolistes de valeur. S'il a pu le faire c'est bien parce qu'il est doté de brillantes capacités intellectuelles qui lui ont permis de s'écarter de la voie toute tracée qui se présentait devant lui__celle du grec ancien et du latin__pour se tourner vers un domaine peu prestigieux à son époque, voire quasiment inexistant non seulement en France, mais aussi dans les Petites Antilles et en Guyane : l'étude des langues créoles. Aussi étrange que cela puisse paraître, la créolistique n'est pas apparue dans l'université ou le monde intellectuel français, mais en Allemagne, puis en Angleterre et surtout après aux Etats-Unis et au Canada. Etrange parce que tout de même la majorité des créoles parlés à travers le monde sont "à base lexicale française", la seule Haïti et ses douze millions de locuteurs égalant, voire dépassant l'ensemble des locuteurs des autres créoles (à base lexicale anglaise, espagnole ou portugaise). Même aujourd'hui, la créolistique demeure le parent pauvre de l'Université française et n'est guère pratiquée, hormis à l'Université des Antilles, qu'à l'Université d'Aix-Marseille (devenue, il est vrai, depuis peu, après fusion des diverses universités de la région, la plus grosse université francophone du monde avec 134.000 étudiants). A côté des études africaines, arabes, asiatiques, sud-américaines ou est-européennes, les études créoles faisaient/ont figure de parent pauvre.

Autrement dit, si l'on voulait faire carrière au sein de l'université ou briller dans le monde intellectuel français dans les années 60-70, le choix de la

créolistique opéré par J. BERNABE n'était pas le mieux indiqué (choix qui fut aussi celui du Guadeloupéen Guy HAZAEL-MASSIEUX, agrégé, lui, d'espagnol, autre esprit brillant malheureusement trop tôt disparu, qui fonda la discipline au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université d'Aix-en-Provence). Africaniste, arabisant, américaniste ou sinologue était non seulement plus prestigieux, mais vous offrait des possibilités autrement plus grandes d'autant que les moyens mis au service des disciplines correspondantes étaient substantiels. Pour les études créoles, par contre, c'était zéro centime ou presque. Quand donc, après avoir soutenu son doctorat en linguistique, Jean BERNABE est recruté, en 1973, par ce qui était le Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane (CUAG), dont les études littéraires et juridiques se trouvaient à l'époque sur le campus de Fouillole, en Guadeloupe, il exerce en tant que maître assistant, puis maître de conférences en littérature française, filière au sein de laquelle certains cours sont consacrés à la littérature francophone antillaise et africaine. Mais, du créole ou des études créoles, rien ! Rien de rien.

Jean BERNABE fondera les études créoles au sein du CUAG , puis de l'UAG, d'abord en créant un cours (une "UV", disait-on) de linguistique du créole au sein de la licence de Lettres modernes. Dans le même temps, il mettra sur pied un groupe de recherches, le GEREC (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créole), qui devait durer 25 ans, groupe majoritairement composé au départ d'enseignants du secondaire, ni la linguistique et encore moins la créolistique n'existant au sein du CUAG. Les Robert FONTES, Donald COLAT-JOLIVIERE ou encore DANIK ZANDRONIS contribueront aux activités du GEREC jusqu'à ce que, sur l'insistance de Lucette MICHEAUX-CHEVRY laquelle arguait du fait que la Guadeloupe était moins développée que la Martinique, les études scientifiques, alors en Martinique, soient transférées en Guadeloupe et les études littéraires ainsi que juridiques le soient en Martinique par une sorte de jeu de chaises musicales. De facto, le GEREC deviendra à partir de ce moment-là une affaire principalement martiniquaise mais conservant des ramifications en Guadeloupe et développant un fort pôle guyanais. Robert DAMOISEAU, Raphaël CONFIANT, Lambert-Félix PRUDENT, Michel DISPAGNE, Gerry L'ETANG, Jacques COURSIL, Marijosé SAINT-LOUIS et bien d'autres intégreront progressivement le GEREC lequel se mettra à développer une intense activité de recherches dans tous les domaines de la créolistique, tout cela appuyé par un nombre imposant de publications. Ainsi, lorsqu'au début des années 2000, le Ministère de l'Enseignement Supérieur enjoindra tous les groupes de recherches en Lettres et Langues de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'ex-UAG de fusionner (pour former un nouveau groupe appelé le CRILLASH), le GEREC, au terme de ses 25 ans d'existence pouvait

afficher 117 livres publiés, 3 revues ("ESPACE CREOLE", "TEXTES-ETUDES-DOCUMENTS" et "MOFWAZ") et près de 300 articles.

Tout cet important travail fut organisé sous l'impulsion, l'extraordinaire impulsion de Jean BERNABE, directeur du GEREC et lui-même gros contributeur en articles et en livres...

Nous avons tenté de comprendre comment et pourquoi le Martiniquais Jean BERNABE est devenu, aux Petites Antilles et en Guyane mais également au plan international, l'emblème ("le pape", disent les mauvaises langues) de cette discipline académique appelée "créolistique", plus connue sous le nom de "linguistique du créole".

Discipline beaucoup plus large en fait que la seule linguistique car elle s'appuie en réalité sur toutes les autres sciences humaines, en particulier l'histoire, l'anthropologie, la sociologie et la psychologie tout en débordant sur les études littéraires et la traductologie. J. BERNABE commence donc son parcours par l'étude comparée de la grammaire de deux dialectes créoles, le guadeloupéen et le martiniquais, cela dans une thèse de doctorat d'Etat de près de 1.500 pages qu'il soutiendra en 1973 et qui sera publiée deux ans plus tard en trois volumes sous le titre de "FONDAL-NATAL. GRAMMAIRE COMPAREE DES CREOLE GUADELOUPEEN ET MARTINICQUAIS". Le lecteur le moins averti notera d'emblée deux choses : d'abord, que le titre de l'ouvrage n'est pas du créole martiniquais, mais du créole haïtien ou en tout cas une construction à partir de l'expression haïtienne "*natif-natal*" signifiant "*autochtone*", construction relevant d'une posture néologisante qui n'est pas à négliger non plus comme on le verra plus avant ; ensuite que notre créoliste ne s'est pas attaché à l'étude du seul créole martiniquais, cela parce que J. BERNABE, comme nombre d'autres créolistes martiniquais, contrairement à leurs confrères des autres îles et de la Guyane, est fortement attaché à ce qu'il appelle le "pan-créole". Notion qui relève à la fois de la réflexion scientifique, du positionnement idéologique et du volontarisme linguistique et qu'il importe d'éclaircir dès le départ.

De la réflexion scientifique parce qu'en "structure profonde", tous les créoles__tout au moins ceux qui font partie d'une même zone parmi les deux qui existent s'agissant des créoles à base lexicale française à savoir l'américaine et l'océanindienne__forment une seule et même langue. En surface, par contre, il y a des différences et quelques problèmes de communication qui

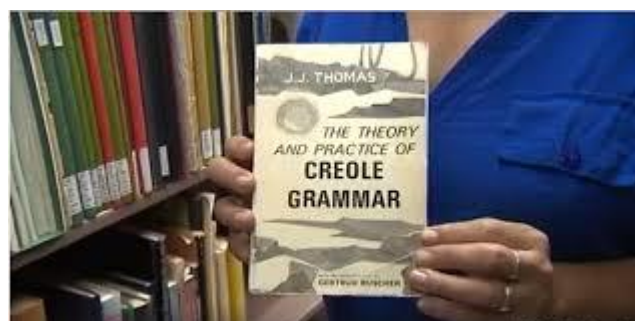
feront par exemple qu'un Martiniquais pourra avoir parfois des difficultés à comprendre un Haïtien et inversement. Ce distinguo permet de réaliser à quel point définir une langue est malaisé puisqu'un Français et un Québécois peuvent avoir des difficultés de compréhension alors qu'officiellement ils parlent la même langue tandis qu'un Tchèque et un Slovaque n'en ont aucun alors qu'ils sont censés parler officiellement deux langues différentes. C'est que la définition de ce qu'est une langue n'est pas, aussi bizarre que cela puisse paraître pour le profane, strictement linguistique. Elle est aussi et surtout socio-politique.

La conception du "pan-créole" relève ensuite du positionnement idéologique parce qu'elle rejette (sauf évidemment pour les études linguistiques *stricto sensu*) l'appellation restrictive de "martiniquais" ou "langue martiniquaise" tout comme celles de "guadeloupéen/langue guadeloupéenne" ou encore de "haïtien/langue haïtienne" pour désigner l'idiome né de manière "éruptive" (R. Ludwig) entre 1620 et 660-70 et qu'elle privilégie l'appellation rassembleuse de "créole" ou de "langue créole". Idéologiquement, on peut parfaitement faire l'inverse et dire qu'il existe des langues différentes qui ont pour nom le guadeloupéen, le martiniquais, le saint-lucien ou l'haïtien. On mesure ici à quel point, en créolistique, contrairement à la romanistique, la germanistique ou la slavistique, est d'emblée investie de connotations idéologiques. Plus simplement dit : on peut étudier le russe ou l'allemand de manière dépassionnée ou neutre. Ou en tout cas sans être forcé d'adopter un positionnement quelconque. Pareille chose est impossible en créolistique. Ceux d'entre les créolistes qui poussent les hauts cris dès que l'on sort de la linguistique et qu'on a recours à l'histoire, à l'anthropologie, à la sociologie ou à la psychologie pour expliquer tel ou tel phénomène n'ont rien compris à leur discipline et quant à ceux qui veulent tenir à distance toute forme de positionnement idéologique, au nom de la Sciences avec un grand "S", ils sont dans l'approbation de l'impérialisme épistémologique occidental pourtant pointé du doigt par les études postcoloniales et décoloniales depuis pas moins de trois décennies.

Enfin, la conception "pan-créole" relève d'une sorte de volontarisme linguistique dans la mesure où elle ambitionne de construire une langue écrite commune à tous les dialectes, en tout cas au sein de chacune des deux zones indiquées plus haut. Pour ce faire, elle décroïsonne d'abord le lexique en autorisant l'emprunt chez les uns et les autres plutôt qu'au français. Pour prendre un exemple, le scripteur martiniquais préférera emprunter "*nofwap*" au créole guadeloupéen pour dire "*impassible*" au lieu de créoliser ce dernier en "*enpasib*". Elle encourage aussi les emprunts au niveau

rhétorique c'est-à-dire, pour aller vite, au niveau des images et des expressions idiomatiques, mais en regrammaticalisant ledit emprunt : si le même scripteur martiniquais emprunte au créole guadeloupéen l'expression "*ba fes a'w twa tap*" pour dire "*se bouger un peu*", il doit le rendre selon la syntaxe du martiniquais à savoir "*ba fes-ou twa tap*". Enfin, au niveau syntaxique, l'emprunt est beaucoup plus risqué, sinon déconseillé comme on vient de le voir dans le dernier exemple donné, mais rien n'empêche les écrivains et surtout les poètes, qui sont des inventeurs de langage, de s'y risquer. C'est bien l'un des rôles principaux des écrivains que de bousculer la langue. On aura bien sûr compris que le "pan-créole" consiste à forger, sur le long terme, une langue créole écrite et non à supprimer ou remplacer les dialectes dans la vie quotidienne. Par analogie, on peut prendre le cas de l'arabe : l'Algérien parle en algérien, le Tunisien en tunisien, l'Égyptien en égyptien ou le Syrien en syrien, mais lorsqu'ils écrivent, ils utilisent une langue commune qui est l'arabe littéraire, dérivé de l'arabe dit "classique".

Nous avons d'abord insisté sur le "pan-créole" car nombre de personnes hostiles au créole accusent les créolistes de nombrilisme, ce qui peut parfois être le cas, mais qui n'est pas et n'a jamais été celui de Jean BERNABE et de ses collaborateurs du GEREK (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créole). Loin d'être nombriliste, la conception "pan-créole" considère la langue créole comme un idiome intercontinental puisque parlé de la Louisiane au sud des Etats-Unis jusqu'au nord du Brésil (où une tribu amérindienne a abandonné sa langue natale pour le créole guyanais) en passant par Haïti, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade, Trinidad, la péninsule de Paria au Venezuela et la Guyane. Au XIXe siècle, le créole était la langue véhiculaire de cette vaste zone de près de 5.000kms de long et d'ailleurs, la toute première grammaire du créole à base lexicale française a été rédigée par un Trinidadien, **John Jacob THOMAS** en 1869, à une époque où son île était presque entièrement créolophone.



Le siècle suivant, le XXe, a vu le déclin du créole et sa quasi-disparition à Grenade, Trinidad et Venezuela ainsi que son recul à Sainte-Lucie et à la

Dominique, mais au XXI^e, on assiste à un formidable regain avec l'immigration haïtienne massive à travers toute la Caraïbe. D'ailleurs dans la liste des pays créolophones, il convient d'ajouter Cuba avec 1,5 millions de descendants d'Haïtiens et Santo-Domingo avec 2 millions d'Haïtiens. Et ne parlons même pas des Etats-Unis et du Canada ((en particulier le Québec) où vivent plus de 2 millions d'Haïtiens également. Quand on arrive à l'aéroport de Miami en provenance de la Caraïbe, les annonces par haut-parleurs et les affiches sont en trois langues : anglais, espagnol et créole. Pas en français ! Quant à la ville de New-York, elle a adopté le créole comme l'une de ses langues officielles. Comment après tout cela faire preuve de nombrilisme et se recroqueviller sur son seul petit créole insulaire et dire "je parle en martiniquais" ou "je parle en guadeloupéen" ?

Ceci posé, il faut savoir que la grammaire de Jean BERNABE, "FONDAL-NATAL", est la toute première à s'appuyer sur la grammaire générative, théorie linguistique mise au point par l'éminent linguiste nord-américain **Noam CHOMSKY**, par ailleurs grand pourfendeur de l'impérialisme de son propre pays comme chacun sait. Avant BERNABE, les grammaires du créole s'inspiraient de celles du français, ignorant ce qui est le noyau dur de la syntaxe de cette langue à savoir son système aspectuo-temporel très particulier qui interdit de parler de présent de l'indicatif, d'imparfait, de passé simple, de passé composé etc...Le créole fonctionne sur la base d'un système dit "TMA" (Temps-Mode-Aspect) extrêmement complexe et qu'il est impossible de résumer en quelques lignes. On peut aussi décrire ce système à partir de la linguistique structuraliste telle que l'a développée le linguiste français **André MARTINET**, ce qu'a fait, pour le créole, Robert DAMOISEAU, germaniste devenu créoliste, membre du GEREK pendant deux décennies. On peut même s'appuyer sur la linguistique de l'énonciation telle que l'a développée quelqu'un comme **Antoine CULIOLI**. D'une manière générale, dès l'instant où elle ne considère pas le créole comme une langue romane (/latine) et ne plaque pas la grammaire du français sur lui, toute approche est intéressante et souvent fructueuse.

A côté d'un impressionnant travail de recherche sur la syntaxe, J. BERNABE innovera également au niveau de l'analyse sociolinguistique indispensable à la compréhension du créole. En effet, en 1928, **Jean PSICHARI**, philologue français d'origine grecque, va lancer le terme de diglossie qui sera repris en 1959 par le linguiste étasunien **Charles A. FERGUSON** avec son fameux article "DIGLOSSIA" publiée dans la revue "WORD" (vol. 15). On en est venu dès lors à appréhender la situation des pays créolophones comme relevant non pas du bilinguisme, mais de la diglossie. Ces deux termes sont identiques dans leur formation, le premier, "bilinguisme" forgé à partir du latin, le second, "diglossie", forgé, lui, à

partir du grec ancien, mais ils ne recouvrent pas du tout la même réalité. La diglossie définit une situation linguistique dans laquelle deux langues cohabitent au sein du même écosystème, mais de manière inégalitaire c'est-à-dire avec une langue dite "haute", réservée aux domaines prestigieux (administration, justice, école etc.) et une langue dite "basse", réservée à la vie quotidienne et aux choses triviales (plaisanteries injures etc.). Cette description par C. FERGUSON sera contestée sur deux points : d'abord, le linguiste étasunien considère qu'il s'agit non pas de deux langues, mais de deux variétés d'une même langue et dans son article fondateur, il prend les exemples du grec ancien et du grec moderne, de l'arabe classique et de l'arabe dialectal, du français et du créole haïtien, analyse qui est juste pour le grec et l'arabe, mais inexacte pour le français et le créole qui, malgré leur proximité lexicale, sont deux langues distinctes ; ensuite, FERGUSON considère la diglossie comme un système équilibré, stable en tout cas, au sein duquel chaque langue s'ébat tranquillement dans son territoire communicatif sans gêner l'autre, ce qui est également faux car la diglossie est tout au contraire une situation instable, dynamique, évolutive, qui voit chacune des langues tenter régulièrement d'empiéter sur le domaine de l'autre. Après FERGUSON, ce sera au tour d'un autre Etasunien, **Joshua FISHMAN**, en 1967, de distinguer entre le bilinguisme, phénomène individuel, et la diglossie, phénomène social, distinguant ainsi quatre situations (bilinguisme et diglossie ; bilinguisme sans diglossie ; diglossie sans bilinguisme ; ni bilinguisme ni diglossie).

Nous ne sommes pas en train de nous éloigner de Jean Bernabé. Ce bref détour était nécessaire afin d'établir la généalogie en quelque sorte de son positionnement scientifique. Il permet de comprendre que le créoliste martiniquais s'inscrit__à compter des années 70 du XXe siècle donc__dans une longue tradition commencée à la fin du XIXe siècle, dans les années 1880 par le linguiste allemand Hugo SCHUCHARDT, considéré comme le fondateur de la créolistique. Discipline d'abord développée par des chercheurs européens et américains, puis, progressivement par des chercheurs "natifs" et cela, tout d'abord en Haïti avec **Jules FAINE** au début du XXe siècle, puis **Pompilus PRADEL** au milieu du même siècle. Ainsi donc, pour en revenir à la théorie de la diglossie développée par C. FERGUSON et J. FISHMAN, elle sera remise en question par les sociolinguistes catalans comme **NINYOLES** et **ARACIL** et occitans comme **Robert LAFFONT**, cela dans les années 80, ceux-ci soulignant le fait que la diglossie relève d'une sorte de lutte, voire de guerre des langues. Et qui dit guerre dit forcément victoire de l'un des belligérants, chose qui dans le cas des langues se traduit par la marginalisation, voire la disparition de la langue vaincue suite à un processus nommé "réabsorption par la langue haute". L'occitan, victime de l'ostracisme jacobin depuis la Révolution française

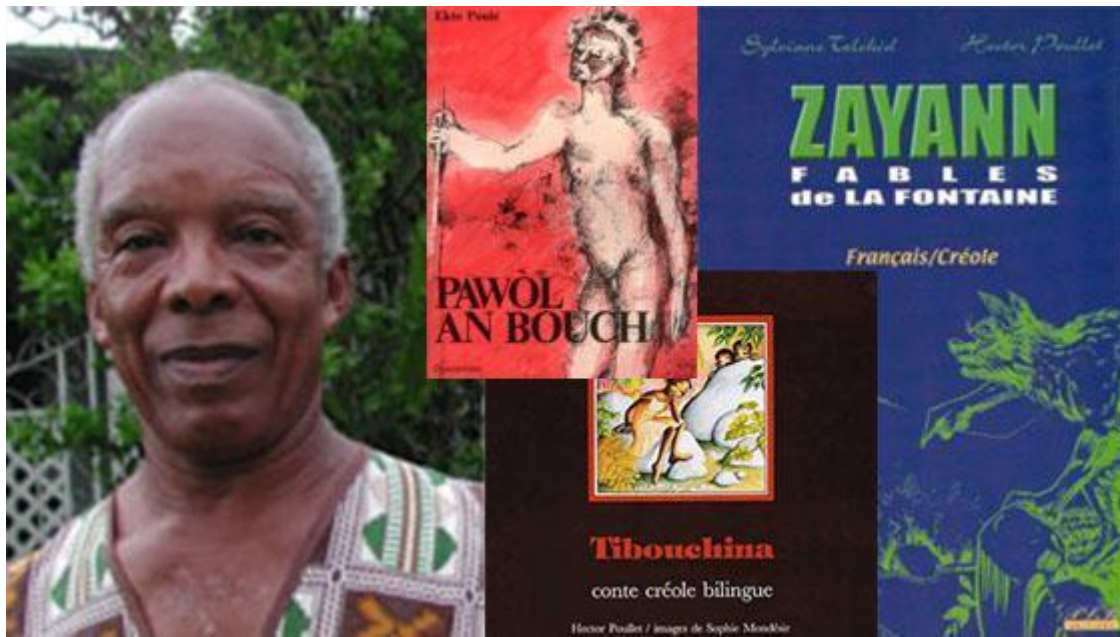
et l'**Abbé GREGOIRE**, était, dans cette fin du XXe siècle, en plus mauvaise posture que le catalan (du moins dans sa partie territorialement espagnole car le catalan dans la partie française a été, lui aussi, sérieusement amoché). Si donc les sociolinguistes catalans ont permis à l'état autonome catalan (la "Generalitat") de poser les bases d'une politique linguistique active et robuste, ce qui a redonné un second souffle à la langue, tel n'a pas été le cas en Occitanie, où, en dépit du CAPES d'occitan et de nombreuses manifestations culturelles, de publications d'ouvrages, d'émissions-radio et télé, la langue semble petit à petit être entrée en agonie. Profitons-en justement pour rappeler que toutes les langues sont mortelles et que seul le maintien du même nom à travers le siècle donne l'illusion qu'il s'agit de la même langue : le grec ancien, celui de Platon et Socrate est mort et ces derniers, s'ils pouvaient revenir à Athènes en ce début du XXIe siècle, ne pourraient même pas demander leur chemin. Un Français vivant au Moyen-âge qui reviendrait aujourd'hui serait exactement dans le même cas. Tout ceci pour dire que s'il faut se battre pour la préservation de sa langue, il faut garder à l'esprit que celle-ci mourra un jour, soit de mort naturelle (comme le grec ancien, le latin ou le français médiéval) soit de mort violente (à cause d'une langue plus puissante amenée par quelque processus de conquête ou de colonisation ou de quelque catastrophe historique comme la destruction des Juifs d'Europe pendant la deuxième guerre mondiale qui a entraîné la mort du yiddish). Défendre le créole, oui, mais en conservant cela à l'esprit.

Jean BERNABE, s'agissant de ses propres analyses sociolinguistiques développées dans le tome 1 de "FONDAL-NATAL", s'inscrit donc une longue tradition qui part du franco-grec Jean PSICHARI, des Etasuniens C. FERGUSON et Joshua FISHMAN, passe par les sociolinguistes catalans et occitans et en arrive aux créolistes/sociolinguistes, "natifs" ou pas, comme Guy HAZAEL-MASSIEUX, (Guadeloupe) Marie-Christine HAZAEL-MASSIEUX (France), **Robert VALDMAN** (Etats-Unis), **Vinesh HOOKOOMSINH** (île Maurice), Lambert-Félix PRUDENT (Martinique), **Lawrence CARRINGTON** (Trinidad), **Morgan DALPHINIS** (Sainte-Lucie), **Claire LEFEBVRE** (Québec), Ralph LUDWIG (Allemagne), **Sybille KRIEGEL** (Allemagne) et lui-même Jean BERNABE . Ce dernier développera donc une analyse sociolinguistique à la fois originale et sophistiquée qui, s'agissant de la situation particulière des Petites Antilles et de la Guyane, est indépassée à ce jour et que nous présenterons succinctement.

Nos deux précédents articles consacrés à l'oeuvre monumentale de Jean BERNABE ont peut-être pu donner l'impression qu'il a œuvré seul dans ce

domaine complexe qu'est la créolistique, ce qui n'est bien évidemment pas le cas. Avant donc de continuer l'exposé de ses théories et notamment celle qui à trait à la situation diglossique dans nos pays telle qu'elle apparaît dans son ouvrage "FONDAL-NATAL" et dans d'autres ouvrages et articles, il convient de rappeler qu'en dehors de l'université, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, des personnes oeuvraient elles aussi à ce qu'on pourrait appeler, paraphrasant Joachim DU BELLAY, la "défense et illustration du créole". Et cela dans au moins quatre domaines à savoir la pédagogie, la littérature, la presse écrite et le militantisme politique, certaines desdites personnes conjuguant d'ailleurs les quatre. C'est ainsi qu'en Guadeloupe, au début des années 80, Hector POULLET et Sylviane TELCHID, enseignants au collège de Capesterre-Belle-Eau, réussissaient à implanter un cours (facultatif) de créole dans leur établissement alors qu'à l'époque la plupart des recteurs y étaient hostiles. Ce cours connut un tel succès qu'il fut reconduit d'année en année, ses deux promoteurs se déplaçant même à la Martinique pour épauler deux de leurs collègues du collège de Basse-Pointe, Yvon BISSOL et Paul BLAMEBLE, qui, eux, dans le milieu de ces mêmes années 80, réussirent à leur tour à instaurer un cours de créole similaire.

Au plan de la littérature, des poètes comme les Guadeloupéens Sony RUPAIRE (*Gran parad ti kou baton*, 1970) et Hector POULLET (*Pawol an bouch*, 1972) déjà nommé, publièrent des textes d'une grande valeur littéraire qui permirent à ce qui était une littérature créolophone balbutiante de prendre son essor, suivis par Max RIPPON, Roger VALY ou encore M'BITAKO. A la Martinique, Raphaël CONFIANT publiait le tout premier roman écrit en créole martiniquais (*Jik dèyè do Bondyé*, 1979) et des poètes de grand talent tels que MONCHOACHI, Joby BERNABE et plus tard, Terez LEOTIN, Daniel BOUKMAN, ainsi que des prosateurs comme Georges-Henri LEOTIN posaient les bases d'une littérature martiniquaise en langue créole. Ces auteurs déclenchèrent d'ailleurs un mouvement sans précédent d'écriture dans cette langue à compter des années 90 et surtout au tournant du XXI^e siècle : Judes DURANTY, JALA, Jean-Marc ROSIER, Romain BELLAY, Roland DAVIDAS, Hughes BARTELERY et bien d'autres. Pour des raisons qui restent à expliciter, c'est en Martinique que l'écriture romanesque connut, et connaît encore, le plus grand développement.



Au plan de la presse, le poète MONCHOACHI, à la fin des années 70, lançait dans l'émigration antillaise en France, le tout premier journal martiniquais entièrement en créole, "*DJOK*", qui, dans les années 80, sera suivi, en Martinique même cette fois, par un autre journal en créole, "*GRIF AN TE*" animé par Serge DOMI, Serge HARPIN, Téréz LEOTIN, Georges-Henri LEOTIN, Raphaël CONFIANT, Daniel DOBAT (Mandibèlè) et d'autres, journal qui dura quatre ans et eut une cinquantaine de numéros. C'est à travers lui d'ailleurs qu'une partie de la population martiniquaise commença à se familiariser avec la graphie du créole établie par Jean BERNABE, graphie qui prendra par la suite le nom de "Graphie GEREC 1". "*GRIF AN TE*" eut, grâce à l'infatigable Hector POULLET, une déclinaison guadeloupéenne, "*DOUVAN-JOU*", qui eut une dizaine de numéros. Plus tard, vers la fin des années 80, début des années 90, Raphaël CONFIANT et Lambert-Félix PRUDENT publièrent une déclinaison largement en créole du magazine "*ANTILLA*" sous le nom d'"*ANTILLA-KREYOL*", qui, lui aussi, eut une quinzaine de numéros. En Guadeloupe, des journaux comme *JOUGWA*, puis *MAGWA*, fondés par Danik ZANDRONIS, faisaient également une large part au créole. Au plan de la presse audiovisuelle, des radios dites "libres" bénéficièrent de la libération des ondes décrétée par François MITTERAND lorsqu'il fut élu président en 1981, radios qui utilisèrent d'emblée le créole et qui, trois décennies plus tard existent encore : RLDM (Radio Lévè-Doubout Matinik) et RADIO APAL (Radio Asé Pléré Annou Lité).

Ces radios étaient celles d'ailleurs, comme leurs alter ego guadeloupéens (Radio Tanbou etc.), de mouvement politiques nationalistes ou d'extrême-gauche pour lesquels le créole, étant la langue des "masses populaires", devait être l'idiome principal dans lequel il fallait s'adresser ou communiquer avec ces dernières. C'est ainsi que dans les meetings politiques et syndicaux, lors des campagnes électorales, le beau français d'antan, quelque peu ampoulé, céda peu à peu la place au créole, mais, malheureusement sans que les utilisateurs de ce dernier aient une claire conscience du fait que, mise sous le boisseau durant deux siècles et demi, cette langue avait besoin, sérieusement besoin même, d'être confortée, consolidée et remembrée. C'est d'ailleurs à dater de ces années 90 que l'équation "créole = indépendantiste" s'imprima dans l'esprit du grand public.

COMMANDE SOCIALE

On le voit donc, parallèlement à l'énorme travail universitaire (et donc scientifique) réalisé par Jean BERNABE au sein d'abord du CUAG (Centre Universitaire des Antilles-Guyane), puis de l'UAG (Université des Antilles-Guyane), d'autres acteurs, assez nombreux, s'affairaient sur la scène du créole et de la créolistique. Ce (long) rappel était nécessaire pour avoir une vision claire et panoramique de la situation entre la fin des années 70 et la fin du XXe siècle. Aux pédagogues, écrivains, journalistes et militants politiques, il faut d'ailleurs ajouter les musiciens et chanteurs, notamment les défenseurs du "*gwoka*" et du "*bèlè*" (à travers une association comme l'AM4) d'une part et du zouk, qui naissait dans ces années 80 et connaîtrait, avec le groupe KASSAV' notamment et sa formidable chanteuse Jocelyne BEROARD, un succès mondial. Toutes ces personnes ont contribué, à leur niveau, dans leur domaine d'intervention respectif, à la défense du créole, à sa promotion et à sa valorisation. Des chanteurs comme Patrick ST-ELOI, Jocelyne BEROARD, Tanya ST-VAL, Jean-Philippe MARTHELY, Jean-Michel ROTIN et bien d'autres en chantant l'amour en créole, chose plutôt rare jusque-là, ont permis à nombre de gens de se réconcilier avec un idiome qu'on leur avait appris à mépriser. Sans oublier les défenseurs du conte créole et l'association "*Kontè sanblé*" de Marcel LEBIELLE, Jean-Georges CHALI et Raphaël CONFIANT qui, au milieu des années 80, oeuvra à un véritable renouveau d'une pratique en désuétude parce que plus personne ne décédait à son domicile et que les veillées d'antan ne disposaient plus de leur espace de prédilection. Les fameuses "*swaré kont*" et autres journées du conte organisées de nos jours par les municipalités sont directement issues de tout ce travail de revalorisation de la parole des "grands maîtres" conteurs, notamment du Morne-des-Esses.

On comprend mieux maintenant la notion, évoquée dans nos deux précédents articles, de "commande sociale" sous-jacente à tout cet activisme créolitaire du dernier tiers du XXe siècle (années 70-2000), activisme qui fait partie de notre histoire culturelle et qu'il faudra bien que quelqu'un écrive un jour, puisque ces différents acteurs n'avaient pas de rapports ou de contacts directs entre eux. Il ne s'est aucunement agi d'actions concertées : le GEREC de Jean BERNABE n'avait pas de contact avec le groupe KASSAV qui lui-même n'en avait pas avec les journalistes créolophones de GRIF AN TE lesquels n'en avaient pas avec l'AM4 qui n'en avait pas non plus avec KONTE SANBLE et ainsi de suite. Or, tout ce monde travaillait pour la même cause ! Il y avait là indéniablement un mouvement de fond qui dépassait les individus et les groupes, même s'il ne faut pas négliger le talent des uns et des autres dans leurs domaines respectifs.

L'ANALYSE DE LA DIGLOSSIE

Ce panorama présenté, nécessaire parenthèse pour mieux comprendre les conditions socio-historiques dans lesquelles elle s'est développée, revenons maintenant à l'œuvre de Jean BERNABE et à sa conception de la situation sociolinguistique des Petites Antilles et de la Guyane tel qu'il l'a présentée dans son ouvrage intitulé "FONDAL-NATAL" (1985). Situation généralement analysée à l'aide du concept de "diglossie" avancé par J. PSICHARI en 1928, remodelé par C. FERGUSON en 1959, dans un article intitulé "*DIGLOSSIA*" publié dans la revue WORD, puis par J. FISHMAN en 1967. Concept qui décrit les situations dans lesquelles deux langues ou variétés de langue cohabitent de manière inégalitaire au sein d'un même écosystème pour des raisons socio-historiques. Concept repris par les sociolinguistes catalans tels que NINYOLES et occitans tels que Robert LAFONT, dans les années 70, qui vont l'infléchir en présentant les situations diglossiques comme étant conflictuelles et non pas pacifiques grâce à un partage des tâches communicatives comme le présentait FERGUSON.

En fait, en diglossie (le concept de "bilinguisme" est réservé à l'individu, celui de "diglossie" à la société), il y a une sorte de guerre des langues qui voit la langue "haute" empiéter sans cesse sur le territoire de la langue "basse" et inversement, sauf que cette dernière n'a pas les moyens d'un tel affrontement et qu'au final, elle se fera absorber ou réabsorber par la langue haute. Il y a donc nécessité d'élaborer une "glottopolitique" ou politique des langues forte en faveur de la langue basse si on veut la préserver de la disparition. Il suffit de comparer la Catalogne et le Pays basque espagnols d'un côté et la Catalogne et le Pays basque français de l'autre pour comprendre immédiatement de quoi il

s'agit : en terre espagnole, grâce à l'autonomie régionale, des politiques linguistiques déterminées ont pu être enclenchées qui ont permis de stopper l'effritement du basque et le recul du catalan et même à leur donner un nouvel élan alors qu'en terre française où règne un jacobinisme linguistique exacerbé (le français, seule langue de la République Une et Indivisible), rien n'a été fait si bien que ces deux langues y semblent en perdition. Idem pour le Québec où la fameuse Loi 101 a sauvé la langue française du naufrage, loi qui va jusqu'à interdire l'affichage commercial en anglais dans les rues.

Bien d'autres linguistes et sociolinguistes s'empareront de la notion de diglossie et lui donneront chacun une définition propre. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Venons-en plutôt à la pierre qu'a apporté Jean BERNABE à cet édifice conceptuel c'est-à-dire l'application qu'il fait de l'analyse diglossique à la situation particulière de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Cette situation était généralement décrite de deux manières opposées : l'une qui considérait qu'il existait deux langues séparées par un "discontinuum" et donc nettement distinguables ; l'autre qui considérait qu'il y avait un "continuum" entre le créole et le français avec des variétés intermédiaires (dites "mésolèctales") importantes. Jean BERNABE, lui, proposera une analyse fondée sur ce qu'il appellera un "double continuum-discontinuum" que l'on peut schématiser comme suit :

FRANCAIS STANDARD

.....continuum.....

FRANCAIS CREOLISE

.....*discontinuum*.....

CREOLE FRANCOISE

.....continuum.....

CREOLE BASILECTAL

Analyse donc beaucoup plus complexe que toutes celles qui l'avaient précédée et qui sera peu à peu acceptée, en dépit des réticences des "mésolialectalistes", comme celle qui décrit le mieux la situation sociolinguistique particulière des Petites Antilles et de la Guyane. Analyse qu'il ne nous est pas possible de développer davantage ici et que l'on peut trouver dans les ouvrages de Jean BERNABE ou ses nombreux articles.

Toutefois, il est presque impossible d'être un créoliste "natif" et de s'enfermer dans une posture scientifique stricto sensu comme peut le faire le créoliste européen ou américain. Pour le premier, la langue créole ne saurait être un simple cobaye que l'on utilise pour faire une carrière universitaire (encore que tel soit le cas pour certains créolistes natifs, hélas !), mais tout autant un enjeu vital. En effet, le créoliste natif ne peut ignorer que sa langue est menacée et il ne saurait s'enfermer dans sa tour d'ivoire en ne tentant rien pour contrecarrer ladite menace. Jean BERNABE, en plus d'être un linguiste, était par conséquent un défenseur, un militant du créole, mais un militant qui s'appuyait sur des analyses scientifiques, pas un lanceur de slogans creux du genre "*Kréyol sé lang a Neg*" ou "*Kréyol sé lang zanset-nou*". J. BERNABE a toujours su allier recherche universitaire et action sur le terrain. C'est ainsi que son analyse de la diglossie, brièvement exposée plus haut, l'amènera à concevoir diverses façons d'entreprendre cette défense et notamment à avancer le concept de "déviante maximale". Ce dernier renvoie au fait que la construction d'une langue créole écrite de plein exercice (ce que BERNABE nomme "la souveraineté scripturale") ne peut se concevoir sans prendre appui sur le créole basilectal, c'est-à-dire la variété qui est la plus éloignée du français. Chacun comprendra, en effet, qu'il n'y a aucun intérêt à utiliser le français créolisé pour ce faire. Sauf que ledit basilecte est problématique et là encore, J. BERNABE innovera en lançant l'idée d'une "compétence à trous" chez le locuteur créolophone. Autrement dit, de par la diglossie et la pression qu'elle exerce sur le locuteur, ce dernier n'aura pas une entière maîtrise des formes syntaxiques et lexicales basilectales. Pour faire simple : untel connaît telle forme syntaxique alors que son frère ou son ami ne la connaît et ces deux derniers connaissent tel lexème que le premier ne connaît pas. Tout ceci conduit à dire que le basilecte est, en fait, virtuel, qu'il faut le construire en additionnant les formes basilectales tans syntaxiques que lexicales et rhétoriques.

FABRIQUER DES CONCEPTS

Arrêtons-nous un instant : "*double-continuum-discontinuum*", "*souveraineté scripturale*", "*compétence à trous*", "*déviance maximale*" etc... J. BERNABE était un formidable producteur de concepts. Ce n'est pas donné à tout le monde. Même parmi ses plus éminents collègues ou confrères créolistes, on n'en trouve pas beaucoup qui font preuve d'autant d'audace conceptuelle, la plupart se contentant de reprendre, certes avec talent, les concepts forgés par la linguistique et la sociolinguistique euro-américaines. Mais il y a mieux encore : Jean BERNABE savait critiquer ses propres concepts et les affiner ou les remodeler. Ainsi passa-t-il de la "*déviance maximale*" dans les années 80 à la "*déviance optimale*" au début du XXI^e siècle quand il se rendit compte que la première était quelque peu idéaliste, voire même irréaliste. Dans un tout autre domaine, c'est lui qui, lors de la rédaction de *L'ELOGE DE LA CREOLITE* (1989) avec Patrick CHAMOISEAU et Raphaël CONFIANT, trouva la meilleure formulation pour caractériser la défiance (la difficilement compréhensible défiance) d'Aimé CESAIRE à l'égard du créole : "*Césaire est un anté-créole*", écrira *L'ELOGE*, et non *un anti-créole*, manière de dire que le père de la Négritude avait mené l'essentiel de ses réflexions à une époque où la problématique du créole n'était pas encore à l'ordre du jour.

Linguiste (ses analyses syntaxiques, s'appuyant sur les théories de Noam CHOMSKY, sont beaucoup trop complexes pour pouvoir être schématisées dans un article grand public), sociolinguiste comme on vient de le voir s'agissant de son analyse de la diglossie, lexicologue qui s'est penché sur la néologie en créole, analyste littéraire subtil de notre littérature tant francophone que créolophone, comme nous le verrons dans de prochains articles, Jean BERNABE s'était tourné, à la fin de sa carrière universitaire, vers la fiction. Il publiera ainsi quatre romans : trois aux éditions ECRITURE, à Paris et un aux éditions MEMOIRE D'ENCRIER au Québec. Ces textes littéraires, difficiles, complexes, n'ont pas su trouver leur public au moment de leur parution, mais nul doute qu'avec le temps, cela se produira

Les échecs du GEREK

Si le GEREK connut des réussites éclatantes dans ses différents domaines d'intervention (linguistique, sociolinguistique, études littéraires, didactique, traductologie etc.), comme tout groupe de recherches universitaires, il connut déboires, déconvenues et échecs, cela tant au plan sociétal qu'au plan scientifique. Le tout premier d'entre eux à trait au CAPES de créole, dont rappelons-le, il fut le principal instigateur, et en particulier au jury de ce concours de recrutement de professeurs de l'enseignement secondaire. En effet, Jean Bernabé, Robert Damoiseau, Raphaël Confiand, Gerry L'Etang et leurs collègues firent preuve d'une effarante naïveté à ce niveau. Lors de la grande réunion organisée au Ministère de l'Education Nationale en...pour savoir si le concours serait mis sur pied et quel en serait les modalités, le GEREK avait, ce jour-là, remporté une éclatante victoire face au camp des anti-CAPES de créole composé des créolistes de l'Université de la Réunion menés par Carpanin Marimoutou et Lambert-Félix Prudent (avec l'appui de Robert Chaudenson de l'Université d'Aix-en-Provence).

En effet, les créolistes réunionnais et certains guadeloupéens, comme nous l'avons déjà vu, s'étaient employés à empêcher la création de ce concours en utilisant des arguments divers et variés : il était trop tôt (alors que les CAPES de breton ou d'occitan existaient depuis deux décennies !) ; les quatre créoles étaient trop différents pour être rassemblés au sein du même concours (comme si le gascon, le béarnais, le provençal, le nissart etc., réunis dans le CAPES d'occitan étaient totalement intercompréhensibles !) ; il serait plus indiqué d'ajouter une mention « Créole » au CAPES de Lettres modernes (comme si la dépendance du créole par rapport au français n'était pas, à terme, mortifère !) ; et, argument-massue selon ces adversaires du CAPES de créole, il n'y avait aucun ouvrage de préparation pour ce concours.

C'est ce dernier argument qui, justement, permit au GEREK de remporter la partie lors de la réunion au Ministère. En effet, Raphaël CONFIANT, responsable des publications du groupe de recherches, prévoyant qu'il serait utilisé le moment venu par les adversaires, avait huit mois plus tôt proposé à

divers membres du GEREK de travailler sur des « **Guides de préparation au CAPES de créole** ». Mieux, il avait conclu avec Ibis Rouge, le principal éditeur du GEREK et son dynamique directeur, **Jean-Louis MALHERBE**, installés en Guyane, des contrats de publication pour chacun des manuscrits. Ces derniers, non encore achevés et sous forme polycopiés ainsi que lesdits contrats furent présentés à la fin de la réunion au Ministère, ce qui produisit un gros effet et finit par emporter la décision des responsables ministériels. D'ailleurs, le programme du tout premier concours, s'agissant de la « Dissertation littéraire », avait tout simplement repris celui du guide du CAPES de créole dont Jean BERNABE avait la charge à savoir : **La Fable créole**.

Onze « Guides du CAPES de créole » furent ainsi publiés en l'espace d'une année et demi sous la houlette de Raphaël CONFIANT alors qu'en face, les adversaires du concours, une fois la création dudit concours actée demeurèrent muets ou plus exactement incapables de publier le moindre ouvrage qui permettrait aux étudiants de le préparer. Ces guides furent les suivants :

1. **La Fable créole** de Jean Bernabé. *Epi bidim travay Jean Bernabé a, nou ka dékouvè valè dé moun kon Héry, Marbot, De Saint-Quentin oben Gratiant ki nou pa té ka soupsonnen davwè litérati frankopal la sitelman fò lakay nou, i ka pres toufé sè kréyolopal-li a.*
2. **Les Bambous. Fables de La Fontaine en patois créole racontées par un vieux commandeur** par François-Achille Marbot (préfacé par Raphaël Confiant).
3. **La Version créole** de Raphaël Confiant. Ce guide traite de la version créole, plus de 40 extraits d'oeuvres y sont traités et analysés avec un corrigé en fin d'ouvrage suivi d'un glossaire.
4. **Guide de lexicologie créole** de Serge Colot. *Mi prèmié liv ki fet asi sians-langanni (lexicologie) kréyol. Kon tout lang, kréyol tini on lojik adan'y : krey-langanni la (lexique) pa enki on lis a mo é pawol, sé on lizin é fo ou konnet teknik a lizinaj ki ka woulé adan'y.*
5. **Fab Lafontèn** de Mont-Rosier Déjean.
6. **Lamétéo adan bannzil karayib la** de Sege Restog.
7. **La veillée mortuaire** de Diana Ramassamy.
8. **La Graphie créole** de Jean Bernabé.

9. de Max Belaise.

10. *Mémwè an fonséyè ou les quatre-vingt dix pouvoirs d'un mort* par Raphaël Confiant.

Daniel BARRETEAU, directeur de IIRD () de la Martinique et sa fille Florence, alors doctorante, publièrent un article intitulé fans lequel ils écrivirent ceci :

« »

Persuadés qu'au moins un ou deux membres du GEREK seraient nommés pour faire partie du jury du CAPES de créole pour la création duquel ils avaient combattu avec tant d'opiniâtreté et à propos duquel ils s'apprêtaient à publier des guides de préparation, c'est avec un baume au cœur que les créolistes martiniquais s'en revinrent dans leur île natale. Plusieurs mois s'écoulèrent sans que personne, aucune autorité ne prenne contact ni avec Jean Bernabé ni avec aucun d'entre eux jusqu'au moment où la liste des membres du jury du concours fut, comme pour celle des autres concours, publié dans le B.O (Bulletin Officiel) de l'Education nationale. Et là, stupéfaction ! **Non seulement le jury ne comportait aucun membre du GEREK, mais en plus il était composés de personnes qui s'étaient opposés à la mise en place du CAPES de créole à commencer par Lambert-Félix Prudent, en poste à l'Université de la Réunion.** Naïfs comme cela n'est pas permis, les créolistes martiniquais tombèrent des nues, n'imaginant pas une seule seconde que des opposants au CAPES de créole se retrouveraient en force dans le tout premier jury de ce concours. Naïfs car oubliant qu'hélas, la malhonnêteté intellectuelle, la duplicité, voire la filouterie ne sont pas des denrées rares en milieu universitaire.

Ce véritable kidnapping du jury du CAPES de créole par ses opposants dura une bonne dizaine d'années sans que cela suscite la moindre émotion ni réaction au Ministère de l'Education nationale auquel le GEREK ne cessait pourtant d'écrire afin de signaler, puis dénoncer cette anomalie. En fait, J. Bernabé, R. Damoiseau et R. Confiant auraient dû avoir pris au sérieux cette petite phrase lâchée, dans les couloirs du ministère, par l'un des opposants (antillais) à la fin de la réunion ayant acté la création du concours :

— « Il ne faut surtout pas laisser le CAPES entre les mains d'indépendantistes ! »

Témoignages de collaborateurs et d'étudiants formés par le GEREK

Durant ses presque trois décennies d'existence, le GEREK connut un nombre important de collaborateurs, pas tous créolistes, et dans le même temps, forma un nombre considérable d'étudiants à qui il permit notamment de réaliser des DEA, des Masters et des Doctorats. Ou encore de passer le CAPES de créole ou le professorat des écoles-Option « Créole ». Il est presque impossible d'en établir une liste exhaustive et de toute façon, il aurait été impossible de donner à chacun d'entre eux (elles) la parole. Les personnes qui ont été sollicitées afin d'apporter leur témoignage sont celles que nous avons considéré comme les plus proches du GEREK et de son directeur tant a plan professionnel et universitaire qu'humain car Jea Bernabé avait, à tort, la réputation d'être un homme froid, voir, aux yeux de ses adversaires, hautain. C'est qu'il était impossible, à l'époque où il implanta les études créoles au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane, d'afficher une forme de neutralité à l'égard desdites études. Il y avait d'abord, les créolophobes patentés pour lesquels des enseignements de créole ne présentaient strictement aucun intérêt et qui freinèrent des quatre fers chaque fois qu'ils le pouvaient, pour empêcher leur développement. Il y avait les indifférents qui n'apportaient pas le moment venu le petit coup de pouce qui aurait été nécessaire pour faire avancer les choses. Enfin, il y avait les défenseurs et promoteurs des études créoles, archi-minoritaires et très isolés au départ, mais extrêmement combatif à l'instar de leur mentor.

Jean Bernabé n'était, en effet, ni froid ni hautain, mais bien combatif.

Collaborateurs et personnes ayant eu à travailler avec le GEREK

Robert Fontès :

__Il est l'un des fondateurs du GEREK en Guadeloupe, explique ci-après pourquoi, professeur de français en collège, il s'est intéressé au créole :

« *Pouki Wobè mèté'y adan zafè a kréyol la ?*

Wè, dèpi konmen lanné an tonbé an kannari a kréyol la? An pa lwen ni 68 lanné é an pé di an toujou tann moun palé kreyol andidan fanmi an mwen.

Aloss époulosdonk an dwett toujou viv èvè kréyol an tett an mwen. Pou di zott la fwanchiz vérité, ni dé madanm ki fè si an mété mwen adan zafè a kréyol la. Prémchè la, sé manman mwen: Mariàn Fontès, on manzè Hamot, moun MariGalant. An ka di zott on biten: I fè 9 timoun, pou bon: 6 gason 3 fi. Déparfwa i ka di i atann on dott, niméwo 10 la. Mé sila pa rivé fett pou bon. I mò avan tèm! Anfen!

Mé ni on biten ki sèten, adan sé 9 timoun la ki fett é grandi MariGalant, ni onsèl Manman toujou palé kréyol ba'y, sé mwen Wobè! Mé an pa konnett pouki sé mwen i chwazi pou i té palé kréyol ba'y! Jòdijou, Manman ni press 92 lanné é chak fwa i ka kriyé mwen an téléfòn la i toujoujou ka komansé konsa: Ka ou fè TiBi? Ni lontan ou pa ban mwen nouvel a'w! Mwen telman anvi vwè'w, kitan ou ka monté Marigalant pou nou pasé on ti moman ansan?

E mwen ka réponn manman an kréyol, kon mwen toujou fè, toutt vi an mwen. An pé pa espliké pouki an toujou palé kréyol ba manman.

Nou té 9 timoun é papa té enstititè avan i té monté an grad pou rivé fè dirèktè a kolèj Granbou, é Prensipal a menm kolèj la. Sa vlé di, pa té ni hak pou té lésé mwen palé kréyol andidan fanmi la. Nou toutt té pito fett pou palé fransé.

Mé lavi ka fè sa i vlé èvè moun i vlé!

Dézyèm madanm ki mété mwen adan zafè a kréyol la, sé Bòn-Manman. Bòn-Manman, sété manman a Granmè an mwen, Sidoni Fontès. Sé on madanm ki té fett 50 lanné apré labolisition a lèsklavaj. An ka sonjé'y, adan ti kaz a'y Mòn Sèrjan a Moul. An 1956 i té ka mandé mwen ay achté on mòso taba trésé pou i té fimé pip a'y. I té ka mandé mwen osi achté on dèmi roki wonm ba'y. Délè, i té ka di mwen achté pen osi. E touda té ka fett an kréyol. Pouki sa? An pa konet, mé sé konsa sa té ka pasé.

P'on moun pa jen di mwen pa palé kréyol ba manman mwen.

P'on moun pa jen mandé mwen pa palé kréyol ba Bòn-Manman, Léontin Fontès.

Sé pétett sa ki fè, lè mwen vin trapé 12-13 lanné, an té ka maké kréyol kon an té ka maké fransé.

An ka sonjé, an té toujou fèmé an biwo a papa ka tapé tèx an mwen, an kréyol, kon an fransé, asi on gran machin Japi vèw. Plis ki 50 lann apré sa, an toujou ni poézi é dott tèx an maké èvè machin lasa.

Sé èvè menm machin lasa an maké tèx an voyé an konkou "Jé floro a péyi Gwadeloup". An jis trapé *on pri espésial jenn boug, pou on poèm: "An manjé ti bannann èvè mori a luil..."*; Mé sa, sé dé biten an pa ka di moun. Lè mwen té i 14 lanné, an ay Sètifika é an réisi sa flap flap ! Apré lèxzanmen lasa, an maké on ti liv téyatt, an kréyol: "**Jou ti Wobè réisi Sertifikas**". An ka sonjé ti liv lasa konsi sété yè. Malérèzman, on moun vin akaz, Granbou. I dwett trouvé sa entérésan é prété liv la: (I dwett té ni pliss ki 30 paj, si an ka sonjé bien).

Liv lasa pa jen déviré akaz. Pétett on moun Marigalant ni pyèss téyatt lasa adan bibbliotèk a'y? A, foutt an té ké kontan si i té ka déviré an men an mwen!

Aloss époulosdonk, mi sé konsa an rantré adan zafè a kréyol la. An moman lasa, pa té kon ni GEREC, pa té kon ni diksyonnè, pa té ni grangrèk a kréyol. Mé an té kontan! An ka sonjé, chak sanmdi aprémidi, nou té ka kouté Kazimir LÉtang asi rayo Gwadeloup. Emission lasa rédé mwe osi adan zafè a kréyol la. An té ni dé lang an té ka métrizé bien: fransé é kréyol. Mé an 1960, an té ja bon an anglé osi!

Pétett an té fett pou aprann lang! Onlo lanné apré, an vin mayé èvè on madanm, Joslin, ki té pwofèsè pangnol. E non an mwen Fontès, sé Portigal i sòti!

Mi zafè, mi!

Wobè FONTES, moun Gwadeloup! Mé moun Marigalant osi

. Raphaël CONFIANT (*professeur des universités, Université des Antilles*) :

Man pé palé di Jean Bernabé an manniè ki lib davwè, okontrè di sa anlo moun ka kwè, sé pa li ki wouvè chimen létid lang kréyol la ba mwen. Moun-lan ki fè sa-a sé misié Guy Hazaël-Massieux, an langis¹ gwadeloupéyen estwòdinè, ki té ka fè an montray² anlè kréyol atè linivèsité Aix-en-Provence éti man té étidien okoumansman sé lanné 1970 la. Man té koumansé matjé yonn-dé teks an kréyol, yonn-dé poem, ki man té ké pibliyé titak pli ta anlè tit *Jou baré* (1979) men ki man té ka difizé an manniè ronéotipé. Man montré G. Hazaël-Massieux sa ek i ba mwen anpil ankonfowtasyon³ abo i pa té djè dakò épi kalté grafi-a man té ka sèvi nan lépok-tala. Epi an kanmarad guiyànè, ki té ka fè létid penti, José Legrand, man désidé difizé tou yonn-dé teks kréyol kon ta Gilbert Gratiant oben Marie-Thérèse Lung-Fou davwè man té ka trouvé ki yo té two red pou

trapé. Man ka chonjé man té ékri an gran-nonm Guiyàn, misié Lony, pou té mandé'y voyé ba mwen dènié ekzanplè *Atipa*, primié woman an kréyol ki Alfred Parépou té mété déwò an 1885 ek ki té disparet bon disparet. Jik la-Bibliyotek Nasional Pari, ou pa té pé jwenn li : fich liv-la té la men liv-la li-menm té pwan lavol. Jou-a man risivwè patjé rikoumandé-a ki té ni an ekzanplè orijinal *Atipa*-a adan'y lan, man kouri pòté'y La-Fak ba G. Hazaël-Massieux ek nou tou lé dé-a, nou rété estébékwe douvan sé paj liv-tala ki tout moun té ka chaché a, paj ki té vini jòn, ki té pres fennen, men éti ou té ka érisi li sé let-la toujou. Lamenm, man ronéotipé sé dé primié dékatman⁴-an pou voyé yo ba kréyolis man té tann palé di yo ek sé kon sa man voyé an ekzanplè ba Jean Bernabé ki té ka ansénié adan «Sant Inivèsité Fouyol», atè Gwadeloup.



(Guy Hazaël-Massieux)

Sé kon sa nou antri-prann koresponn épi kourilet⁵ (pis an tan-tala, faks épi kouriel⁶ pòkò té lanmod), nou koumansé konnet kò-nou ek aprésié kò-nou. Tout tan man rété Aix-en-Provence, man ékri Bernabé ek Bernabé ékri mwen san ki janmen nou té kontré, san ki man té konnet koulè fidji'y ni koulè lavwa'y davwè jounal, radio ek télé pòkò té ka palé di nou. Dayè, i pibliyé an poem ta mwen (épi désen José Legrand) adan primié limowo rèvi *Espace Créole*. Telman nou pa té konnet kò-nou bien, Bernabé fè an lèrè : i matjé ki man té étidian...Montpellier. Konmva man té ka fè étid Sians Politik ek anglé, man pa té konnet an tjou-patat adan zafè langistik ek sé misié Guy Hazaël-Massieux primié, adan montray-li ki man suiv 3 lanné yonn dèyè lot, ki espitjé mwen sa sa yé an «fonem», sa sa yé «*la double articulation*» oben ankò sa sa lé di «diglosi». Lè man fè tan rantré Matinik, pa koté 1976, man vini ka ansénié anglé adan an lékol sigondè ek man pa sav poutji men man pa pwan kontak lamenn épi Jean Bernabé. Man té endépandantis kou-koupé ek man koumansé milité adan *Grif An Tè*, primié jounal anni ki an kréyol ki paret atè lé Zantiy. Nou fè 52 limowo ant 1978 ek 1982. Kanmarad-mwen sé té dé militan kréyolis kon Serge Harpin, Marie-Denise Léotin, Georges-Henri Léotin oben Franck Zaire, sé pa té dé langis pies toubannman. Sé kanmarad-tala pa té ni pies liennay⁷ épi moun ki té ka

travay asou kréyol anlè kanpis Chelchè a menm si yo té ka rikonnèt ki Bernabé ek sé kanmarad-li a té ka fè an travay ki sérié. Lè ou gadé, nou té ka trouvè ki sé moun-tala té tibwen two fèmen adan lasians, ki yo pa té ka mennen travay-yo sifizanman andidan pep-la. Ba nou, sé pep-la ki té met-a-manyok lang kréyol-la ek sé bò'y, falé nou té alé pou té rivé trapé bon grenn kréyol-la. Sa vré ki larel-lidé⁸ nou té titak maois nan lépok-tala davwa nou té ka di fok pa «*ba pep-la lapawol*» men fok «sé pep-la ki *pwan* lapawol». Ek sé anni ki adan lang-li, lang natif-natal li, fok i té fè'y, pa adan ta kolonizatè fwansé a. Man pa kwè man mété pié plis ki kat oben 5 fwa anlè kanpis Chelchè a ant 1979 ek 1982. Man pa kwè man palé plis ki sa épi Jean Bernabé ki man té ka jwenn délé adan dé konsit⁹ asou kréyol. Liennay-nou té obidjoul men nou pa té ni pies pwojé woulé ansanm. Nou té ka konsivwè ki travay-la i té ka fè a adan linivèsité-a ek tala man té ka fè atravè *Grif An Tè* a té konplémantè men ki nou pa té bizwen maché bwaré a tout fos.

Sa ki konyen lespri-mwen plis lè man fè tan jwenn épi Jean Bernabé, sé modesti nonm-lan. Pou an boug ki té agréjé gramè ek doktè an langistik, an boug ki té jenn pasé sé lézot koleg-li a, man té ka trouvè ki i pa té ka fè konparézon, i pa té ka fè ganm. Okoumansman, man jis pwan atitid-tala pou an atitid timid. I pa janmen chaché mété *Grif An Tè* anba lopsion'y abo i pa té dakò anlè larel-lidé nou ek i jis fè pwop jounal kréyol-li, *Kabouya*. Nou menm, nou adopté sistenm grafi a i té pwopozé a menm si nou té sav nou té ké ni bon difikilté pou vann jounal-nou an davwè, an tan-tala, moun pòkò té abitié épi grafi fonétik la. Kidonk sé lè *Grif An Tè* mò, lè lanné 1983 pwan ki, an mizi an mizi, man koumansé rapwoché kò-mwen di GEREC, krey-wouchach¹⁰ anlè kréyol Bernabé té kréyé a dépi lè Fakilté dé Let la té Gwadeloup. Man vini konnet Robert Fontes, Donald Colat-Jolivière ek Danick Zandronis ki sé dé Gwadeloupéyen, Jean-Luc Bonniol ek Robert Damoiseau ki sé dé fwansé, ek, titak pli ta, Clairis-Gautier, Yona Jérôme ek Marie-José Saint-Louis ki sé dé Matinitjez. Man té koumansé ka milité adan défans laliwonday¹¹ Matinik adan an krey-moun¹² yo ka kriyé ASSAUPAMAR¹³ éti met-a-manyok li té Garcin Malsa, ki mè endépandantis Sentàn jòdi jou. Kivédi man té an militan politik toujou ek man té ka wè goumen an favè lang kréyol la kon an mòso adan gran goumen jénéral la nou té ka mennen an pou érisi kaskod¹⁴ épi lopsionnay¹⁵ fwansé a. Adan menm balan-an, man kontinié publié liv an kréyol kontel *Jik dèyè do Bondié* (1981), *Bitako-a* (1985) oben *Kod Yanm* (1986) alè pwa kò-mwen, san mandé pèsonn pies kalté model pal. Pou montré a ki pwen, Bernabé épi mwen nou pòkò té konplis, i matjé an kritik anlè *Jik dèyè do Bondié* adan limowo 2 *Espace Créole* ki té asé red ek ki fè mwen titak lapenn. I té ka trouvè ki

lang kréyol-mwen an té lou ek ki man pa té ka rivé raché kréyol-la adan migan oralité a i té ka benyen adan'y lan. Lè man ka viré li kritik-tala pliziè lanné apré, man blijé konstaté ki Bernabé té ni rézon: kritik-li a té jis. Ek sa ka ba mwen lokazion révéle an dézienm kalité lakay langis matinitjé-a, an kalité ki anlo moun pa konnet oben ka rifizé konnet: Bernabé sé an boug ki pli red épi moun i konnet, épi moun i ka aprésié ki épi moun ki pa kanmarad-li. Ek redté**16**-tala, sé pa an manniè pou'y montré ki i pli grangrek oben pli antèlijan ki pèsonn mé okontrè pou blijé moun-lan katjilé anlè kréyol an manniè ki siantifik. Twop moun nan lépok-tala, mwen primié douvan, té ka migannen**17** twop larel-lidé épi wouchach anlè kréyol. Jean Bernabé sé an boug ki ni an ekzijans siantifik ki wo toubannman men si i pa janmen chaché séré ki, dèyè zafè kréyol la, pa ni anni ki lasians, ni an goumen idéolojik tou. Sa i té ka di sé ki fok mennen djoubak**18** siantifik la dabò ek gadé-wè sé laspé idéyolojik la apré ek man blijé rikonnèt atjèman ki i té ni rézon. Sé pa koté 1984 man antré adan krey-wouchach GEREC la ek man vini-montray**19** adan Fakilté dé Let Chelchè a toupannan man té ka kontinié ansénié anglé adan lisé-mwen. Ek sé an fwa man antré adan'y ki man pwan konsians di an lot kalité Bernabé: fos travay-li ek lespri vizionnè'y. Si ni an moun ki fenyan, sé pa Jean Bernabé! Okontrè di anlo inivèsité ki ka kontanté kò-yo di viv anlè an tez éti yo pasé lè yo té ni 25 an oben 30 anlè tet-yo ek ki tout lèrestan kariè-yo ka jakoté sé menm bagay-la, i té ka kontinié woulé red adan larel-wouchach**20** li ek sé konsa i mété doubout 4 rèvi :

- ESPACE CREOLE: an rèvi langistik pou étidié lang ek kilti kréyol la.
- MOFWAZ: an rèvi pédagojik pou difizé bò sé enstititè-a ek sé pwofèsè lékol sigondè a finaldikont**21** sé wouchach GEREC-la.
- TEXTES-ÉTUDES ET DOCUMENTS: an rèvi litérati pou katjilé anlè litérati antiyez la.
- KABOUYA: an rèvi ki té matjé enki an kréyol pou vréyé douvan an kréyol nef, an kréyol matjé.

Mennen tou sa pres li yonn, pa té rédi chez bò tab ba Bernabé men nonm-lan té ni an lénerji ki té ka ba tout moun lafos alantou'y ek adan dis primié lanné lekzistans GEREC, nou pé di ki krey-wouchach la kraché-difé. Sé poutji, lè jounal fwansé *Le Point* fè an artik, an 1985, asou sé 20 jenn inivèsité fwansé-a ki té pli briyan an, ki té ni plis divini douvan yo, enben sel inivèsité antiyé yo ritienn sé té Jean Bernabé. Men man pòkò djè palé asou lespri vizionnè nonm-lan ek 25 lanné apré, lespri-tala ka konyen lespri-mwen plis ankò. Poutji? Sé davwè Jean Bernabé toujou pansé ki divini a lang ek kilti kréyol la ka pasé atravè lékol-la, ki

aprézan, konmva transmision nennenn²² lan pa ka djè fet ankò, fok sé lékol ki viré pwan sèbi-a osnon lang-lan ké disparet net-é-pwop. Sé poutji an lanné 1982, i mété doubout *Linivèsité livènay kréyol*²³ anlè kanpis Chèlchè éti i sanblé met-lékol matinitjé, gwadloupéyen ek guiyànè pou ba yo an fòmasyon asou langistik, litérati, antwopoloji ek listwè kréyol. Sé la dé Guiyànè kon Christiane Taubira, Emmanuella Rattier, Aline Chanol oben dé Matinitjé kon Nicole Rémion ek Marcel Lebielle trapé yonn-dé zouti ki pèmet yo ay pli douvan adan katjilasyon²⁴-yo. Apré etap-tala, Jean Bernabé désidé kréyé an diplom linivèsité an kréyol éti non’y sé D.U.L.C.C (*Diplôme universitaires de Langues et Cultures Créoles*) ki vini apré D.U.L.C.R. (*Diplôme universitaire de langues et cultures régionales*). Laplipa adan primié jénèrasion étidian D.U.L.C.R, sé té moun ki té fè «Linivèsité livènay kréyol» kivedi dé moun ki té za ka fè lékol; délé dé moun ki té ja ni an lisans, an métriz oben an *CAPES* adan an lot matiè. Sa ki té pli fèo épi diplom-tala, sé ki non selman i té ka woulé anlè sé 3 kanpis Linivèsité lé Zantiy ek la Guiyàn men Sent-Lisi ek Dominik tou. Sé primié diplom toutwonlatè²⁵ Linivèsité lé Zantiy ek la Guiyàn mété doubout ek diplom-tala diré 5 lanné ek fòmé apochan²⁶ 30 moun adan sé dé zil anglo-kréyolopal²⁷ la. Sa ka montré ki Jean Bernabé pa té ka konsivwè kréyol-la adan an larel lonbrikè²⁸ men okontrè adan an larel ki wouvè asou tout sé péyi kréyolopal la Karayib la. Ba’y, fok nou té rivé bwaré an mizi an mizi sé diféran kréyol-la pou rivé konstwi an gran lang kréyol matjé ki nou té ké sèvi dépi Ayiti pou rivé jik an Guiyàn. Mété étidian pliziè péyi kréyolopal ka travay anlè sé menm sijé-a té an premié balan adan direksion-tala. Apré «Linivèsité Livènay kréyol», apré «D.U.L.C.R.», Jean Bernabé désidé vansé pli douvan ankò lè zot wè sé lanné 90-la pwan: i goumen pou trapé an lisans ek an métriz kréyol. Goumen-tala té red davwè té ni anlo moun, adan linivèsité lé Zantiy ek la Guiyàn, ki pa té ka wè nésésité mété kalté diplom-tala doubout. Dé sèten adan yo té ka di ki sé étidian-an pa té ké ni pies débouché; dot té ka di olié kréyé an diplom ba kréyol, poutji pa mété montray kréyol adan lisans Let Modèn. Bernabé pa ladjé mòdan douvan sé alvèsè-tala ek i érisi fè pwojé’y la wè jou.

Notes

1. Linguiste.
2. Cours.
3. Encouragement.
4. Chapitre.
5. Courrier.

6. E-mail.
7. Relation.
8. Idéologie.
9. Débat; colloque.
10. Groupe de recherches.
11. Environnement.
12. Association.
13. Association pour la protection de l'environnement de la Martinique.
14. Rompre.
15. Domination.
16. Dureté.
17. Mêler.
18. Travail.
19. Chargé de cours.
20. Champ de recherches.
21. Résultat.
22. Transmission maternelle.
23. Université d'été créole.
24. Réflexion.
25. International.
26. À peu près.
27. Anglo-créolophone.
28. Nombriliste

. Corinne MENCE-CASTER (*professeur des universités, La Sorbonne*) :

(*texte à insérer*)

Personnes que le GEREC a formés :

. **Daniel BARDURY** (*docteur en langue et cultures régionales*) :

. **Carine GENDREY** (*professeur certifiée de créole*) :

. **Jane ETIENNE** (*professeur certifiée de créole*) :

Pou sa palé asou **Jean (Anaclet) Bernabé**, an lidé vini an tet-mwen fougonnen asou sans dé tinon'y pé ni. Nou té ja ni poutoutbon lokazion bokanté pawol asou sijé-a. Rézon-an, sé ki Kektan avan jou-taa, man té vin sav, misié-taa ek mwen, nou té ni sé menm tinon-an. Men sa pou man rajouté, si mwen lé rété onnet épi mémwè Jean Bernabé, sé ki avan jou-taa, man té ni an bidim model rayisans ba déziennm tinon-mwen. Man té toujours mandé kò-mwen , ki koté manman-mwen té alé chèche'y ? Ki bagay té travèsé lespri'y ba an timanmay an tinon kon taa ? Mwen pòkò té fè ayen men i té ja ka kondané mwen. Ek man té toujours wont lè mwen té ni pou di'y.

Men après jou-taa, après bokantaj-taa (i té rivé mété Anaclet ek Paraclet asou pres menm wotè-a), tout bagay yenki boulvèsé an tet-mwen. Ek man di manman mési (ek padon davwè man té malpalé'y pandan tout tan-taa) ! Man di Jean Bernabé mési (padavwè i té tiré lasi an zié- mwen). Pas fok di'y, i té ka pòté dé tinon'y épi fiewté ek ganm ! Mwen menm koumansé maché kon an kok a bel poz.



Nou abo lé di an tet-nou, ki zafè létid asou sans tinon, sé an zafè kouyonnad, an zafè makakri, an bagay mas. Men, man anblijé rikonnèt ki man rété estébékwe douvan sa man jwenn, sitelman i lianné épi sa Jean Bernabé (té) yé.

Annou jété zidé asou'y :

« Jean[1]

Le prénom Jean tire ses origines de l'hébreu Yehohanan. Curieux, Jean a besoin de se cultiver pour assouvir sa soif de connaissance. Ambitieux, il veut briller et se met la pression pour atteindre ses objectifs. Il ne tolère pas l'échec. Sous son air sévère et autoritaire se cache un homme généreux, loyal et enthousiaste. »

« Anaclet[2]

Travailleurs opiniâtres, de forte personnalité, équilibrés et réfléchis, ils ont le sens des responsabilités et du commandement. Tolérants, diplomates, pourfendeurs des injustices, ils s'engagent souvent pour les combattre. Esprit critique, plutôt insoumis, fiers, ils cultivent leur différence. Ils sont positifs et aiment convaincre.»

Man ka lésé chak moun épi lidé'y asou zafè-taa.

Isi-a kon akaz, ni an ti pawol ka di : « tout bet-a-fé ka kléré pou nanm-vo ». Asou chimen lavi-mwen, man fè chans jwenn an Nonm, an Pwofésè, an Wouchachè, an Matjè, an Matinitjen, an Nonm- vayan, an Nonm-doubout, an lot model bet-a-fé...an Mòso fè...

Konmva man té ka travay an GEREC-F la, man ni tan wè, konstaté, asiré, Jean Bernabé té tou sa ek plis ankò.

Lè'w té ka jwenn li pou pwèmié fwa, ou pa té ka djè anvi ri. Ou pa té ka noz menm souri. Fidji'y té ka chayé an model lasériozité ki té ka anpéché'w bòdé bò'y. Men, man pa menm sèten ki sé étidyan selman ki ta ka risanti sa afos boug-la té an zafè'y. Lè ou té ka jwenn li, on sel santiman té ka tijé : respé !

Men mizi tan té ka pasé, mizi ou té ka travay épi'y, ki'w té étidyan, pwofèsè, sekretez, kisasayésa... lidé'w asi'y té ka mofwazé lamenm. Pas, an menm tan, ou té ka jwenn tou sa ki té ka fè sété JEAN ANACLET BERNABE : An mapipi a pwofèsè, an vayan militan , an papa, an mari, an zanmi-kanmarad...

Sété an nonm ki té an bibliyotek a li tousel. An pwofèsè ki té ka konsidéré, lè'w ni an sewvo ka maché bien, ou ni obligasion fè'y travay touléjou. Lè i té ka ouvè bouch –li pou fè an lison ba'w fok ou té sonjé branché an « dékodé » chak lè. Davrè bagay-la té pann ho ! Men sa ki té ankò pli bel, sé ki fidji'y té ka anni mofwazé lè'y ta ka palé di kréyol. An model limié té ka paret asou menm fidji-a ki té fèmen kon lapot légliz, dé minit avan an. Wi, nonm-lan té enmen sa'y té ka fè.. Wi nonm-lan té fò...

Ek sé adan menn lespri-a, ou té ka wè militan-an doubout. Fok pa té douvan'y lè'y té ni lenpresion ki létid kréyol té ka sibi an falfret, an lenjistis. Boug-la té té ka anni lévé faché lamenm. Men pa an vié model faché... Non !... Sété an faché ek détewminasion. Lè'y té sèten i té ni rézon, i pa té ka ladjé ayen. Pies gaoulé pa té two fò ba'y. Ek i té ka fè tou sa i té pé pou zafè réglé nawflaw. Davwè, i té sèten potalans konba-a i té pran an. I té sèten ki létid kréyol té ni plas-li andidan létid la Frans ka pwopozé adan sé linivèsité-a. Ankò plis pa atè isi-a.

Man pa janmen an sel jou, wè'y bat dèyè douvan pies konba ki pou kréyol, ki pou fakilté-a oben linivèsité-a. Ki'y té ni moun èvè'y, ki'y té tousel. Wi, sété an mapipi djérié.

Yonn di pli gwo konba i mennen ek i genyen, sété pou zafè CAPES kréyol-la. Ek pies pwofèsè kréyol touwon la Frans pa pou janmen anbliyé sa. Pas si jòdijou, tout sé pwofèsè kréyol Matinik ek lot bò dlo ka voyé douvan létid kréyol avè fos, asirans, plézi ek respé, sé davwè an jou, an nonm vayan désidé koz-tala té mérité mété grif an tè. Ek, pa an sel jou té ka pasé si'y pa té ka bwaré konba-taa.

I té ké ni sitelman bagay pou di ankò asou sa Misié-taa té yé ek yé toujou, poulakoz sa'y kité ban nou. Men fok mwen bout kozé-mwen. Menm si ti pawol-la ka di pawol neg pa ni bout, fok mwen twouvé lapot pou sòti adan'y.

Wi, si atè isi-a, nou ka di, chak bet-a-fé ka kléré pou nanm-yo, Jean Anaclet Bernabé, fè yo dépalé...

Pas, i pasé lavi'y ka kléré pou nanm lézot. Ek limié-taa ké kontinié kléré jiktan pitit a pitit, a pitit, a pitit, a pitit an nou...ké kontinié matjé « kréyol » asou an tablo lékol.

Lonnè ek respé, Pwofèsè,

Mèsi...

Jane (Anaclet) ETIENNE

Professeure Certifiée de créole, 2003

. **Madjanie LEPRIX** (*certifiée de créole*) :

. **Mandibèlè (Daniel DOBAT)** (*certifié de créole*) :

. **Hughes ATINE** (*docteur en langues et cultures régionales*) :

Contributions scientifiques des principaux membres du GEREK

(Chacun devra résumer ce qu'il estime être son apport scientifique au GEREK.)

. Jean Bernabé :

. Robert Damoiseau :

. Raphaël Confiant :

Il a travaillé dans les domaines de l'ethnologie, de la littérature créole, de la lexicographie et de la traduction avec un ouvrage de didactique lié à la préparation du CAPES de créole (*La Version créole*).

. Michel Dispagne :



(Michel Dispagne et Jean Bernabé au bureau du GEREK, années 1990)

. Gerry L'Etang :

Bibliographie

Barreau (Aurélien), 2013, *Big Bang et au-delà. Balade en cosmologie*, Dunod.

Einstein (Albert) et Infeld (Léopold), 1936, rééd. 2015, *L'Evolution des idées en physique*, Champs-sciences.

Table des matières

Publications du GEREK et des membres du GEREK

Bernabé (Jean),

Colat-Jolivière (Donald),

Confiant (Raphaël)

Coursil (Jacques),

Damoiseau (Robert)

Dispagne (Michel)

Fontès (Robert),

L'Etang (Gerry),

Pinalie (Pierre),

Prudent (Lambert-Félix),

(Ces publications ne recensent que celles publiées à l'époque où l'auteur était membre du GEREK)

Saint-Louis (Marijosé),

Vilayleck (Elisabeth),

4è de couverture



Né en 1951 au Lorrain (Martinique), Raphaël Confiant est écrivain et universitaire. Il a été pendant une décennie directeur-adjoint du GEREK (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créole) et responsable des publications de ce dernier : *Espace créole*, *Mofwaz* et *Textes-Etudes-Documents*. Professeur de Langues et Cultures régionales à l'Université des Antilles, il est l'auteur de plusieurs romans en créole et du premier dictionnaire du créole martiniquais.

Né en 1948 à Grand-Bourg (Guadeloupe), Robert Fontès est professeur de lettres en collège retraité. Il a fait partie des fondateurs du GEREK en 1976 et a publié divers articles dans les revues de ce groupe de recherches, notamment dans *Mofwaz*.

Né en 1961 à Fort-de-France (Martinique), Gerry L'Etang est diplômé en Lettres et Anthropologie. Maître de conférences-HDR en anthropologie à l'Université des Antilles, il est l'auteur d'articles et d'ouvrages consacrés au culte hindou martiniquais, notamment, en collaboration avec Dominique Batrville, d'une biographie de Zazo, le dernier tamoulophone martiniquais. Il est actuellement directeur du CRILLASH (), groupe de recherche au sein duquel s'est fondu le GEREK.

